

Rapport de Durabilité 2024





Sommaire.

1. Introduction	3	4. Informations sociales	82
1.1 Message de la Direction	4	4.1 Effectifs de la Banque	83
1.2 Mégatendances	5	4.2 Consommateurs et utilisateurs finaux	100
1.3 Points marquants de 2024	6	4.3 Impacts communautaires	108
2. Informations Générales	8	5. Informations en matière de gouvernance	116
2.1 Base d'établissement des déclarations	9	5.1 Conduite des affaires	117
2.2 Gouvernance	10		
2.3 Stratégie et modèle coopératif de la Banque	23	6. Annexes	121
2.4 Gestion des impacts, risques et opportunités	35	6.1 Exigences en matière de divulgation et incorporation par référence	122
3. Informations environnementales	52	6.2 Points de données ESRS provenant d'autres législations de l'UE	125
3.1 Changement climatique	53	6.3 Glossaire	134
Produits et services durables			



1. Introduction

1.1	Message de la Direction	4
1.2	Mégatendances	5
1.3	Points marquants de 2024	6

1.1 Message de la Direction

Nous sommes heureux de vous présenter l'édition 2024 du rapport de durabilité de Banque Raiffeisen. Ce document reflète notre engagement profond en faveur d'un développement durable, responsable et solidaire, conforme à notre mission coopérative et notre volonté de contribuer activement à une économie plus juste, plus inclusive et résiliente.

L'année 2024 a été marquée par une intensification des défis mondiaux. Les effets du dérèglement climatique se sont encore amplifiés, avec une recrudescence d'événements climatiques extrêmes, affectant durablement les écosystèmes et les populations. En parallèle, les tensions géopolitiques persistantes, les incertitudes économiques, la pression inflationniste et la hausse des taux d'intérêt ont creusé les inégalités sociales et accru la vulnérabilité de nombreux ménages et entreprises. Ces évolutions rappellent l'impérieuse nécessité d'agir collectivement pour accélérer la transition vers un avenir plus durable.

Consciente de sa responsabilité en tant que banque coopérative, Banque Raiffeisen a poursuivi et renforcé ses actions en intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de ses activités. Ainsi, en 2024, nous avons :

- **développé de nouvelles solutions de financement durable** dans le domaine de la rénovation et de la « mobilité douce » ;

- **soutenu activement des initiatives locales** à fort impact social et environnemental ;
- **renforcé notre dispositif** d'analyse et de gestion des risques ESG ;
- **poursuivi nos efforts pour réduire notre empreinte carbone**, en soutenant la transition écologique de nos clients et en renforçant nos propres actions en matière de mobilité durable, d'efficacité énergétique et de digitalisation ;
- **accru la transparence de notre communication extra-financière**, en ligne avec les dernières exigences réglementaires, notamment la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Notre modèle coopératif, fondé sur la solidarité, la proximité et la gouvernance démocratique, nous guide dans cette transition. Plus que jamais, nous croyons que la transformation durable de notre économie passe par une mobilisation collective et une volonté d'innover pour le bien commun.

Nous vous remercions pour votre confiance et l'intérêt que vous portez à Banque Raiffeisen. Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport, reflet de nos convictions, de nos actions concrètes et de notre engagement à long terme.



HEINRICH

GEORGES

CSO & Membre du Comité de Direction



ZAHLES

LAURENT

Président du Comité de Direction

« La satisfaction clientèle est primordiale. Redevenir le numéro un en termes de satisfaction doit être notre objectif. Nous n'oublierons pas de miser sur un positionnement ESG respectueux et clair, tout en veillant à intégrer la durabilité dans l'ensemble de nos activités et dans notre fonctionnement au sens large. »

Laurent Zahles

Président du Comité de Direction

1.2 Mégatendances

Crise environnementale continue

La durabilité environnementale — c'est-à-dire la capacité à préserver durablement les ressources naturelles et les écosystèmes tout en répondant aux besoins des générations présentes et futures — demeure un levier stratégique pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union européenne. L'année 2024 a une nouvelle fois été marquée par des phénomènes climatiques extrêmes, tels que des vagues de chaleur sans précédent, des incendies majeurs et des inondations récurrentes, illustrant l'aggravation continue de la crise environnementale.

La COP 29, organisée à Bakou en Azerbaïdjan, a constitué un moment charnière dans la dynamique climatique mondiale, permettant une révision critique des engagements climatiques nationaux (NDC), à la lumière des alertes renouvelées du GIEC. Toutefois, malgré les avancées diplomatiques et les intentions affichées, les efforts actuels restent largement insuffisants face à l'ampleur des enjeux. Les engagements ne se traduisent pas encore de manière systémique en actions concrètes à la hauteur des défis.

En 2025, les priorités se concentrent sur la résilience des territoires, l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 et la préservation de la biodiversité. Dans ce contexte, la rénovation énergétique se positionne comme un levier déterminant (surtout pour les pays développés), permettant de réduire la consommation énergétique, d'améliorer le confort thermique des habitations et de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais seule une mise en œuvre accélérée, cohérente et ambitieuse des

politiques publiques, accompagnée d'un engagement fort de tous les acteurs économiques et sociaux, pourra infléchir durablement la trajectoire actuelle.

Le Luxembourg soutient cette dynamique dans le cadre de son plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) à travers, entre autres, le programme Klimabonus, qui propose des aides financières substantielles aux ménages et aux entreprises qui souhaitent rénover leurs logements et bâtiments, installer des systèmes énergétiques durables ou encore opter pour des véhicules à faibles émissions.

Transformation numérique accélérée

La digitalisation du secteur bancaire s'intensifie sous l'effet de plusieurs tendances majeures.

Parmi celles-ci figure l'intelligence artificielle (IA) qui joue un rôle clé dans l'optimisation de la gestion des risques, l'automatisation des processus de conformité et la personnalisation des services. Toutefois, son développement soulève de nouveaux défis, notamment en matière de cybersécurité, face à l'émergence des deepfakes et à la manipulation d'informations.

Parallèlement, l'essor des services 100 % digitaux, porté par les néobanques et l'open banking, qui transforme l'expérience client et intensifie la concurrence sur le marché bancaire.

Les innovations au niveau des moyens de paiement, telles que les paiements instantanés et les projets de monnaies numériques – à l'image de l'euro numérique piloté par la BCE – redé-

finissent les usages des consommateurs et redéfinissent les infrastructures de paiement traditionnelles.

Enfin, la transformation des modèles opérationnels et les nouvelles exigences réglementaires (DORA, AI Act, MiCA) et les outils technologiques deviennent des vecteurs de compétitivité, accélérant la transformation du secteur financier.

Pressions géopolitiques intensifiées

Sur les plans macro et microéconomiques, les conflits prolongés en Europe de l'Est et au Moyen-Orient pèsent sur la stabilité économique mondiale. La prochaine administration aux États-Unis génère un climat d'incertitude politique et économique accru, influence la performance des marchés financiers, affecte la compétitivité internationale et redéfinit les équilibres géopolitiques. Cette évolution aura très certainement un impact sur le positionnement stratégique de l'Europe sur la scène mondiale.

Réglementation et développement durable

L'évolution réglementaire dans le secteur bancaire demeure fortement façonnée par les enjeux liés à la durabilité, avec une intégration croissante des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans les stratégies financières.

Dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe, les législateurs visent à aligner les flux financiers sur les objectifs climatiques, notamment la limitation du réchauffement global à +1,5 °C d'ici 2030. Toutefois, cette ambition réglementaire soulève des enjeux importants en matière de compétitivité. Le rapport Draghi, publié en septembre 2024

à la demande de la Commission européenne, souligne que l'accumulation de normes, en particulier dans le cadre du Pacte vert, engendre une complexité excessive et une lourdeur administrative qui freinent l'agilité des entreprises et la capacité d'innovation de l'Union européenne (UE) face aux modèles nord-américains et asiatiques.

Compte tenu de ces enjeux, la Commission européenne (CE) prépare une initiative de simplification, communément appelée « proposition Omnibus », visant à ajuster certains piliers du cadre réglementaire durable – notamment la CSRD, la CSDDD et la taxonomie verte. Cette démarche reflète une volonté de préserver l'ambition environnementale de l'Union tout en réduisant la charge bureaucratique et en renforçant l'efficacité du cadre, afin de permettre au secteur bancaire et aux entreprises de jouer pleinement leur rôle dans la transition écologique.



1.3 Performance ESG en 2024

PLANET

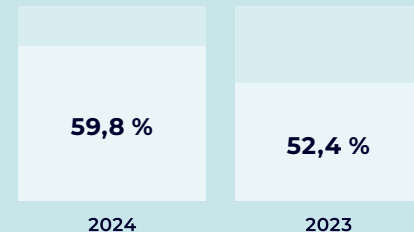
1^{er}

Bilan carbone complet couvrant les émissions opérationnelles et les émissions financées (PCAF) pour un total de 1 million tCO₂e

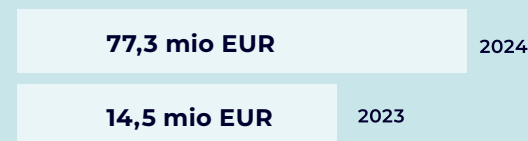
2^{ème}

ESG Discretionary Mandate de LuxFLAG pour la directive « Sustainable » de gestion discrétionnaire de la Banque

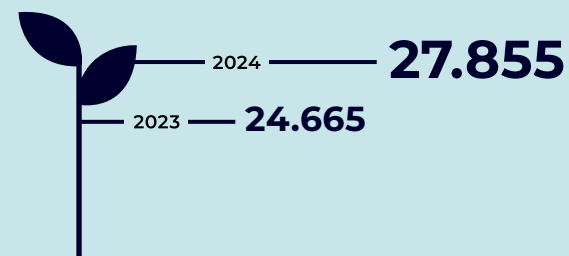
Énergie de sources renouvelables consommée par la Banque durant l'année



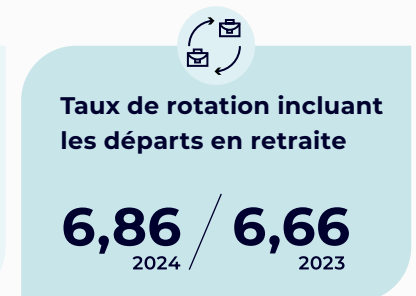
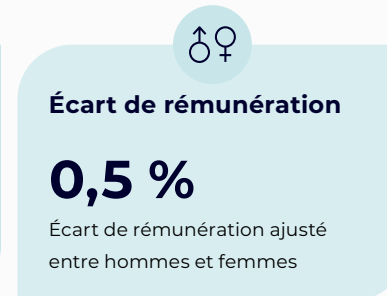
Financements ESG



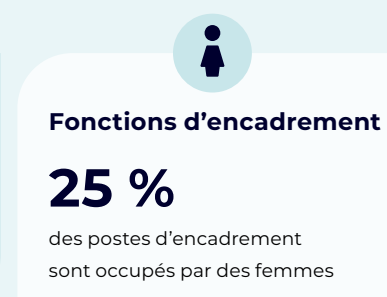
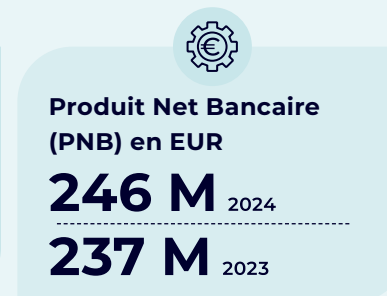
Arbres plantés



PEOPLE



PROSPERITY



* Calcul des effectifs (nombre moyen de salariés) et non en équivalent temps plein (ETP).

1.4 À propos de ce rapport

Un rapport structuré selon les normes ESRS

Ce cinquième rapport de durabilité de Banque Raiffeisen est le deuxième établi selon les normes européennes ESRS (European Sustainability Reporting Standards), adoptées dans le cadre de la directive CSRD. Il présente les engagements, les actions et les résultats de la Banque en matière de durabilité sur l'ensemble de l'exercice 2024.

Ce rapport reflète la progression continue de la Banque dans sa démarche ESG, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Il s'appuie sur une méthodologie structurée pour répondre aux exigences européennes en matière de transparence et de qualité de l'information extra-financière.

Nouveautés du rapport 2024

Ce rapport marque une étape importante dans la maturité du reporting ESG de la Banque. Il s'agit notamment du premier rapport intégrant un bilan carbone complet, couvrant les émissions directes (scopes 1 et 2), les émissions indirectes (scope 3) ainsi que les émissions financées du portefeuille propre et commercial, calculées selon la méthodologie PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials).

Par ailleurs, le projet « Données ESG », lancé en 2023 et poursuivi en 2024, a permis de consolider la gouvernance, les processus et la collecte de données nécessaires au pilotage des enjeux ESG de manière fiable et structurée. Cette démarche renforce la capacité de la Banque à suivre ses impacts, risques et opportunités (IRO) dans la durée.

Amélioration continue

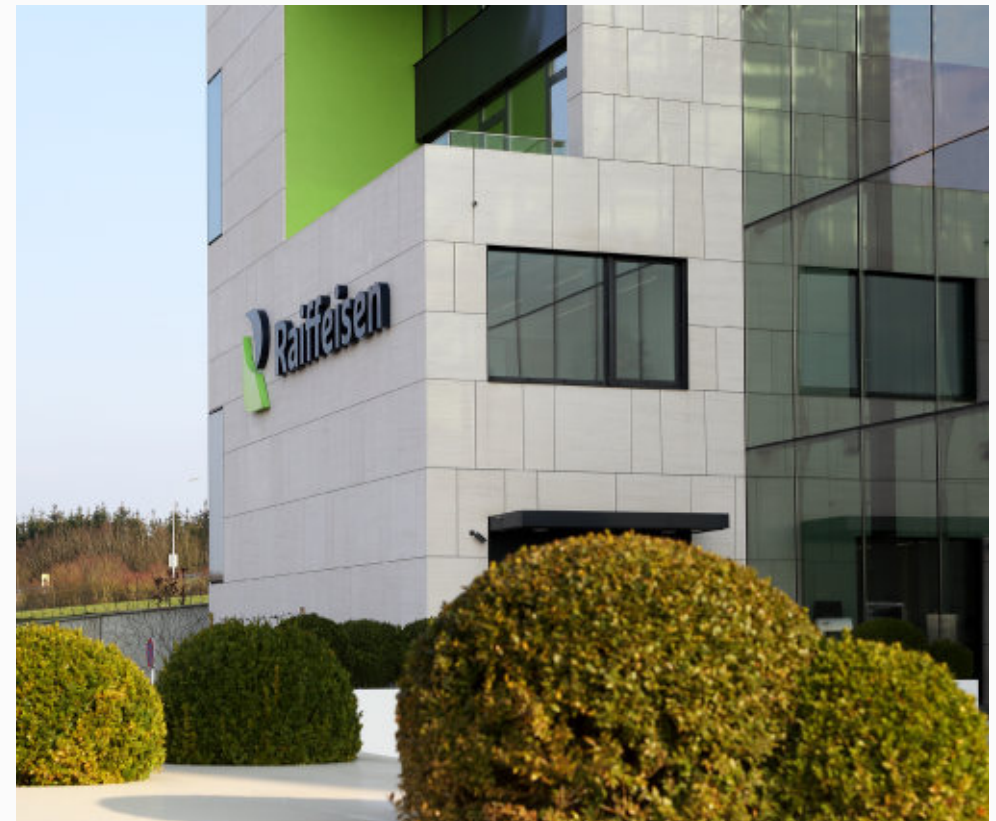
Le Comité d'Évaluation des Parties Prenantes Externes (CEPPE) a de nouveau contribué à l'analyse qualitative du rapport 2023. Les recommandations issues de cette évaluation ont été intégrées dans le présent rapport afin d'améliorer la clarté, la pertinence et la transparence dans la section dédiée (page 49).

Communication inclusive

Afin de garantir une lecture fluide et cohérente, la Banque a choisi de ne pas appliquer l'écriture inclusive dans le présent document. Elle rappelle néanmoins son attachement aux principes de représentation égalitaire et de non-discrimination. Tous les termes génériques utilisés, tels que « collaborateurs » ou « employés », sont donc à comprendre au sens inclusif.

Identité de genre

La Banque s'engage à promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les identités. Nous soutenons pleinement la diversité sous toutes ses formes, y compris les identités de genre. Toutefois, afin de préserver la lisibilité et la clarté de ce rapport, et en l'absence d'auto-identification d'employés en dehors des genres traditionnels, nous avons fait le choix méthodologique de ne pas inclure systématiquement une catégorie supplémentaire dans l'ensemble des tableaux statistiques.



Les parties prenantes désireuses d'obtenir des informations complémentaires ou de partager leurs réflexions sont invitées à contacter la Banque à l'adresse suivante : esg@raiffeisen.lu.

L'ensemble des rapports de durabilité précédents est consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.raiffeisen.lu/fr/particuliers/durabilite/durabilite>.



2. Informations générales

2.1	Base d'établissement des déclarations	9
2.2	Gouvernance	10
2.3	Stratégie et modèle coopératif de la Banque	23
2.4	Gestion des impacts, risques et opportunités	35

2.1 Base d'établissement des déclarations

[BP-1] Bases générales de préparation

Ce rapport couvre les activités et opérations de Banque Raiffeisen pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il est préparé sur une base consolidée, selon les mêmes principes que les états financiers, et inclut l'ensemble des entités de la Banque. Aucune incorporation par référence n'a été effectuée.

La préparation des informations repose sur les normes ESRS adoptées par la Commission européenne. Tous les indicateurs ESG inclus dans ce rapport sont soit jugés matériels, soit requis par les normes. Le rapport est publié sur une base annuelle et coordonné par le Département ESG, avec la contribution active des membres du Comité ESG (CESG), garants de la cohérence, de la qualité et de la fiabilité des informations communiquées.

Le rapport couvre également la chaîne de valeur en amont et en aval, dans la mesure où les impacts, risques et opportunités (IRO) y ont été identifiés comme matériels lors de l'exercice de double matérialité.

Les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) sont calculées selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol), et les émissions financées selon la méthodologie du PCAF.

[BP-2] Circonstance particulière

Horizon temporel

La Banque applique une définition uniforme des horizons temporels, alignée sur celle de son rapport annuel :

- **Court terme** : moins d'un an ;
- **Moyen terme** : de un à trois ans ;
- **Long terme** : au-delà de trois ans.

Cette approche permet une évaluation stable et cohérente des engagements et performances ESG.

Estimations et incertitudes

Certains indicateurs sont fondés sur des données indirectes ou estimations présentant un degré d'incertitude élevé, notamment en lien avec la chaîne de valeur. Cela concerne particulièrement les émissions indirectes du scope 3, pour lesquelles, en l'absence de données spécifiques aux fournisseurs, la Banque recourt à des facteurs d'émission standards ou à des moyennes sectorielles. Cette approche méthodologique permet de combler les lacunes de données tout en assurant une certaine cohérence et comparabilité. La Banque s'engage à améliorer progressivement la précision de ces estimations, en enrichissant les sources de données et en faisant évoluer ses méthodes de calcul.

Changements dans la préparation de l'information

En 2024, deux changements notables sont à signaler :

Désengagement de l'UNEP FI PRB :

L'adhésion de Banque Raiffeisen à l'initiative UNEP FI – Principles for Responsible Banking (PRB) en 2019 a joué un rôle structurant dans la montée en maturité de la démarche ESG de la Banque.

Toutefois, avec l'entrée en vigueur du Pacte Vert européen et l'émergence de cadres réglementaires contraignants et harmonisés tels que la CSRD et la taxonomie européenne, l'initiative PRB est devenue progressivement moins pertinente pour une banque coopérative de taille modeste au regard des grands groupes bancaires internationaux en Europe. Le décalage croissant, tant méthodologique que temporel, entre les attentes des PRB et les exigences rigoureuses des référentiels européens a notamment conduit la Banque à décider de ne pas renouveler son engagement en tant que signataire des PRB. Ce retrait ne remet nullement en question l'engagement de Banque Raiffeisen en faveur du développement durable. Bien au contraire, la Banque reste résolument engagée à faire progresser la finance durable, l'ESG et la responsabilité sociétale (RSE) à travers une approche concrète, rigoureuse et adaptée à son environnement.

Comparabilité des données du bilan carbone :

Les bilans carbone 2023 et 2024 incluent les émissions financées issues du portefeuille propre et commercial de la Banque, contrairement à l'exercice 2022. Par conséquent, les données de 2022 ne sont pas comparables avec celles des années suivantes. Afin d'assurer la clarté et la pertinence des analyses, la Banque a fait le choix de ne pas publier de comparaison directe avec l'année 2022 et de considérer 2023 comme année de référence pour le suivi de ses émissions.



2.2 Gouvernance

[GOV-1]

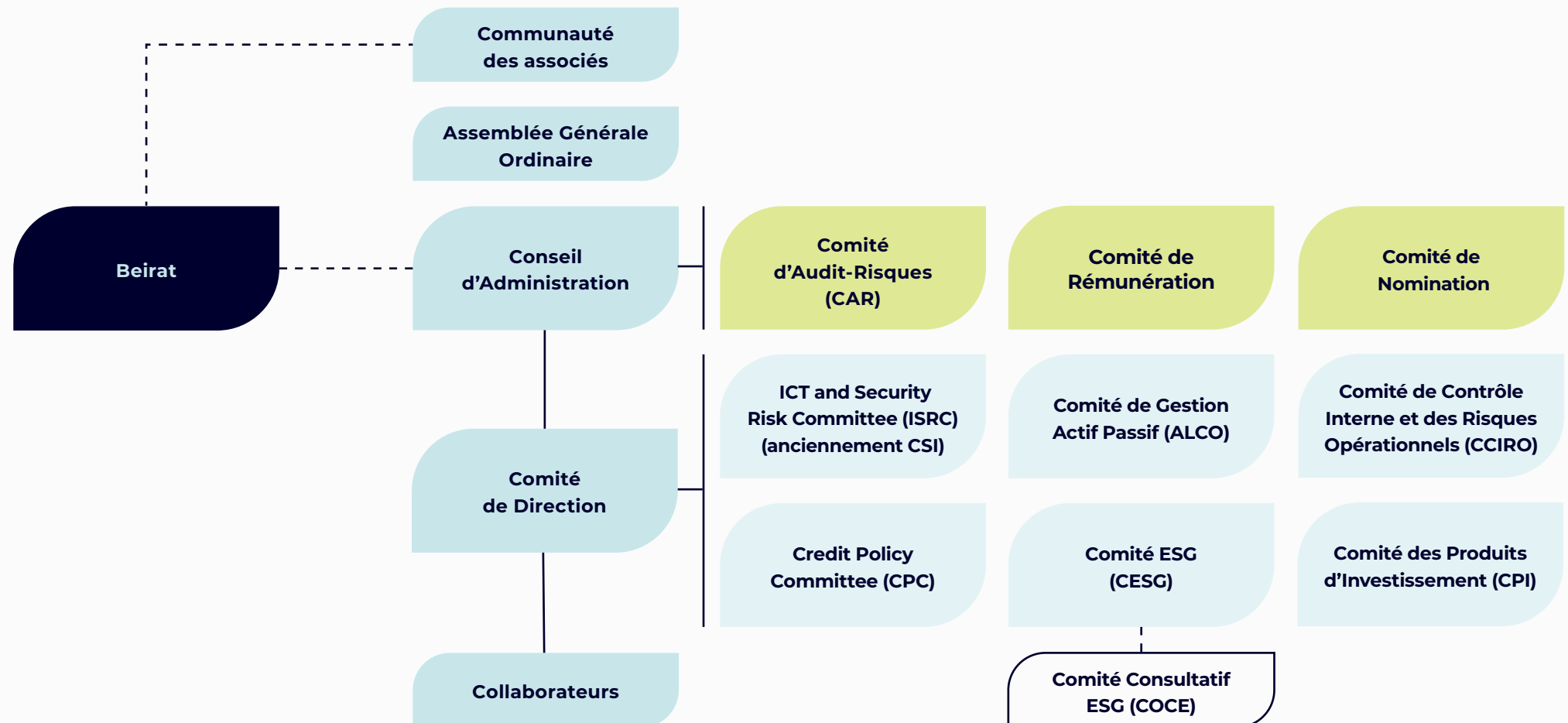
Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Fidèle à son modèle coopératif, Banque Raiffeisen place ses membres au cœur de sa gouvernance, favorisant leur implication active dans les décisions stratégiques. La gouvernance repose sur un Conseil d'Admi-

nistration, composé de membres aux profils variés et hautement qualifiés, ainsi que de trois Comités spécialisés, qui enrichissent les compétences collectives de l'institution et facilitent sa prise de décision.

Dans cette logique de gouvernance responsable, Banque Raiffeisen intègre pleinement les enjeux ESG dans sa stratégie globale conformément à ses engagements. Cela se traduit notamment par un renforcement de sa gestion

des risques, une clarification des rôles internes, et une documentation plus structurée permettant une meilleure maîtrise des impacts ESG tout en restant fidèle à ses valeurs coopératives et à son ancrage local.



Assemblée Générale

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des associés. Les décisions prises engagent tous les associés. Cette Assemblée peut prendre une forme « ordinaire » ou « extraordinaire » et est convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale ordinaire, qui doit se tenir chaque année avant le 30 juin, suit la clôture de l'exercice social et est compétente pour :

- Recevoir annuellement le rapport d'activité du Conseil d'Administration ;
- Approuver les comptes annuels et statuer sur l'affectation des résultats conformément aux statuts ;
- Donner décharge au Conseil d'Administration ;
- Élire les administrateurs ;
- Statuer sur toute autre question mise à l'ordre du jour conformément aux statuts.

Le modèle coopératif de Banque Raiffeisen assure la mise en œuvre d'un processus démocratique de prise de décision au niveau de sa gouvernance. Ce processus démocratique contribue à la solidité de son bilan et de la pérennité de ses activités. Ce modèle de gouvernance direct et participatif la distingue des autres établissements de crédit établis au Luxembourg.

Composition de l'actionariat

Membres

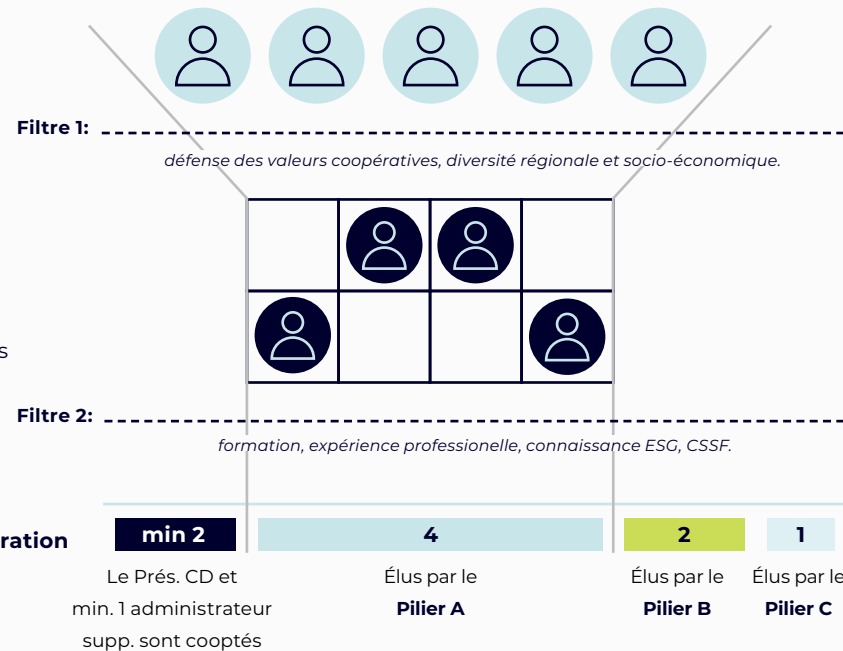
54.176

Beirat*

17 membres

Conseil d'Administration

min. 9



*Les **54.176 membres** associés de catégorie A peuvent élire **entre 1 et 4 représentants** du **Beirat** au sein du Conseil d'Administration, après vérification de leur aptitude sur base des critères définis par la réglementation, et approbation de la liste des candidats par le **Conseil d'Administration**.

Pilier A

Cette catégorie comprend tous les membres personnes physiques et morales manifestant leur intérêt pour Banque Raiffeisen notamment en lui confiant tout ou une partie de leurs opérations bancaires et que la Banque a un intérêt prépondérant à avoir comme associés (au 31 décembre 2024, Banque Raiffeisen compte 54.176 associés titulaires d'une part sociale de catégorie A).

Pilier B

Cette catégorie comprend les personnes morales exerçant une activité de nature associative ou coopérative dans le domaine agricole ou viticole (au 31 décembre 2024, cette catégorie est composée de 25 associés détenant au total 4.525 parts sociales de catégorie B).

Pilier C

Cette catégorie comprend toute autre personne physique ou morale. Les parts sociales de catégorie C (au 31 décembre 2024 : 1.063 parts émises) sont exclusivement détenues par POST Luxembourg.

Conseil d'Administration

Composition & diversité

La composition des Organes de Direction de Banque Raiffeisen fait l'objet de la plus grande attention lorsqu'il s'agit de procéder à la sélection, à la nomination ou au renouvellement des membres qui les composent.

Ce processus est encadré par des procédures dédiées qui permettent à la Banque de documenter la marche à suivre lorsqu'il s'agit d'assurer la succession des membres du Conseil d'Administration ainsi que du Comité de Direction (ensemble dénommés les « Organes de Direction »).

La Banque veille à promouvoir la diversité au sein des Organes de Direction afin de rassembler un large spectre de connaissances, de compétences et d'expériences et d'enrichir les débats et la qualité des décisions prises. Conformément à la réglementation, la diversité s'apprécie par rapport à l'âge, au genre, à l'origine géographique et au parcours éducatif et professionnel des personnes intéressées. Le Conseil d'Administration est composé à 7,7 % de femmes.

Les membres du Conseil d'Administration

au 31 décembre 2024



HOFFMANN
GUY

Président non indépendant



SCHRENGER
CAMILLE

Vice-président indépendant



BOUR
JOHN

Membre non indépendant



BALDAUFF
MANUEL

Membre indépendant



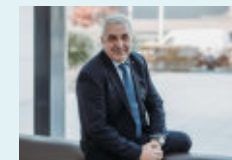
BAUSCH
ROMAIN

Membre indépendant



HENTGEN
MARC

Membre indépendant



HESS
CARLO

Membre non indépendant



PUNDEL
CLAUDE

Membre indépendant



REINERS
MARC

Membre indépendant



STRASSER
CLAUDE

Membre non indépendant



SCHADECK
RAYMOND

Membre indépendant



WOLTER
DIANE

Membre indépendant



ZAHLES
LAURENT

Membre non indépendant

Administrateurs indépendants

L'indépendance est analysée conformément au point 23 de la partie II de la circulaire CSSF 12/552, en référence à la section 9.3 des EBA/GL/2021/06.

Ainsi, pour chacun des administrateurs, la Banque a analysé les situations typiques permettant d'évaluer si ces derniers pourraient ne pas être considérés comme indépendants :

- Il existe des situations pour lesquelles un administrateur pourrait ne pas être considéré comme indépendant si, par exemple, l'administrateur entretient une relation financière ou commerciale significative avec la Banque ;
- L'administrateur a été, au cours d'une période définie, le mandant d'un conseiller professionnel significatif, un auditeur externe ou un conseiller significatif de la Banque ;
- L'administrateur reçoit, outre la rémunération pour son rôle, des honoraires significatifs de la part de la Banque.

Il doit être souligné que le simple fait de relever l'une ou plusieurs situations de non-indépendance, ne permet pas automatiquement de qualifier un administrateur comme non-indépendant.

Il résulte des analyses réalisées par la Banque que sur un total de 13 administrateurs, 8 administrateurs sont à considérer comme indépendants,

et 5 administrateurs comme non-indépendants; soit 61,5 % d'administrateurs indépendants.

Il est en outre à souligner que le Comité d'Audit-Risques (CAR) et le Comité de Rémunération, deux comités spécialisés du Conseil d'Administration, sont constitués d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Rôles & Responsabilités

Du point de vue de la gouvernance, la durabilité est perçue comme une thématique transversale devant être considérée par l'ensemble des organes décisionnels et des métiers de la Banque. Afin de traduire concrètement la présence de ce fil conducteur, la Banque s'est attelée à progressivement mettre à jour les règlements intérieurs de ses organes et comités, afin de refléter la façon dont ces derniers, dans le cadre de leurs rôles et missions respectifs, doivent tenir compte des enjeux de durabilité. Au niveau du Conseil d'Administration, l'attention en matière de durabilité se porte principalement sur les volets stratégiques et de gestion des risques.

Ainsi, d'un point de vue stratégique, l'organe de surveillance évalue le positionnement stratégique de la Banque compte tenu notamment de l'évolution de son environnement, des défis et opportunités en lien avec le développement durable (y compris en tenant compte des conséquences négatives que le changement climatique pourrait avoir sur ce

positionnement), et de ses axes de développement à court, moyen et long terme, et ce conformément à la culture de risque définie par le Conseil d'Administration. En outre, les tâches relevant du périmètre de compétence du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- Arrêter et approuver les principes directeurs et objectifs stratégiques ;
- Charger le Comité de Direction de la mise en œuvre de ces principes et objectifs ;
- Surveiller le Comité de Direction dans cette mise en œuvre ;
- Évaluer et approuver régulièrement le dispositif de gouvernance interne.

Ce dernier évalue également les engagements de la Banque dans les domaines ESG, contrôle et suit dans ce contexte les objectifs et l'évolution des indicateurs clés en matière ESG tels qu'approuvés et mis en œuvre par le Comité de Direction.

En ce qui concerne les risques, le Conseil d'Administration, principalement au travers du Comité d'Audit-Risques (CAR), a la responsabilité de comprendre comment les risques matériels liés au climat et à l'environnement, affectent les différentes catégories de risques

réglementaires dans son périmètre et en particulier la façon dont les risques ESG influencent les autres risques comme le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de réputation.

Le CAR identifie à cette occasion l'exposition de la Banque aux facteurs de risques liés au climat et à l'environnement.

La Banque introduit de manière structurelle des indicateurs ESG validés par le Conseil d'Administration, en particulier par le biais de son cadre d'appétit aux risques et de sa politique d'octroi des crédits.

Une analyse spécifique des facteurs liés aux risques environnementaux, tant physiques que de transition, est également réalisée dans le cadre de l'ICLAAP (Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Process), étant validé en dernier recours par le Conseil d'Administration.

Beirat

Le Beirat est un organe d'information, de relais et d'échange entre les associés titulaires de parts sociales du pilier A et le Conseil d'Administration. À vocation consultative, cet organe a été institué conformément aux articles 31 à 33 des statuts de la Banque. Sa composition est fixée par le Conseil d'Administration. Les membres du Beirat sont nommés parmi les associés titulaires de parts sociales de pilier A.

La composition du Beirat représente la diversité géographique et socio-économique des associés titulaires de parts sociales de catégorie A. Depuis sa création en 2019, le Beirat a contribué à faciliter et enrichir le dialogue entre la Banque et les associés titulaires de parts sociales de pilier A.

Comités spécialisés

Pour faciliter l'exercice de leurs responsabilités, des comités spécialisés ont été constitués au sein du Conseil d'Administration. Ces comités sont composés d'administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la Banque. Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, désigne les membres des comités spécialisés et leur président, en respectant le cadre réglementaire et en tenant compte des compétences, de l'expérience et de la disponibilité des administrateurs. Les attributions des comités spécialisés ne réduisent, ni ne limitent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Les comités spécialisés émettent des avis et des recommandations destinés au Conseil d'Administration, ce dernier restant libre de ses choix. Les attributions, la composition et le fonctionnement des comités spécialisés sont déterminés dans des règlements intérieurs approuvés et revus périodiquement par le Conseil d'Administration.

Comité de Rémunération

Le Conseil d'Administration se fait également assister par un comité spécialisé (le « Comité de Rémunération ») pour toutes les décisions concernant les rémunérations. Le Comité de Rémunération fournit au Conseil d'Administration des appréciations en ce qui concerne la rémunération des membres du Comité de Direction, des personnes identifiées comme « preneur de risques matériels » au sens de la politique de rémunération de la Banque et des responsables du contrôle interne. Ce comité revoit la politique de rémunération de la Banque et s'assure de la mise en œuvre de cette dernière.

Il veille à ce que la politique et les pratiques de rémunération de la Banque fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par an.

Comité de Nomination

Le Comité de Nomination a pour mission d'accompagner le Conseil d'Administration en vue d'assurer la continuité du dispositif de gouvernance interne de la Banque et notamment du processus de prise de décision. La continuité du dispositif de gouvernance est assurée par une bonne organisation de la succession et du renouvellement du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, des Titulaires de Fonctions Clés (au sens de la procédure de nomination et de renouvellement des Titulaires de Fonctions Clés) et du Beirat.

Comité d'Audit-Risques (CAR)

De façon générale, le CAR est compétent pour toute question en relation avec les informations comptables et financières, la gestion des risques, l'audit interne, la compliance et le contrôle interne. Il revoit les dispositifs, politiques et principes directeurs et peut demander toutes les informations qu'il juge pertinentes dans ces domaines. Comme permis par la réglementation, le CAR combine différents domaines de responsabilités.

Il regroupe les missions et attributions confiées par la réglementation au Comité d'Audit et au Comité des Risques, et couvre également la composante conformité.

Comité de Direction

Rôles & Responsabilités

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées par le Conseil d'Administration au Comité de Direction, qui, sous l'autorité du Conseil d'Administration et dans le cadre de son mandat, dirige les affaires de la Banque.

En fonction de ses besoins et compte tenu de l'organisation, de la nature, de l'échelle et de la complexité des activités de la Banque, le Comité de Direction peut autoriser que certaines décisions soient prises par des comités de gestion plus larges qui ont été constitués au sein de la Banque (individuellement un « Comité de Gestion », ensemble les « Comités de Gestion »).

Les Comités de Gestion suivants ont ainsi été mis en place :

- Comité de Gestion Actif Passif (ALCO) ;
- Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels (CCIRO) ;
- Comité de Gestion ESG (CESG) ;
- Credit Policy Committee (CPC) ;
- Comité des Produits d'Investissement (CPI) ;
- ICT and Security Risk Committee (ISRC) (anciennement CSI)

Les Comités de Gestion agissent exclusivement dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la Banque, conformément aux rôles et missions qui leur auront été confiés par le Comité de Direction.

Chaque Comité de Gestion, outre les rôles et missions spécifiques qui lui ont été attribués, a la responsabilité d'évaluer comment les risques matériels liés au climat et à l'environnement affectent les différentes catégories de risques réglementaires dans son périmètre, en veillant à ce que toutes les activités et les processus inclus dans ledit périmètre soient alignés avec les mesures prises par le Comité de Gestion ESG (CESG). Cette cohérence dans la déclinaison des enjeux de durabilité confirme l'ambition de la Banque de pleinement intégrer la dimension ESG dans l'ensemble de ses activités et de son processus décisionnel.

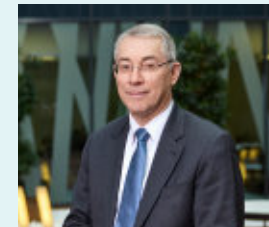
Les membres du Comité de Direction

au 31 décembre 2024



ZAHLES
LAURENT

Président



BARBIER
JEAN-LOUIS

Membre



DE VUYST
SANDRINE

Membre



HEINRICH
GEORGES

Membre



PEYER
ERIC

Membre

Expertise et compétences

La Banque assure une gouvernance éclairée et responsable à travers la composition méticuleuse de ses Organes de Direction. Ce processus est guidé par une double approche visant à aligner l'expertise et les compétences des membres avec les exigences stratégiques et éthiques de Banque Paribas, particulièrement en matière de durabilité.

Critères d'appréciation individuelle et collective

Il est requis pour chaque candidat potentiel aux Organes de Direction de disposer des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires.

Évaluation de l'aptitude

L'évaluation des aptitudes des membres des Organes de Direction s'effectue selon une démarche structurée et transparente, visant à valider l'adéquation des compétences individuelles et collectives avec les besoins stratégiques de la Banque. Cette évaluation se déroule en deux phases principales :

Évaluation Individuelle

Les Organes de Direction sont régulièrement sensibilisés aux enjeux ESG afin d'intégrer ces dimensions dans leurs prises de décision stratégiques. Il est également crucial que chaque membre démontre une réputation, honorabilité, honnêteté, et intégrité sans faille, constatées par l'absence de procédure judiciaire à son encontre, un casier judiciaire vierge, ou l'absence d'implication dans des procédures d'insolvabilité ou de faillites d'entreprises.

La capacité de discernement et d'objectivité est un critère essentiel, assurant que les membres restent non influencés par des conflits d'intérêts qui pourraient compromettre leur capacité à agir de manière indépendante et objective.

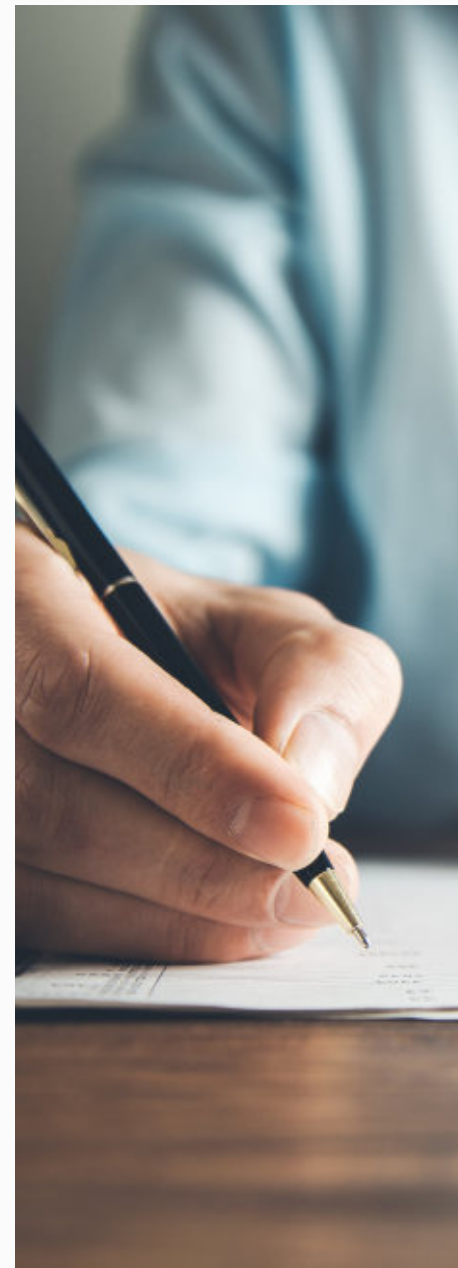
Des analyses approfondies des liens, tant professionnels que personnels, pouvant exister entre les membres des Organes de Direction et la Banque ou ses parties liées, sont effectuées pour anticiper et prévenir les conflits d'intérêts. Les mandats politiques éventuels tenus par les membres sont examinés pour déterminer si un individu doit être considéré comme PEP (Politically Exposed Person) au sens de la réglementation applicable.

Chaque membre potentiel est d'abord évalué individuellement, sur la base de conclusions écrites qui sont examinées et approuvées par le Conseil d'Administration, suivant une recommandation du Comité de Nomination.

Évaluation Collective

Outre les qualités individuelles, les membres des Organes de Direction doivent, collectivement, comprendre les activités de la Banque, ainsi que les principaux risques associés. Ils doivent être capables de prendre des décisions éclairées qui correspondent au modèle d'affaires de la Banque, à son appétit au risque, à sa stratégie globale, et aux marchés cibles dans lesquels elle opère. Cette approche collective assure que la direction de la Banque est pleinement équipée pour naviguer dans le paysage complexe et en constante évolution que représente l'industrie bancaire, tout en favorisant une croissance durable et responsable.

L'évaluation est réalisée à travers une matrice de compétences collective. Cette matrice permet de visualiser l'alignement des compétences globales du groupe avec les objectifs stratégiques de la Banque, soulignant notamment leur expérience en matière de gouvernance, de gestion des risques et leur implication dans les fonctions de contrôle interne et de stratégie. La matrice collective joue un rôle essentiel dans le cadre de l'évaluation de l'aptitude réglementaire des Organes de Direction, et permet de définir d'éventuels points d'amélioration au regard de leur composition et de compétences pouvant être à l'avenir étendues. Cette approche garantit une gouvernance adaptée et réactive, capable de répondre aux exigences complexes de l'environnement bancaire moderne tout en s'engageant résolument vers des objectifs de développement durable.



Engagement continu pour la durabilité

La formation et le perfectionnement continus des compétences des Organes de Direction sont essentiels pour aligner la gouvernance de la Banque avec ses engagements en matière de durabilité.

Annuellement, le Conseil d'Administration prend connaissance et valide le contenu des formations qui seront dispensées au cours de l'année de référence aux administrateurs. Les membres du Comité de Direction ont par ailleurs l'opportunité de participer à ces formations. Ce programme est élaboré sur proposition de la R-Academy (centre de formation interne à la Banque) avec le support du Comité de Direction et des fonctions de contrôle interne.

Pour l'année 2024, le programme de formation a, entre autres, mis l'accent sur la mise en œuvre et le reporting extra-financier CSRD. Ces formations sont conçues pour équiper les membres des Organes de Direction des compétences nécessaires à une prise de décision éclairée et responsable, renforçant ainsi la capacité de la Banque à répondre aux enjeux de durabilité.

Évolution de la gouvernance ESG

La gouvernance ESG de Banque Raiffeisen a connu une évolution notable, passant d'une initiative de coordination RSE à une structure plus robuste. Grâce à la création du C ESG et du COCE, composés de responsables compétents et de représentants des principaux métiers de la Banque, cette gouvernance adopte une approche bidirectionnelle, combinant les démarches « top-down » et « bottom-up » pour renforcer son engagement en matière de du-

rabilité. Ces deux comités jouent désormais un rôle clé en facilitant la circulation des décisions prises par les Organes de Direction, en impliquant les métiers dans les initiatives ESG de la Banque et en assurant également la remontée des informations relatives à ces enjeux.

Cette évolution traduit la volonté de la Banque de s'ériger en modèle dans le domaine de la finance durable, en alignant ses activités avec des principes ESG, et en favorisant une culture d'entreprise dans laquelle la durabilité est fortement ancrée.

Chief Sustainability Officer (CSO)

Depuis 2023, Georges Heinrich, membre du Comité de Direction de la Banque, exerce la fonction du Chief Sustainability Officer (CSO) à la Banque. Une fonction encore peu répandue au Luxembourg, mais qui constitue une véritable bonne pratique pour les entreprises engagées dans la transition durable.

Il est chargé, outre de représenter la Banque sur cette thématique à l'extérieur, d'incarner le développement et la mise en œuvre de la stratégie ESG de la Banque, de surveiller sa performance extra-financière, de s'engager avec les parties prenantes internes et externes, de s'impliquer dans la gestion des risques et détecter les opportunités liées au développement durable, de mener la gestion du changement et de communiquer sur les efforts en matière de durabilité.



Comité ESG (CESG)

La Banque a établi le Comité ESG (CESG), pivot central de sa gouvernance en matière de durabilité et d'enjeux ESG. Il est composé de neuf membres influents (dont trois membres du Comité de Direction) qui représentent les métiers clés en termes d'ESG, à savoir :

- la Banque Commerciale ;
- la Fonction Compliance ;
- la Fonction Risk Management ;
- le Département Finance ;
- le Département Ressources Humaines ;
- le Département Marketing et Communication ;
- le Département ESG ;
- le Secrétariat Général.

Le CESG se réunit au moins une fois par trimestre et est présidé par le Chief Sustainability Officer (CSO).

En tant que Comité de Gestion, le CESG dispose d'une délégation de pouvoir du Comité de Direction, lui permettant de prendre des décisions, dans les limites des rôles et missions qui lui sont conférés, conformément à son règlement intérieur.

Le CESG est responsable de l'opérationnalisation des principes ESG fixés par le Conseil d'Administration, s'assurant que les objectifs

de durabilité soient correctement déclinés dans l'ensemble des métiers et fonctions de la Banque. Le Comité ESG suit la mise en œuvre des plans d'actions ESG, veillant à ce que les progrès réalisés soient en ligne avec les attentes des Organes de Direction.

Dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, le CESG joue également un rôle dans la supervision des risques ESG, collaborant étroitement avec la fonction Risk Management afin de cartographier, évaluer et intégrer les risques climatiques et environnementaux au sein de la stratégie de risque globale de la Banque. A titre illustratif, cette collaboration se traduit en matière d'élaboration des stratégies d'atténuation des risques ESG et de l'approbation de la liste d'exclusion sectorielle.

Le CESG suit également les tendances réglementaires afin d'assurer la conformité de la Banque avec les réglementations ESG, et contribue à l'élaboration d'une feuille de route annuelle pour les actions ESG.

Enfin, le CESG est responsable du suivi rigoureux du reporting réglementaire extra-financier, ce qui inclut la supervision du processus de rédaction du rapport de durabilité dont il approuve son contenu.

Cet effort coordonné illustre l'engagement de Banque Raiffeisen vers une gouvernance intégrant pleinement la durabilité et la responsabilité sociale, avec un impact positif durable sur ses activités et ses parties prenantes.



Comité Consultatif ESG (COCE)

Le Comité Consultatif ESG (COCE) joue un rôle dans la diffusion et l'ancrage des sujets ESG au sein de la Banque. Constitué de plus de 25 membres représentant la pluralité des métiers de la Banque, le COCE se réunit généralement après les réunions du CESC. Bien qu'il ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, son rôle consultatif est central pour diffuser les orientations stratégiques prises en matière ESG et les décisions du CESC, assurant une cohérence dans l'application des décisions ESG.

En outre, il constitue une pierre angulaire en matière de partage d'informations, d'expériences, et de connaissances dans le domaine ESG au sein de la Banque. Le COCE initie et entretient également des discussions transversales autour des thématiques ESG, permettant un dialogue ouvert et collaboratif sur les tendances, défis et opportunités dans ce domaine.

Enfin, il est chargé de l'identification de synergies possibles et de la promotion d'initiatives interdépartementales autour des sujets ESG, assurant une intégration holistique de la durabilité dans toutes les facettes de la Banque.

Département ESG

Le département ESG est l'unité opérationnelle en charge de la mise en œuvre concrète de la stratégie ESG de la Banque. Il assure la coordination entre les différents métiers de la Banque, accompagne les projets liés au développement durable, et veille à l'application des décisions prises par le Comité ESG. Il est également responsable de la rédaction du rapport de durabilité, du suivi réglementaire en matière de durabilité, et du dialogue avec les parties prenantes internes et externes.

Composé de spécialistes engagés, le département joue un rôle de facilitateur, de conseiller et de moteur dans la transition durable de la Banque.



« La présence d'un département ESG constitue une base solide, mais l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité repose sur l'engagement collectif de l'ensemble des collaborateurs de la Banque. »

Eléonore Arnould
Expert ESG Junior

Jacques Hoffmann
Responsable ESG

Cassiopée Robert Macherez
Expert ESG Investments

[GOV-2]**Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de la Banque et questions de durabilité traitées par ces organes**

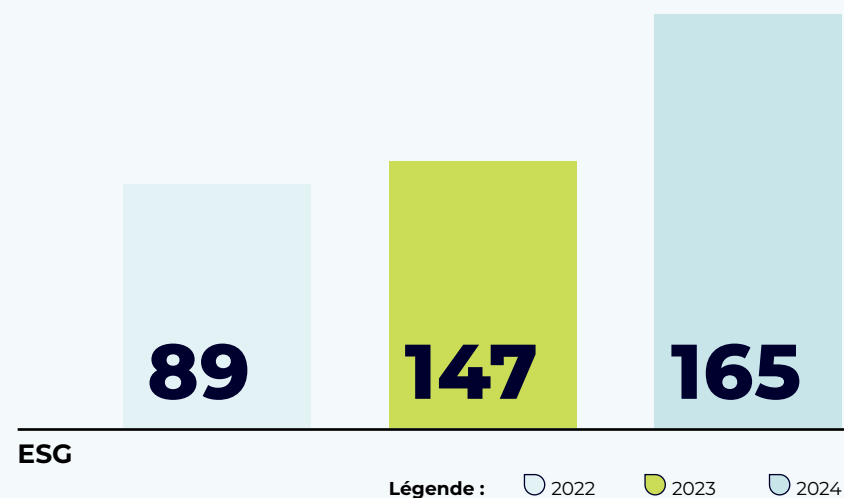
Le Conseil d'Administration poursuit de manière continue ses efforts afin de renforcer le positionnement de la Banque et indirectement celui du Conseil d'Administration sur les thématiques de la durabilité.

Cette volonté s'est affirmée en 2024 grâce à la mise à l'ordre du jour (en complément des suivis de la mise en œuvre de la stratégie 2025, du cadre d'appétit aux risques ainsi que du rapport ICLAAP qui abordent les volets environnementaux et climatiques) des points dédiés à l'ESG, comme par exemple :

- Le projet « Données ESG » ;
- Les financements avantageux pour les particuliers pour leurs projets durables (rénovations, installations de chauffages, véhicules basses émissions,...) ;
- L'accompagnement des entreprises dans leur transition bas-carbone et leurs projets socio-responsables ;
- L'offre de placements adaptés aux préférences ESG des clients ;
- La présentation de l'exercice d'analyse de double matérialité en matière d'ESG ;
- La formation du Conseil d'Administration à la thématique ESG, notamment via le module relatif à la mise en œuvre et au reporting extra-financier CSRD ;

- Le plan d'action en matière de gestion des risques liés au climat et à l'environnement conformément à la circulaire CSSF 21/773.

Le graphique ci-dessous renseigne le nombre d'occurrences du terme « ESG », dans les procès-verbaux des réunions du Comité de Direction s'étant tenues en 2024.

Évolution des occurrences de la terminologie ESG dans les minutes du Comité de Direction en 2023**[GOV-3]****Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation**

Bien que les risques environnementaux et climatiques soient pris en compte dans la politique de risque de la Banque et intégrés à ses décisions d'investissement, il n'existe, à ce jour, pas d'objectif de performance ou de critère d'évaluation individuelle recensé dans la politique de rémunération pour évaluer la prise en compte des risques de durabilité.

Pour plus d'informations sur la politique de rémunération de la Banque et sur les critères utilisés, le paragraphe intitulé « Politique de rémunération » du Rapport Pilier III qui se trouve sur le site internet peut être consulté.

**[GOV-4]****Déclaration sur la diligence raisonnable**

Conformément aux Principes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des affaires et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme – tous deux référencés par les ESRS – la Banque s'appuie sur ces cadres pour structurer et renforcer ses pratiques de diligence raisonnable.

Banque Raiffeisen poursuit le renforcement de ses mécanismes de diligence raisonnable, en intégrant progressivement les étapes recommandées par les normes ESRS, notamment dans le cadre de la gestion des risques ESG, de l'analyse de double matérialité, de la gestion des controverses, ainsi que dans ses politiques d'investissement et d'octroi de crédits.

Le tableau ci-dessous propose une cartographie des principales étapes de la diligence raisonnable telles que décrites dans l'ESRS 1 (chapitre 4), en les reliant aux sections pertinentes du rapport de durabilité. Cette démarche vise à assurer une meilleure transparence et compréhension des pratiques de diligence raisonnable mises en œuvre par la Banque.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DILIGENCE RAISONNABLE	SECTIONS	PAGES
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	2.2 Gouvernance	10-22
	2.3 Stratégie	23-24, 32
b) Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	2.4 Gestions des impacts, risques et opportunités	44
c) Identifier et évaluer les impacts positifs et négatifs	2.4 Gestions des impacts, risques et opportunités	35-41
	2.3 Stratégie	34
	3.1 Changement climatique	57 - 59, 67, 80
	4.1 Effectifs de la banque	83 - 89
	4.2 Consommateurs et utilisateurs finaux	100 - 106
d) Prendre des mesures pour remédier aux impacts négatifs	5.1 Conduite des affaires	117-118
	2.2 Gouvernance	20
	3.1 Changement climatique	57 - 80
	4.1 Effectifs de la banque	90 - 99
	4.2 Consommateurs et utilisateurs finaux	107
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	5.1 Conduite des affaires	120

[GOV-5]**Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité****Cadre général de gestion des risques et dispositifs de gouvernance**

Banque Raiffeisen renforce progressivement son cadre d'appétit aux risques en y intégrant les principes ESG, dans le but de soutenir une croissance durable et responsable. Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance structurée autour de procédures solides. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit-Risques (CAR) assurent dans ce contexte une supervision constante de la gestion des risques, garantissant une évaluation régulière des dispositifs de contrôle interne et de leur efficacité.

La fonction Risk Management joue un rôle pivot dans ce cadre, en assurant une coordination efficace entre les différents organes décisionnels et en veillant à l'intégration transversale des enjeux ESG. Elle participe activement aux travaux du CESG, ce qui permet de renforcer l'alignement entre stratégie de durabilité, reporting extra-financier et dispositif de gestion des risques. Cette organisation permet d'ancrer les enjeux ESG dans les processus décisionnels, d'anticiper les risques émergents et de renforcer la résilience de la Banque face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Renforcement progressif du cadre de gestion des risques ESG

En 2024, aucune modification structurelle majeure n'a été apportée au cadre générique de gestion des risques, mais des avancées notables ont été enregistrées dans l'évaluation des risques climatiques et environnementaux. Ces progrès s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue portée par la fonction Risk Management, en lien avec le projet transversal « Données ESG ».

Identification des risques climatiques

L'approche méthodologique a été revue pour mieux apprécier la matérialité des risques environnementaux, à travers une double analyse :

- **Approche quantitative**, fondée sur une segmentation par code NACE, analyse bilantaire, exposition par pays et secteur, pondération via les données du fournisseur ESG.
- **Approche qualitative**, basée sur le jugement d'experts et la criticité par classe de risques transactionnels (p.ex. crédits, marché, opérationnel).

Indicateurs de risque et données ESG

En 2024, la Banque a consolidé l'identification des données ESG clés à collecter et à utiliser pour construire des indicateurs de risques (KRI) pertinents. Bien que ces indicateurs soient encore en phase de stabilisation, certains ont d'ores et déjà été déployés, comme (i) la proportion de financements collatéralisés par des biens immobiliers situés en zone inondable, identifiée comme un facteur de risque physique prioritaire, (ii) la proportion de crédits professionnels liés à un secteur brun, (iii) la proportion d'investissements bruns pour compte propre et (iv) la notation ESG moyenne pondérée des investissements pour compte propre.

La Banque s'est également dotée d'un nouveau fournisseur externe de données ESG, permettant d'évaluer les entreprises sur la base de critères ESG pertinents pour les activités suivantes : gestion discrétionnaire, fonds d'investissement et investissements pour compte propre. Ces données nourrissent la compréhension fine des risques ESG liés à ces activités, notamment les risques de transition et les risques physiques.

Intégration dans les processus et outils internes

L'analyse climatique et environnementale s'est renforcée en 2024 grâce à la réalisation du premier bilan carbone des investissements selon la méthodologie PCAF. Cette analyse permettra de fournir une meilleure vision sur l'exposition aux risques de transition du portefeuille de la Banque, malgré les limites liées au recours à des proxies, en particulier pour les PME (petites et moyennes entreprises) luxembourgeoises.

2.3 Stratégie

[SBM-1] Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Vision, mission et ambitions

Banque Raiffeisen, seule banque coopérative sur le marché luxembourgeois, est solidement ancrée dans le tissu local et place la proximité avec ses clients au cœur de ses priorités.

Qu'ils soient clients institutionnels, particuliers ou professionnels (entreprises et indépendants), la Banque s'attache à répondre à leurs besoins spécifiques en proposant une gamme complète de produits et services financiers. L'ambition de Raiffeisen est d'accompagner ses clients lors des moments clés de leur vie et de leur ambition, tout en tenant compte de l'environnement économique et social dans lequel ils évoluent.

Forte de près de 100 ans d'expérience, Banque Raiffeisen s'appuie sur un modèle économique résilient et innovant pour bâtir des relations durables avec ses clients, partenaires, membres et sociétaires, en mettant l'accent sur la confiance et en visant l'excellence dans ses produits et services.

Convaincue de la pertinence de son modèle coopératif, elle concilie indépendance et performance économique, en intégrant pleinement les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans sa stratégie.

Résolument engagée dans une démarche d'amélioration continue à court, moyen et long terme, la Banque entend rester un acteur responsable et durable au service de ses parties prenantes et du développement local.



Raiffeisen

Ambition

Le meilleur de nous-mêmes
au service de la réussite et
de la satisfaction client

Respect

De l'estime au service de
relations durables

Proximité

Des actions locales
au service de relations
cordiales

Passion

L'enthousiasme au service
de l'excellence

**En tant que banque coopérative luxembourgeoise,
Raiffeisen s'engage, depuis près de 100 ans, à soutenir et
à travailler dans le seul intérêt de ses clients,
partenaires et membres.
Parce que pour nous, il est naturel de faire confiance
à ceux qui nous font confiance.**



Banque Raiffeisen base sa stratégie sur la mise en œuvre d'un modèle économique résilient et innovant, tout en offrant une gamme diversifiée de produits et services bancaires.

Ne faisant partie d'aucun groupe international, toutes les décisions stratégiques sont prises localement, ce qui confère à la Banque une flexibilité accrue et une proximité authentique avec les besoins de ses clients, tant en matière d'offres classiques que dans le domaine de la durabilité (ESG).

L'objectif est de répondre aux besoins financiers variés de la clientèle tout en promouvant le développement économique local.

Effectifs de la Banque

Au 31 décembre 2024, Banque Raiffeisen emploie 712 salariés, tous basés au Luxembourg. Cette concentration géographique reflète la relation étroite avec le tissu local.

Performance financière

Avec un résultat net de 28,1 millions d'EUR en 2024, en progression de 10 % par rapport à 2023, des crédits à la clientèle atteignant 7.860,4 millions d'EUR (+2,2 %) et un Produit Net Bancaire qui dépasse désormais 246 millions EUR (+3,6 %), Banque Raiffeisen confirme une trajectoire de croissance saine et réaffirme son engagement en faveur du développement économique national.

Gouvernance coopérative au service de la transition

Dans le domaine de la gouvernance interne, Banque Raiffeisen, fidèle à ses origines coopératives continue à valoriser la représentation et l'engagement actif de ses associés au sein de ses organes de gouvernance. Convaincue des bénéfices d'une amélioration continue mais franche, Banque Raiffeisen assure une meilleure gestion des impacts et risques ESG grâce notamment au renforcement de ses structures de gouvernance.

Ces efforts progressifs facilitent une prise de décision directe avisée et permettent à la Banque de naviguer plus sereinement dans un environnement complexe, marqué par une augmentation des risques climatiques et de transition. La gouvernance est abordée en détail dans la section 2.2. Gouvernance.

Groupes de clients et marchés cibles

Depuis 1926, Banque Raiffeisen s'engage à soutenir et à travailler dans le seul intérêt de ses clients et membres. Son approche commerciale est centrée autour de trois types de clientèle allant des particuliers aux entreprises et indépendants, en passant par les clients institutionnels :

- La Banque accompagne ses clients particuliers dans leurs opérations courantes, dans le financement de leurs projets, et dans la gestion de leur épargne et de leurs placements ;
- La gestion patrimoniale est assurée par des experts en investissement, dans le but d'offrir

un service haut de gamme, aligné sur le profil de risque et les préférences ESG propres à chaque investisseur ;

- Pour la clientèle professionnelle et institutionnelle, des conseillers spécialisés proposent des solutions financières adaptées et soutiennent les acteurs économiques dans l'optimisation de leurs démarches, notamment en matière d'octroi de subsides.

Aucun changement majeur n'a été observé pour les groupes de clients et les marchés cibles de la Banque au cours de la période de référence.

28,1

mio EUR

Résultat net en 2024 (+10 %*)

246

mio EUR

Produit net bancaire en 2024 (+3,6 %*)

7.860,4

mio EUR

Crédits à la clientèle (+2,2 %*)

712

salariés

Tous basés au Luxembourg

*par rapport à 2023

Proximité et accessibilité

La Banque place la proximité avec sa clientèle au cœur de ses préoccupations, témoignant ainsi de son engagement à établir des relations durables et à personnaliser son approche pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque client.

Avec 28 agences, une agence online et 47 bancomats répartis sur le territoire du Grand-Duché, dont 90 % des agences sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), Banque Raiffeisen facilite l'accès à ses services financiers.

Les clients peuvent également utiliser sans frais tous les distributeurs automatiques de POST Luxembourg, augmentant ainsi considérablement le nombre de distributeurs disponibles gratuitement. L'accès à distance est renforcé par des solutions telles que la banque en ligne R-Net et l'Agence Online, offrant une gestion flexible des finances à tout moment.

Depuis 2022, Banque Raiffeisen a transformé son agence du Kirchberg en Hub of Home. Ce centre de compétence entièrement dédié à

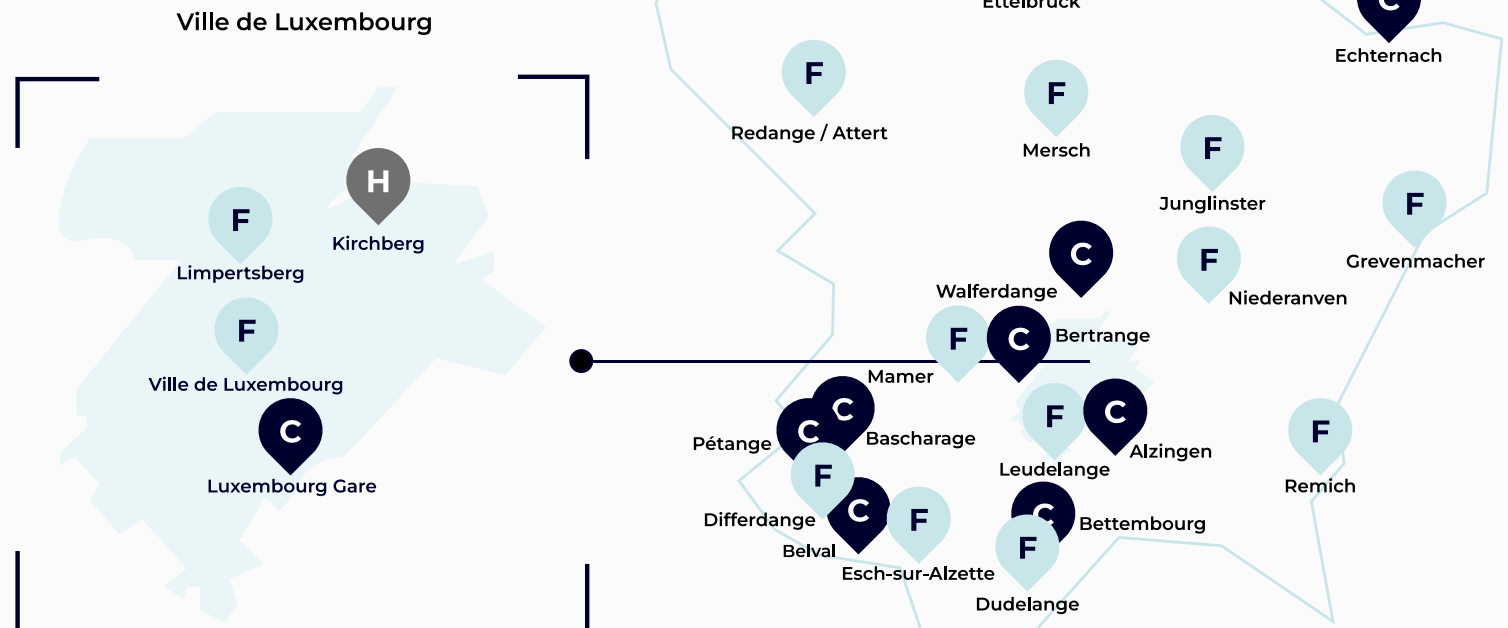
l'immobilier, propose des conseils, des financements et des assurances personnalisés pour accompagner les clients dans toutes les étapes de leurs projets immobiliers.

Le Hub of Home propose régulièrement des conférences sur cette thématique, les Housing Talks, dont trois ont été organisés avec la participation de différents intervenants internes et externes.

En assurant une proximité physique à travers ses agences accueillantes et en proposant des alternatives numériques, Banque Raiffeisen souligne son engagement en tant que partenaire financier de proximité, répondant aux besoins de ses clients et garantissant une expérience utilisateur complète et accessible.

90%

Des agences sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)



L'initiative Bancomat

Banque Raiffeisen, POST Luxembourg, Spuerkeess, BIL, BGL BNP Paribas et ING Luxembourg se sont unies pour créer un réseau commun de guichets automatiques bancaires, sous la marque commerciale « Bancomat ».

Ce projet d'ampleur est soumis à l'obtention de l'ensemble des accords réglementaires de la part des autorités compétentes.

Ce réseau, qui maillera l'ensemble du territoire national courant 2026, vise à offrir un accès optimal au libre-service bancaire aux résidents et visiteurs du Grand-Duché de Luxembourg. En couvrant à la fois les zones urbaines et les zones rurales, ce réseau ambitionne d'offrir une accessibilité accrue, proposant à chaque client un accès à un plus large éventail de guichets automatiques.

En plus de répondre aux nouvelles attentes en matière de libre-service bancaire, ces guichets automatiques sécurisés de nouvelle génération offriront des fonctionnalités améliorées. Ils favorisent également l'accessibilité aux personnes vulnérables comme les personnes à mobilité réduite (PMR), malvoyantes ou malentendantes grâce à leur clavier positionné plus bas et à l'option audio.

Ces nouveaux guichets automatiques permettront également de réduire l'empreinte carbone de ce réseau. Une fonction de recyclage sera intégrée : les billets déposés seront redistribués lors des retraits, diminuant ainsi les besoins de passage des transports de fonds. Leur nouvelle technologie permettra de réduire la consommation d'énergie d'au moins 30% par rapport aux automates actuels.

Plus d'informations seront disponibles, comme la localisation des automates, sur le site internet suivant : [Bancomat, un réseau commun de guichets automatiques bancaires au Luxembourg.](#)



Produits & services

La Banque propose une offre étendue de produits et services financiers, allant de l'épargne et des opérations courantes aux solutions de financement pour particuliers et professionnels, en passant par des opportunités de placement et d'investissement.



Opérations courantes

- **Comptes courants** : permettant au client d'effectuer les opérations journalières telles que les paiements, virements, ordres permanents et domiciliations ;
- **Cartes bancaires** : cartes de débit et cartes de crédit rattachées à un compte courant.



Épargne

- **Dépôt à vue** : le client peut effectuer des dépôts et des retraits à tout moment, en fonction de ses besoins ;
- **Dépôt à terme** : le client peut effectuer des dépôts à taux et à échéance fixe ;
- **Épargne-rente** : l'épargne-rente proposée par Banque Raiffeisen est un placement à long terme à taux fixe ;
- **R-Top** : compte épargne bénéficiant d'une rémunération additionnelle pour chaque nouvel apport de fonds éligibles effectué lors d'une offre promotionnelle.



Crédits aux particuliers

- **Crédits en compte courant** : la ligne de crédit en compte courant garantit une grande souplesse d'utilisation et permet de financer toutes les dépenses quotidiennes ou exceptionnelles ;
- **Prêt personnel R-Classic** : destiné au financement de l'acquisition d'un véhicule, de nouveaux meubles, etc ;
- **Prêt R-Eco** : prêt destiné au financement d'un véhicule à faibles émissions ou d'une rénovation écologique d'un logement ;
- **Ligne de crédit permanente R-Confort** : ligne de crédit permanente qui garantit un maximum de confort dans la gestion financière quotidienne.
- **Prêt immobilier R-Logement** : destiné à l'achat, la construction ou la transformation d'un logement, couplé le cas échéant avec un cofinancement en partenariat avec Wüstenrot ;
- **Prêt étudiant** : prêt alloué à des étudiants de 18 à 35 ans dans le cadre du programme d'aides financières accordées par l'État.

Cette diversité vise à répondre aux besoins spécifiques de chaque client, en les accompagnant durablement dans la réalisation de leurs projets personnels et professionnels, à chaque étape de leur parcours.



Crédits aux entreprises

- **Ligne de crédit en compte courant** : contrat par lequel Banque Raiffeisen autorise ses clients entreprises et indépendants à avoir un solde négatif sur leur compte courant, à un taux débiteur variable et pour une durée déterminée ;
- **Crédit d'investissement** : type de crédit destiné au financement des investissements effectués dans le cadre d'une activité professionnelle ;
- **R-Leasing** : un crédit-bail financier classique, proposé à une clientèle professionnelle ;
- **Crédit d'équipement SNCI** : la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) met à la disposition des entreprises des crédits d'équipement par l'intermédiaire de leur banquier ;
- **Crédits aux communes** : Banque Raiffeisen accorde des ouvertures de crédits et des prêts aux communes pour la réalisation de projets de biens communautaires (infrastructures, etc.).



Pour vos projets de rénovation écologique ou d'installation énergétique.

Panneaux solaires, pompe à chaleur, travaux d'isolation... Nous vous accompagnons dans vos projets visant à contribuer à un avenir plus durable.

Rendez-vous sur www.raiffeisen.lu



La Banque qui appartient à ses membres





Placements et investissements

- **R-Gestion** : s'adresse aux investisseurs souhaitant profiter des compétences de nos spécialistes en matière de gestion discrétionnaire ;
- **R-Invest** : s'adresse aux investisseurs à la recherche d'un conseil en investissement ponctuel en matière de placements financiers ;
- **R-Conseil** : s'adresse aux investisseurs désireux de bénéficier d'un conseil régulier et proactif en matière de placements financiers ;
- **R-PlanInvest** : plan d'épargne en fonds d'investissement (SICAV).
- **R-PRO & R-PRO+** : ensemble d'avantages tarifaires réunis dans un des packages spécialement adaptés aux besoins des entreprises ;
- **R-Net** : banque en ligne.
- **Location de coffres-forts**
- **Épargne-logement Wüstenrot** : solution qui réunit l'épargne systématique, la garantie de conditions favorables pour un prêt logement ainsi que des avantages fiscaux en un seul produit ;
- **R-Pension & R-Vie Pension** : accessibles à toute personne âgée de 18 à 65 ans, les produits R-Vie Pension constituent une épargne supplémentaire, assortie d'avantages fiscaux immédiats et très appréciables ;



Autres services et produits

- **Green Code Kids, 12-18, Study & Job** : offres bancaires groupées adaptées aux besoins des jeunes de 0 à 30 ans ;
- **OPERA PLUS** : package premium regroupant de nombreux avantages et réductions tarifaires à travers tous les domaines bancaires : cartes de débit et de crédit gratuites, remises sur frais de dossier des prêts immobiliers et personnels, etc. En plus, le package OPERA PLUS peut être payé en partie ou en totalité grâce aux points de fidélité cumulés automatiquement en tant que membre ;
- **R-Junior, R-Vie Protect, R-Vie Save Invest, R-Vie Rente, etc.** : gamme de produits d'assurance offerts à nos clients en collaboration avec Raiffeisen Vie ;
- **Payconiq** : la solution de paiement mobile permettant à nos clients de transférer de l'argent, de payer en magasin, sur internet ou sur mobile et d'acquitter leurs factures. Les paiements se font directement depuis le compte bancaire des clients.

BANQUE PRIVÉE

Nos solutions pour préserver et développer votre patrimoine

Raiffeisen

Plus d'informations sur :

https://www.raiffeisen.lu/sites/default/files/documents/guide_de_linvestisseur_2077_fr.pdf



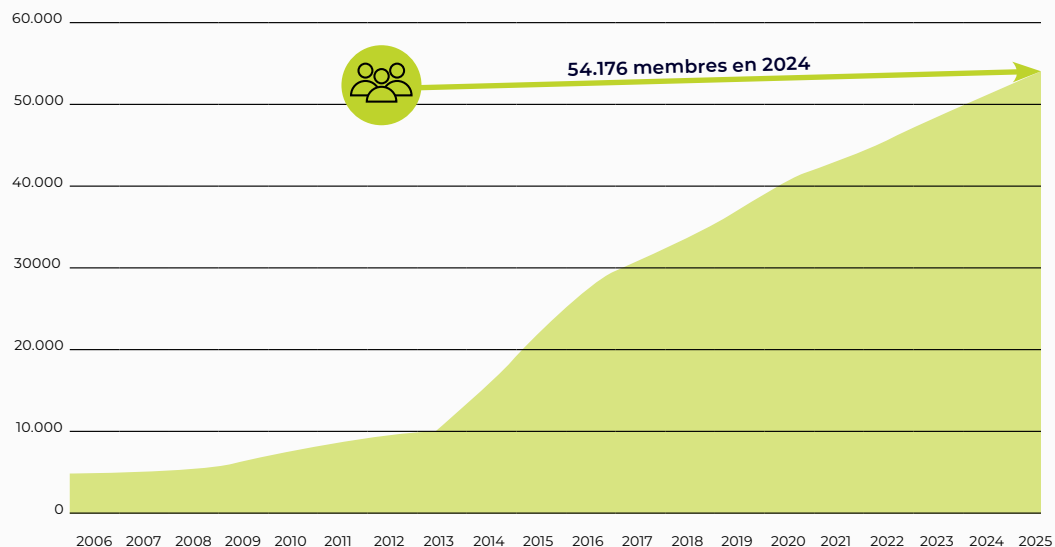
Fidélité et avantages

La Banque maintient un lien solide avec ses **54.176 membres**, leur offrant la possibilité de rejoindre un programme de fidélité enrichi d'avantages exclusifs et de participer aux Assemblées Générales. L'adhésion implique l'acquisition d'une part sociale d'une valeur nominale de 25 EUR et l'admission en tant qu'associé de la Banque, conformément à ses statuts.

Dans une logique de soutien du dynamisme économique local et de proximité avec ses membres, Banque Raiffeisen attribue à ces derniers des points OPERA (coOPERative), utilisables pour régler les cotisations de leurs cartes

bancaires, recevoir des chèques-cadeaux POST ou tickets de cinéma, soutenir leur épargne ou celle des jeunes générations, effectuer des dons à des organisations caritatives, ou participer à des initiatives écologiques telles que la plantation d'arbres via le partenariat avec Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt et ONG Friendship Luxembourg. En outre, les adhérents au programme OPERA ont la possibilité de souscrire à OPERA PLUS, une offre premium octroyant des bénéfices additionnels, incluant des réductions sur divers produits et services proposés par la Banque.

EVOLUTION DU NOMBRE DES MEMBRES



En tant qu'étudiante, je suis heureuse d'avoir Raiffeisen à mes côtés. Grâce à leur soutien financier, Raiffeisen me permet de poursuivre mes études d'assistante sociale.*

- Chloé T.

54.176

membres

Dont 23.608 membres OPERA PLUS en 2024

1,44

mio EUR

Contrevaleur des points OPERA distribués en 2024

Avantages pour les projets écologiques

En 2024, la Banque a revisité son prêt personnel R-Eco afin d'accompagner davantage les particuliers dans la transition énergétique. Ce prêt couvre désormais un éventail large et diversifié de projets durables, incluant les rénovations écologiques d'un logement (isolation, toiture, vitrages à haut rendement), l'installation d'équipements énergétiques efficaces (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur), ainsi que le financement de véhicules à faibles émissions, tels que les voitures électriques ou hybrides.

Liste des projets éligibles

pour le prêt R-Eco



Véhicules à faible émission

Financer l'acquisition d'un véhicule à faible émission de type :

- Voitures électriques*
- Voitures hybrides*
- Voiture à pile à combustible à hydrogène
- Motocycle électrique*
- Vélo conventionnel
- Pedelec

* Le financement de l'installation d'une borne de recharge peut être inclus dans ce prêt.



Installations énergétiques et rénovations écologiques

Financer un projet de réduction de la consommation énergétique de votre habitat :

- Pompe à chaleur
- Système photovoltaïque
- Remplacement de chaudière
- Vitrage à haut rendement
- Toiture verte
- Chauffage à bois
- Isolation extérieure et intérieure

Cartes de paiement et responsabilité sociale

En 2024, la Banque maintient son engagement envers la lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes, notamment à travers des actions environnementales concrètes grâce, par exemple, à l'usage des cartes de crédit de la Banque. Ainsi, toutes les 200 transactions réalisées par les utilisateurs des différentes cartes de crédit Raiffeisen, la Banque s'engage à planter un arbre en partenariat avec Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt au Luxembourg et ONG Friendship Luxembourg au Bangladesh. Sans démarche supplémentaire des clients, toute transaction effectuée avec une carte de crédit Raiffeisen compte, quel que soit son montant. Ainsi, chaque client peut participer à cette initiative sans obligation de réaliser des dépenses significatives ou de devoir s'inscrire à un programme particulier.

En plus, les membres OPERA ont la possibilité de planter des arbres en échange de leurs points de fidélité OPERA.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une vision plus large de la Banque, où les actions financières de ses clients contribuent à un bien-fait environnemental, renforçant ainsi l'impact positif de la Banque sur l'écosystème afin de lutter plus efficacement contre les effets négatifs du réchauffement climatique.

Pour plus d'informations sur l'initiative, veuillez consulter les pages 109 à 111

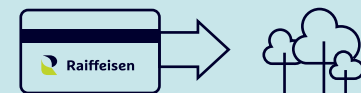
Cartes Raiffeisen

comment ça marche ?

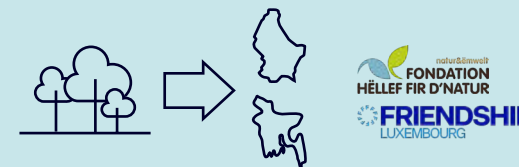
1. Paiement par un client avec une carte de crédit Raiffeisen = 1 transaction



2. Toutes les transactions effectuées par des cartes de crédit Raiffeisen sont divisées par 200, ce qui nous donne le nombre d'arbres à planter.



3. Plantation des arbres au Luxembourg et au Bangladesh par nos partenaires N&E et Friendship.



200 transactions
= 1 arbre planté

Transactions réalisées par les utilisateurs des différentes cartes de crédit de Banque Raiffeisen

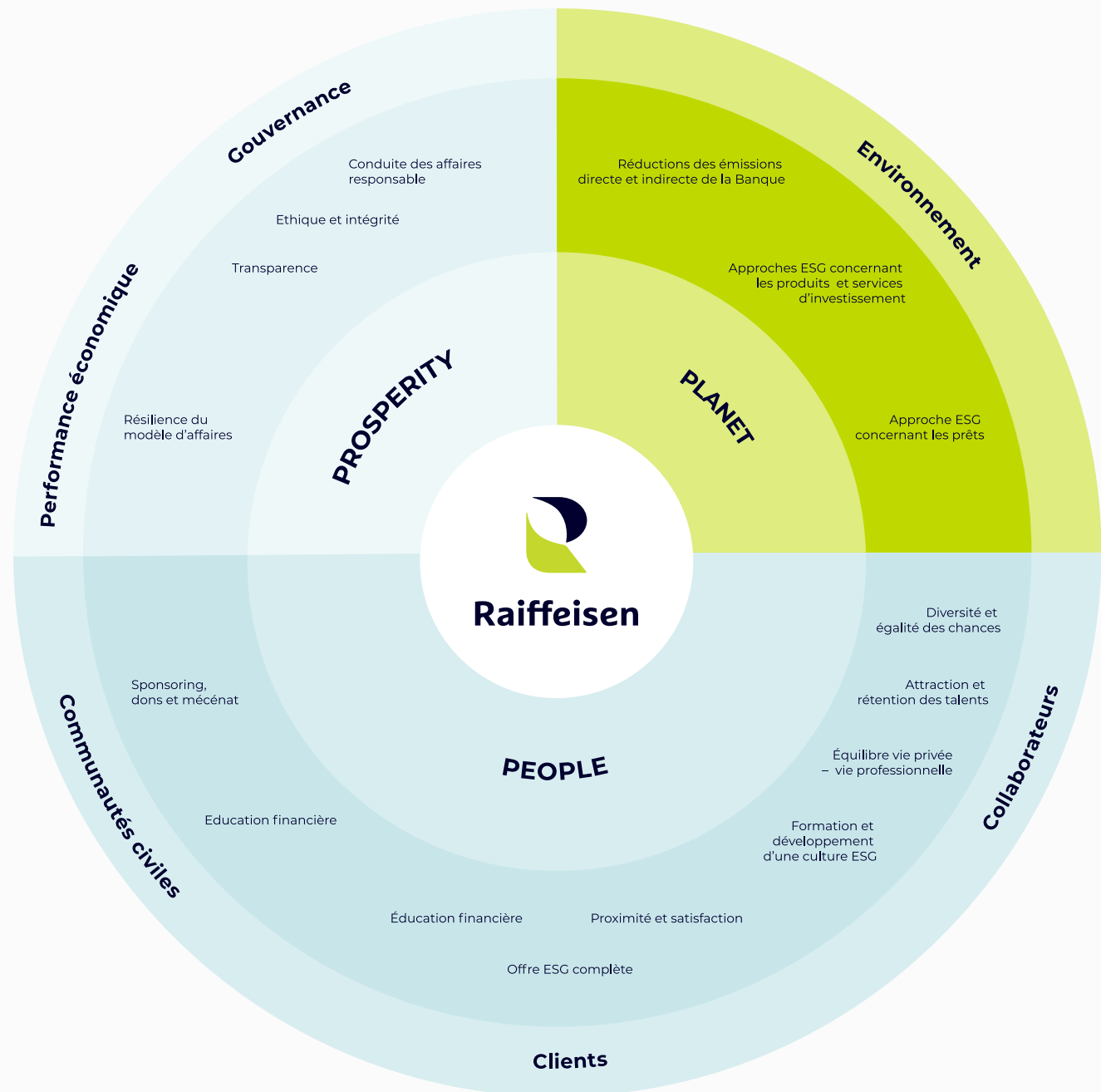


Stratégie ESG 2020 – 2025

La stratégie ESG de Banque Raiffeisen repose sur trois piliers fondamentaux :

1. Planet ;
2. People ;
3. Prosperity.

Ces piliers incarnent la volonté de la Banque d'intégrer durablement les enjeux ESG dans l'ensemble de ses activités.



Consolidation des bases pour 2024

L'année 2024 constitue une étape clé de structuration et de consolidation. À travers le projet transversal « Données ESG », la Banque a pu consolider les fondations sur lesquelles elle pourra construire sa stratégie ESG à long terme. Ce projet a permis de renforcer les capacités internes et d'améliorer l'efficacité en matière de collecte de données, d'analyse, de reporting et de monitoring extra-financier, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes (CSRD, EU Taxonomy, Circulaire CSSF 21/773, Pilier 3 – CRR, LOM).

Banque Raiffeisen a renforcé la précision de son suivi des émissions GES en consolidant sa base de calcul pour les scopes 1, 2 et 3 relatifs à ses propres activités opérationnelles. Le périmètre de son bilan carbone a ainsi été élargi afin d'inclure de manière plus complète les sources d'émissions directes et indirectes liées à son fonctionnement. Parallèlement, la Banque intègre l'analyse de son impact climatique en se concentrant sur le scope 3, qui couvre notamment les émissions financées issues de son portefeuille de crédits et d'investissements propres. Grâce à l'application de la méthodologie PCAF, Banque Raiffeisen peut pour la première fois quantifier ces émissions indirectes majeures.

Ces projets posent les bases nécessaires pour permettre à la Banque, dès 2025, de construire des trajectoires de décarbonation crédibles et d'intégrer les enjeux ESG au cœur de sa planification stratégique. Il constitue une étape clé dans la mise en place d'une gouvernance plus robuste et tournée vers l'avenir.

La Banque continue également de progresser dans le développement de sa stratégie d'intégration des risques ESG aux niveaux des crédits et placements.

Au niveau « People Development », Banque Raiffeisen se place en employeur attractif, valorisant les talents de tous horizons et offrant, pour une année de plus, des avantages inédits sur la place.

Sur le plan interne, tous les métiers de la Banque ont été embarqués dans la démarche ESG. Grâce à la généralisation de la formation ESG à l'ensemble des collaborateurs, la culture ESG s'est renforcée au sein de l'organisation. Cette dynamique collective est un levier indispensable pour préparer l'évolution des objectifs stratégiques en matière de la durabilité.

Concernant son engagement envers la communauté nationale, Banque Raiffeisen maintient son soutien à des initiatives locales dans les thématiques de la durabilité, de l'art et de la culture, du sport, du social et de l'humanitaire.

Des efforts renforcés en 2025

L'année 2025 s'annonce comme une étape structurante, marquée par des chantiers majeurs tels que le calcul des trajectoires de décarbonation, l'intégration progressive des risques ESG à l'échelle de la Banque, ainsi que le renforcement de l'implication de l'ESG au niveau des placements et des financements.

Ces avancées s'appuient sur les projets réalisés en 2024 et façonneront durablement l'orientation stratégique et opérationnelle de la Banque pour les années à venir. Elle est désormais en position de construire des trajectoires de transition et d'intégrer les enjeux ESG à son modèle d'affaires. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des objectifs ESG définis dès 2020, qui conservent toute leur pertinence au-delà de l'année 2024.

Création de valeur pour la société



2.4 Gestion des impacts, risques et opportunités

[SBM-3] Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Analyse de double matérialité

Pour répondre aux exigences de publication liées aux enjeux de durabilité, Banque Raiffeisen identifie divers enjeux ESG essentiels impactant directement son modèle d'affaires et sa chaîne de valeur, mais également sur lesquels elle a un impact à travers ses activités et ses opérations. Les thématiques prioritaires identifiées comme matérielles pour la Banque selon les ESRS sont présentées dans les résultats de l'analyse de double matérialité.

Conformément aux exigences de la CSRD et des normes ESRS, Banque Raiffeisen a réalisé en 2023 une analyse de double matérialité visant à identifier les thématiques de durabilité les plus pertinentes au regard de son modèle d'affaires et de sa chaîne de valeur. Cette analyse a permis de positionner les enjeux selon deux axes :

- leur matérialité d'impact (sur l'environnement ou la société) ;
- leur matérialité financière (risques ou opportunités pour la Banque).

Pour l'exercice 2024, aucun changement structurel ou stratégique majeur n'ayant été constaté, la Banque a choisi de s'appuyer sur les résultats de cette analyse existante. Celle-ci a été réexaminée et consolidée, notamment en affinant la compréhension des IRO associés aux thématiques identifiées comme prioritaires. Les résultats confirment la pertinence des

enjeux matériels définis en 2023, qui restent pleinement en ligne avec la stratégie ESG de la Banque, structurée autour des piliers « Planet, People, Prosperity ». Cette stratégie se traduit

par une volonté forte de renforcer la culture ESG interne, de réduire l'empreinte carbone des opérations, et de proposer des produits de financement et d'investissement durables.

Thématiques matérielles

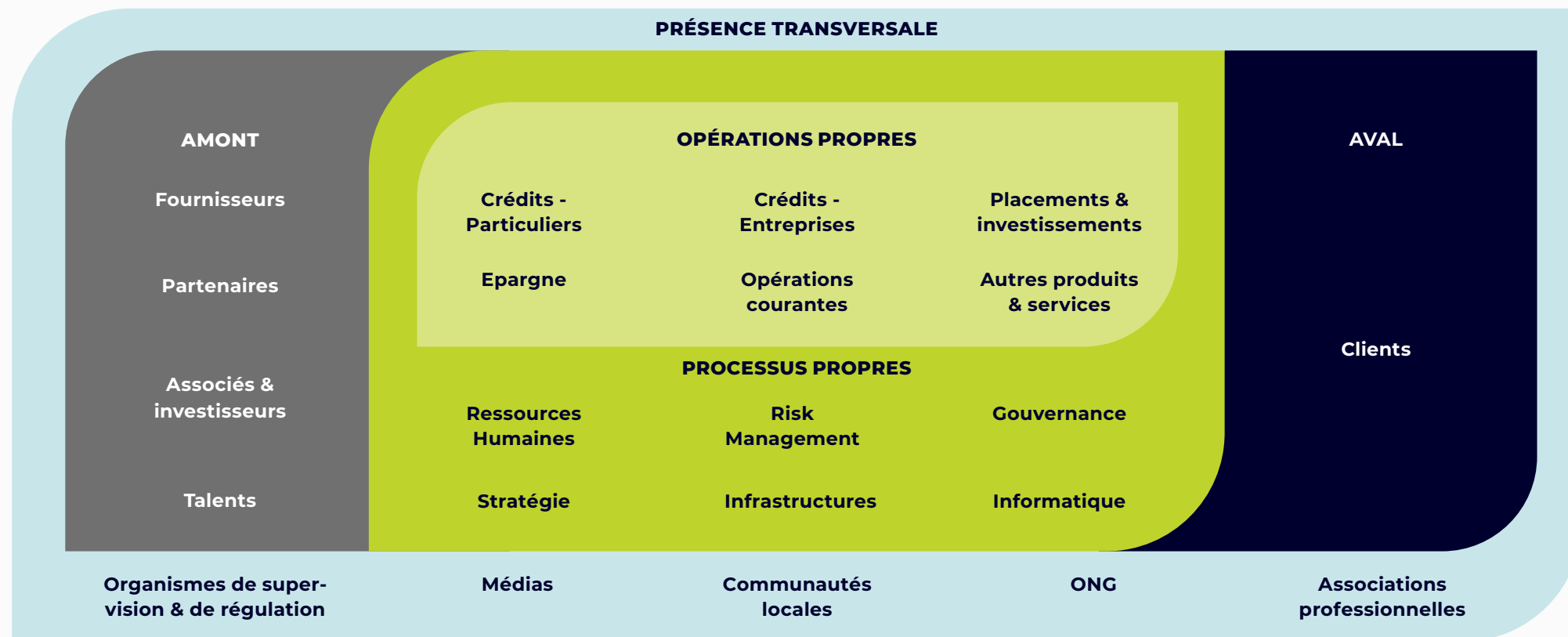
pour Banque Raiffeisen

GÉNÉRALE	ENVIRONNEMENT	SOCIALE	GOVERNANCE
ESRS 1 : Principes généraux	ESRS E1 : Changement climatique - Adaptation et atténuation - Consommation d'énergie	ESRS S1 : Main-d'oeuvre propre - Conditions de travail des salarié(e)s - Consommation d'énergie	ESRS G1 : Conduite des affaires - Stratégie et valeurs - Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
ESRS 2 : Exigences en matière d'information générale, de stratégie, de gouvernance et d'évaluation de l'importance relative	ESRS E2 : Pollution - Pollution de l'air, de l'eau des sols - Utilisation de substances controversées ESRS E3 : Eau et ressources marines - Gestion, utilisation et rejets - Dégradations des écosystèmes ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes - Impact sur les espèces - Dégradations des écosystèmes ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire - Gestion des déchets	ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur - Sécurité de l'emploi - Equilibre vie privée et professionnelle ESRS S3 : Communautés affectées - Droits économiques, sociaux et culturels des communautés - Droits civils et politiques des communautés - Droits des populations autochtones ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux - Accès à l'information de qualité - Accès aux produits et services	

Légende :

- ESRS obligatoire
- ESRS non-matériel
- ESRS matériel (>3)
- ESRS matériel (mais <3)

Chaîne de valeur



IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO):

Impacts positifs :

1. Contribution à l'atténuation via les produits et les investissements (E1) ;
2. Amélioration des conditions de travail des employés (S1) ;
3. Promotion de l'égalité de traitement, des opportunités et de l'accès à la formation (S1) ;
4. Promotion de l'éducation financière (S4) ;
5. Accès aux produits & services et à l'information de qualité (S4).

Impacts négatifs :

6. Émissions de GES directes et indirectes (E1) ;
7. Surendettement des clients (S4).

Risques :

8. Risque de transition lié aux réglementations et à l'exposition du portefeuille (E1) ;
9. Risque physiques liés au climat (E1) ;
10. Risques liés à l'attraction et à la rétention des talents (S1) ;
11. Risques liés à la protection des données personnelles (S4) ;
12. Risques liés au blanchiment d'argent (AML) et aux crimes financiers (G1).

Opportunités :

13. Financement de la transition écologique (E1) ;
14. Culture d'entreprise axée sur les valeurs coopératives (G1).



Impacts, risques et opportunités matériels (IRO)



E1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

TYPE D'IRO

CHAÎNE DE VALEUR

HORIZON TEMPOREL

Atténuation au changement climatique

Contribution à l'atténuation via les produits et les investissements

Les produits et les services proposés par la Banque, ainsi que ses investissements (portefeuille propre et portefeuille commercial), soutiennent la transition bas-carbone en finançant des projets durables ou basés sur des critères ESG.

Impact positif

En aval

Court / Moyen / Long Terme

Émissions de GES directes et indirectes

Les activités de la Banque génèrent des émissions directes (énergie, mobilité) et indirectes financées (portefeuille propre et portefeuille commercial), contribuant au réchauffement climatique.

Impact négatif réel

Toute la chaîne de valeur

Court / Moyen / Long Terme

Risque de transition lié aux réglementations et à l'exposition du portefeuille

Les évolutions réglementaires en matière climatique (CSRD, EU Taxonomy, objectifs de réduction des GES) peuvent exposer la Banque à un risque de transition, notamment à travers ses expositions sectorielles ou contreparties non alignées.

Risque

Toute la chaîne de valeur

Court / Moyen / Long Terme

Financement de la transition

La transition vers une économie bas-carbone crée une opportunité de croissance pour les produits et les services financiers verts, notamment dans le domaine des prêts durables, des fonds d'investissement responsables ou de l'accompagnement à la transition écologique.

Opportunité

En aval

Court / Moyen / Long Terme

Adaptation au changement climatique

Risques physiques liés au climat

Le dérèglement climatique accroît l'occurrence de phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses, vagues de chaleur), pouvant affecter indirectement les clients financés et créer un risque de crédit, de sinistre, et de dépréciation des actifs.

Risque

Toute la chaîne de valeur

Court / Moyen / Long Terme



S1 EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

TYPE D'IRO

CHAÎNE DE VALEUR

HORIZON TEMPOREL

Conditions de travail

Amélioration des conditions de travail

La Banque met en œuvre une politique active de bien-être au travail, combinant des conditions de travail sécurisées, un accès renforcé à l'information interne, une communication transparente ainsi qu'une attention particulière portée à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Ces actions contribuent à créer un environnement de travail stable, motivant et propice à l'engagement durable des collaborateurs.

Impact positif réel

Opérations propres

Court / Moyen / Long Terme

Attraction et rétention des talents

Banque Raiffeisen évolue dans un marché du travail particulièrement concurrentiel, où l'attraction et la rétention de profils qualifiés représentent un enjeu majeur. La capacité de la Banque à disposer des compétences nécessaires pour accompagner son développement dépend de sa faculté à recruter et fidéliser des collaborateurs disposant de l'expertise adaptée.

Risque

Opérations propres

Moyen / Long Terme

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

Promotion de l'égalité de traitement, des opportunités et de l'accès à la formation

La Banque s'attache à garantir un traitement équitable à l'ensemble de ses collaborateurs, en veillant à ce que chacun puisse accéder aux mêmes opportunités professionnelles, y compris en matière de formation et de développement des compétences afin de favoriser un environnement de travail respectueux de la diversité et de l'égalité des chances pour les collaborateurs de la Banque.

Impact positif réel

Opérations propres

Moyen / Long terme

**S4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX****TYPE D'IRO****CHAÎNE DE VALEUR****HORIZON TEMPOREL****Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux****Accès aux produits et aux services, et à l'information de qualité**

Banque Raiffeisen facilite l'accès à des solutions de financement adaptées aux besoins d'une large diversité de clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels. La Banque accompagne ses clients en s'appuyant sur des canaux multiples, y compris des outils digitaux, afin de garantir un accompagnement personnalisé, accessible et durable.

Impact positif réel**En aval****Court / Moyen / Long Terme****Promotion de l'éducation financière**

La Banque vise à générer un impact positif en renforçant les compétences financières de ses clients et des prospects, comme les jeunes ou les publics moins familiers avec les services financiers. Cet impact se traduit par la mise à disposition de contenus pédagogiques, de conseils en agence, de campagnes de sensibilisation sur différents canaux, ainsi que d'actions locales ou événements organisés. En facilitant l'accès à une information claire et adaptée, la Banque contribue à une meilleure compréhension des enjeux financiers du quotidien et favorise une relation bancaire plus autonome et responsable.

Impact positif actuel**En aval****Court / Moyen / Long Terme****Surendettement des clients**

Il existe un impact négatif potentiel lorsque les clients s'engagent dans des produits de crédit sans en avoir pleinement compris les conditions ou sans évaluation suffisante de leur capacité de remboursement. Cela peut résulter d'un manque d'accompagnement, d'une information peu claire ou d'une mauvaise compréhension de l'offre. Ces situations peuvent conduire à un déséquilibre financier pour le client, affectant son bien-être économique.

Impact négatif réel**En aval****Moyen / Long Terme****Protection des données et sécurité****Protection des données personnelles et cyber sécurité**

Dans un contexte de digitalisation croissante des services bancaires, la gestion des données personnelles et la sécurité des systèmes d'information représentent un risque majeur pour la Banque. Une défaillance dans ces domaines peut entraîner des sanctions réglementaires, des pertes opérationnelles, des litiges juridiques ou une atteinte à la réputation.

Risque**En aval****Court / Moyen / Long Terme**

**G1 CONDUITE DES AFFAIRES****TYPE D'IRO****CHAÎNE DE VALEUR****HORIZON TEMPOREL****Culture d'entreprise****Culture d'entreprise axée sur les valeurs coopératives**

Le statut de la Banque comme société coopérative, fondé sur des principes de proximité, de transparence et de gouvernance partagée, constitue un levier pour promouvoir une conduite des affaires éthique et responsable. Cette culture d'entreprise favorise la confiance avec les parties prenantes, soutient l'alignement avec les attentes ESG et renforce l'adhésion des collaborateurs aux valeurs d'intégrité, de durabilité et de respect des clients.

Opportunité**Opérations propres****Court / Moyen / Long Terme****Corruption et versement de pots de vins****Crimes financiers et blanchiment d'argent**

En tant qu'établissement bancaire, la Banque est exposée au risque d'être utilisée comme vecteur pour des activités illicites, telles que le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme. Ce risque peut affecter négativement la réputation de la Banque, entraîner des sanctions réglementaires ou juridiques, et compromettre la confiance des clients et partenaires. Ceci souligne la nécessité de maintenir un cadre strict de conformité (KYC, LBC, reporting), fondé sur une vigilance accrue, des processus robustes et une formation continue du personnel.

Risque**Opérations propres****Court / Moyen / Long terme**

[IRO-1] Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importantes

Méthodologie de l'analyse de double matérialité

Dans le cadre de son engagement envers une finance durable et responsable, la Banque a mis en place en 2023 un processus rigoureux d'identification et d'évaluation des enjeux matériels liés à la durabilité, s'appuyant sur des méthodologies et standards reconnus tels que les normes du GRI Standard 2021, les ESRS, ainsi que les lignes directrices de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group). Cette approche méthodologique vise à cartographier les impacts réels et potentiels, ainsi que les risques et opportunités susceptibles de générer des effets financiers significatifs.

Afin de répondre aux exigences des normes ESRS, cette évaluation repose sur le principe de double matérialité, qui prend en compte :

- **La matérialité d'impact**, c'est-à-dire les effets positifs ou négatifs, actuels ou potentiels, que les activités de la Banque peuvent avoir sur l'environnement, les personnes, les communautés ou l'économie ;
- **La matérialité financière**, à savoir les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur les flux de trésorerie, les performances ou la position financière de la Banque.

Identification des impacts, risques et opportunités (IRO)

Afin d'identifier les IRO associés à ses opérations et sa chaîne de valeur, la Banque a adopté une démarche structurée, progressivement alignée avec les ESRS.

Cette approche comprend l'élaboration d'une liste exhaustive de questions de durabilité, établie sur la base des recommandations ESRS et ajustée pour refléter les spécificités de la Banque, son secteur d'activité et son environnement opérationnel. Cette liste a servi de pilier pour orienter le processus d'identification des enjeux de durabilité les plus pertinents et significatifs pour Banque Raiffeisen.

Évaluation des IRO

Dans le processus d'évaluation de la double matérialité des IRO, Banque Raiffeisen adopte une méthodologie alignée avec les normes ESRS, en prenant en compte la matérialité d'impact et la matérialité financière. Cette évaluation se concentre sur l'identification des impacts positifs et négatifs selon leur ampleur, portée, irréversibilité et probabilité, couvrant ainsi l'ensemble des opérations de la Banque et de sa chaîne de valeur.

L'approche qualitative adoptée permet d'examiner les répercussions des activités bancaires sur les personnes et l'environnement, ainsi que d'évaluer les risques et opportunités en fonction de leur incidence financière potentielle sur la santé financière de la Banque. Il est important

de noter que cette évaluation s'est faite sur une base qualitative principalement en raison du manque de données disponibles et quantifiables à ce stade.

Pour garantir une analyse complète, la Banque a mobilisé les parties prenantes à travers des sondages, des entretiens individuels et des ateliers, visant à recueillir une diversité d'opinions et à simplifier le processus d'évaluation. Ce mode d'engagement a permis d'évaluer les thématiques ESG de manière inclusive, assurant que tous les aspects significatifs soient considérés.

Priorisation

Pour chaque thématique, les cotations obtenues sur les différents facteurs ont été moyennées pour obtenir une cotation unique comprise entre 0 et 5. Les participants à la consultation des parties prenantes se sont vus accorder un poids égal dans le processus d'évaluation, les critères étant pondérés de manière identique sans coefficients multiplicateurs. Ainsi, les cotations finales sont calculées par des moyennes.

Il est essentiel de noter que la matérialité financière et la matérialité d'impact ont un poids équivalent dans l'analyse de double matérialité.

Une question de durabilité peut être considérée comme matérielle d'un point de vue de l'impact, d'un point de vue financier, ou des deux, car ces aspects sont souvent interconnectés.

Intégration au processus global de gestion des risques

L'intégration du processus d'identification et d'évaluation des enjeux matériels au sein du processus global de gestion des risques constitue une étape clé dans la démarche de gestion durable de Banque Raiffeisen.

L'analyse de double matérialité permet d'identifier les risques liés aux aspects ESG, intégrant ces éléments dans le cadre plus large du management des risques de la Banque. Cette procédure commence par la présentation des risques identifiés par la fonction Risk Management, avant de remonter vers le CESC et le Comité de Direction puis au CAR, assurant ainsi une évaluation complète et une prise de décision éclairée à tous les niveaux de gouvernance.

Bien que l'identification des risques soit bien ancrée dans la structure de gestion des risques de la Banque, l'évaluation et la capitalisation sur les opportunités liées à la durabilité restent, pour le moment, un domaine complexe. La gestion des risques aide à orienter vers certaines opportunités, mais leur identification et leur exploitation demeurent limitées.

Aucun changement significatif n'ayant été observé dans le modèle d'affaires, les activités ou les parties prenantes de Banque Raiffeisen au cours de l'exercice 2024, l'analyse de double matérialité n'a pas été renouvelée cette année. La Banque a toutefois procédé à une revue critique et à un affinement de l'analyse réalisée en 2023, confirmant ainsi la pertinence et l'actualité des résultats existants.



Tableau ODD x DMA

Banque Raiffeisen contribue aux ODD des Nations Unies et s'est focalisée sur sept ODD identifiés comme les plus pertinents selon ses activités.

Ce tableau établit les liens entre les thématiques ESRS et les Objectifs de Développement Durables :

THÉMATIQUES ESRS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
ESRS 2 Information générale																	
ESRS E1 Changement climatique																	
ESRS E2 Pollution																	
ESRS E3 Ressources aquatiques et marines																	
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes																	
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire																	
ESRS S1 Effectifs de la Banque																	
ESRS S2 Travailleurs au sein de la chaîne de valeur																	
ESRS S3 Communautés affectées																	
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux																	
ESRS G1 Conduite des affaires																	

Légende : **Thématiques matérielles** **Thématiques non-matérielles** **●** ODD prioritaires de la Banque **○** ODD secondaires de la Banque

[SBM-2] Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les parties prenantes de la Banque

Cartographie

Les parties prenantes de la Banque représentent un élément important de sa gouvernance participative et sont définies comme tout individu ou groupe d'individus ayant un impact direct ou indirect sur les activités de la Banque ou qui, de par leurs actions, peuvent influencer la capacité de l'organisation à réaliser ses objectifs.

Pour garantir une évaluation complète de ses impacts, la Banque s'aligne sur les normes AA1000SES (Stakeholder Engagement Standards), qui recommandent une approche systématique de l'interaction avec les parties prenantes. Cette démarche implique une cartographie détaillée des parties prenantes impactées par les activités et les relations commerciales de l'organisation.

CONSULTER :

Banque Raiffeisen met en place une communication bidirectionnelle avec ses parties prenantes.

SUIVRE :

Banque Raiffeisen et ses parties prenantes restent en contact par le biais de la communication (média, site internet).

Banque Raiffeisen a identifié 10 groupes représentés dans la cartographie :

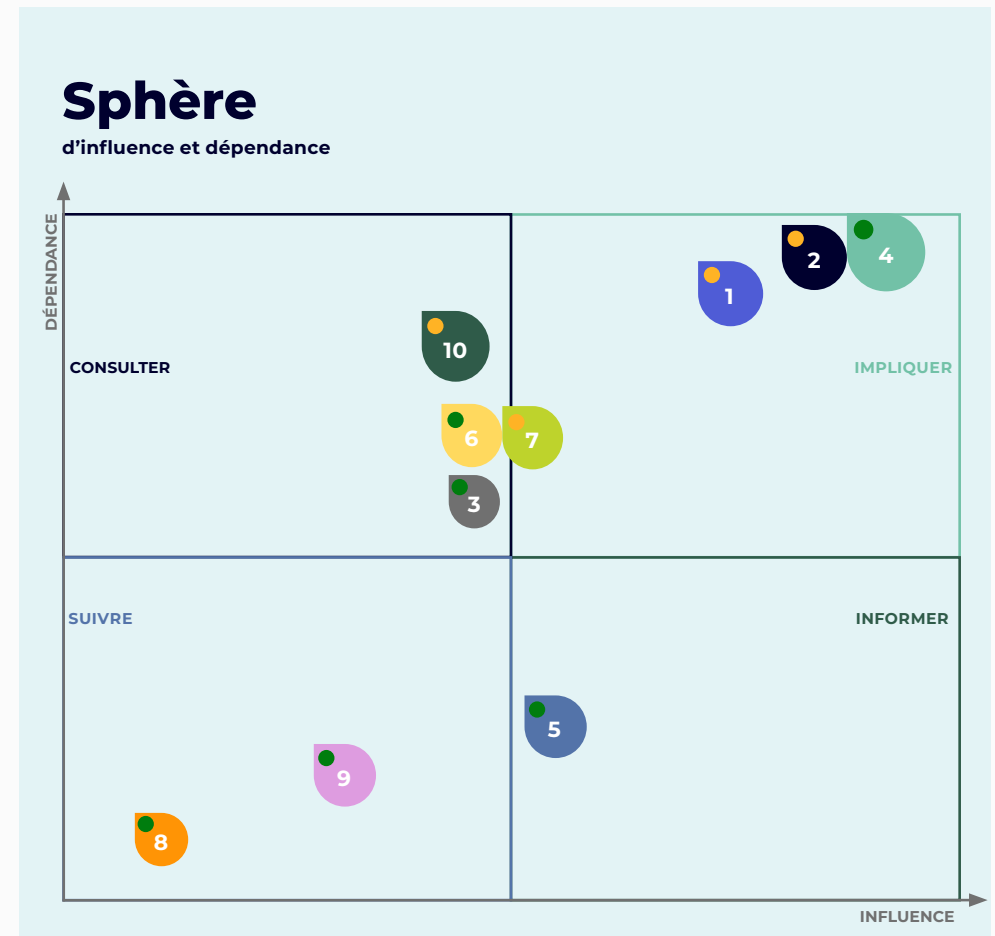
- 01. Clients
- 02. Employés (incluant représentants du personnel)
- 03. Fournisseurs
- 04. Autorités publiques (UE, Gouvernement, CSSF...)
- 05. ONG et communautés locales (IMS, INDR, SDK)
- 06. Partenaires (POST, Spuerkeess, Foyer)
- 07. Associés et investisseurs (membres)
- 08. Médias
- 09. Associations professionnelles (ABBL, autres acteurs financiers)
- 10. Déposants institutionnels et fournisseurs de liquidé

IMPLIQUER :

Banque Raiffeisen engage ses parties prenantes dans une relation réciproque et tient compte de leurs contributions dans le processus de prise de décision.

INFORMER :

Banque Raiffeisen met en place une communication ciblant ses parties prenantes. Aucun retour n'est attendu.



Légende : 10 groupes de parties prenantes majeures

Capacité de dialogue : la mesure dans laquelle la partie prenante est capable d'exprimer ses préoccupations et intérêts

Capacité faible Capacité moyenne Capacité forte

Niveau de vulnérabilité : la mesure dans laquelle la partie prenante est affectée par les activités de Raiffeisen.

Pas affectée Potentiellement affectée Réellement affectée



Engagement avec les parties prenantes

La Banque Raiffeisen engage régulièrement ses parties prenantes pour mieux comprendre leurs attentes et adapter ses actions en conséquence.

Cet engagement se fait par différents moyens selon les groupes concernés : enquêtes, réunions, comités, partenariats ou échanges directs.

Les retours reçus permettent d'identifier des pistes d'amélioration et de développer des solutions adaptées sur les plans économique, social et environnemental.

GROUPES DE PARTIES PRENANTES	POURQUOI LES ENGAGER	COMMENT NOUS LES ENGAGEONS	EXEMPLES DE LEURS RETOURS
Clients	Comprendre leurs besoins pour améliorer les services et proposer des solutions adaptées à leurs besoins	Enquêtes de satisfaction, dialogue direct, canaux digitaux	Demande de crédits et de financements pour les projets éco-responsables et l'accessibilité des produits et services et de l'information
Employés (incluant représentants du personnel)	Améliorer les conditions de travail et l'engagement des collaborateurs	Comités de dialogue social, intranet, enquêtes, groupes de travail, programmes de développement, formations, entretiens individuels	Attentes en matière de transparence de l'information et d'équilibre de vie
Fournisseurs	Assurer une chaîne d'approvisionnement résiliente, responsable et durable	Code de conduite fournisseurs, audits réguliers, appels d'offres transparents	Besoin de clarté sur les critères ESG attendus pour la sélection des fournisseurs.
Autorités publiques (UE, Gouvernement, CSSF...)	Garantir la conformité réglementaire et participer aux initiatives publiques de durabilité	Reporting régulier, consultations, échanges directs	Attentes élevées sur la transparence ESG et l'alignement avec les réglementations en vigueur
ONG et communautés locales (IMS, INDR, SDS)	Renforcer l'impact positives local et l'engagement sociétal, ainsi que de réduire l'impact négatif	Partenariats, dons, sponsoring, groupes de travail	Suggestions pour renforcer l'inclusion sociale et attentes sur des actions locales concrètes
Partenaires (POST, Spuerkeess, Foyer, Vontobel, Wüstenrot)	Co-développer des solutions durables et mutualiser les bonnes pratiques	Réunions de coordination, projets conjoints, échanges stratégiques	Volonté de renforcer la collaboration sur des produits responsables
Associés et investisseurs	Assurer la pérennité financière et l'alignement avec les attentes ESG	Assemblées générales, rapports de durabilité, échanges individualisés	Attentes sur la performance financière et extra-financière
Médias	Renforcer la transparence et informer sur les actions durables	Communiqués de presse, conférences, interviews	Demande de données claires et d'exemples concrets sur l'impact des actions RSE
Associations professionnelles (ABBL, autres acteurs financiers)	S'aligner aux standards sectoriels, partager des retours d'expérience	Participation active aux groupes de travail, échanges interbancaires, comités	Contributions sur les standards ESG bancaires, benchmark de pratiques
Déposants institutionnels et fournisseurs de liquidité	Renforcer la confiance et intégrer leurs attentes en matière de gestion des risques et durabilité	Rapports périodiques, dialogues ciblés, publications financières	Exigences croissantes en matière de gestion des risques climatiques et transparence ESG

Partenariats, collaborations et engagements

Banque Raiffeisen contribue au développement d'un écosystème d'initiatives, de partenariats et de labels qui reflètent son engagement en matière de durabilité, tant sur le plan environne-

mental que social et de gouvernance. Cet engagement se manifeste par une implication active au Luxembourg, auprès des collectivités locales, des institutions nationales et des

réseaux professionnels, ainsi qu'à l'échelle internationale, à travers l'adhésion à des initiatives globales et des standards reconnus.

PARTENARIATS



Dans le cadre d'une coopération et d'une prise de participation commune dans la société « Raiffeisen Vie S.A. », la Banque s'est associée à la société d'assurances Foyer S.A.. Les produits d'assurance Raiffeisen Vie tels que R-Vie Protect, R-Vie Save Invest, Assurance temporaire décès, Assurance solde restant dû et Solde financement décès sont proposés à la clientèle Raiffeisen à travers ce partenariat.



La Banque s'est associée avec POST Luxembourg pour favoriser l'accès aux services bancaires au plus grand nombre d'individus. Ce partenariat offre aux clients POST la possibilité d'accéder plus facilement aux produits et services bancaires Raiffeisen.



Banque Raiffeisen distribue (ensemble avec d'autres établissements financiers de la place) différents types de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de Spuerkeess Asset Management. Banque Raiffeisen est représentée dans les conseils d'administration de ces SICAV, ainsi que dans celui de la société de conseil LUX-FUND ADVISORY S.A.. Grâce à l'implication au sein des instances de gouvernance, la Banque soutient activement le développement d'une gamme de fonds d'investissement durables.



Depuis 2009, Banque Raiffeisen travaille en étroite collaboration avec Vontobel, une société de gestion suisse. Créée à Zurich en 1924, Vontobel est un expert reconnu de l'investissement durable et a reçu le statut « Prime » par l'agence ISS-Oekom. Vontobel accompagne la Banque et partage ses compétences en tant que gestionnaire d'actifs dans le domaine des fonds d'investissement et des produits structurés ainsi qu'en tant que conseiller pour la gestion discrétionnaire.



Depuis 2020, le partenariat avec Wüstenrot Luxembourg s'est développé pour proposer des contrats d'épargne-logement et des financements dans le respect des critères d'éligibilité concernant les déductions fiscales, tout en mettant un accent sur l'intérêt des clients dans cette démarche. Banque Raiffeisen et Wüstenrot Luxembourg partagent ainsi les mêmes valeurs de proximité avec les clients.



CONTRIBUTIONS



Depuis 2021, une collaboration est établie pour le financement de la plantation d'arbres, ayant permis jusqu'à présent la plantation de plus de 89.000 arbres au Luxembourg et au Bangladesh, par ces deux organisations agissant au nom de Banque Raiffeisen, de ses clients et de ses membres.



La Banque continue à proposer à ses clients de l'or labellisé Fairtrade, assurant des conditions de travail équitables et le respect de standards environnementaux élevés. Banque Raiffeisen renforce son engagement éthique en utilisant également des produits Fairtrade dans son restaurant d'entreprise.



Depuis 2022, la Banque propose à ses employés des ECOBOX au restaurant d'entreprise. L'utilisation polyvalente de ces ECOBOX permet aux employés de conserver leurs repas et restes pour une consommation ultérieure, mais aussi d'éliminer de nombreux emballages à usage unique.



Depuis 2022, la Banque a adhéré à l'initiative « Zéro Mégot » pour le recyclage des mégots de cigarettes en partenariat avec l'organisation Shime.

EDUCATION



Depuis 2005, Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl stimule l'esprit entrepreneurial chez les jeunes entre 9 et 25 ans grâce à des programmes éducatifs organisés à différents niveaux scolaires. Dans ce contexte, la Banque participe activement au programme éducatif « Fit for Life », axé sur l'éducation financière des élèves du secondaire. La Banque met à disposition des volontaires qui s'engagent dans cette initiative en partageant leurs connaissances et leur expérience avec les élèves.



Banque Raiffeisen contribue à l'éducation en mettant à disposition un de ses employés pour enseigner la partie sur la thématique de la finance durable du module « FinTech and Sustainable Finance » dans le cadre de la formation BTS (Brevet de Technicien Supérieur) à l'ECG. De plus, des employés de la Banque ont également donné des cours sur la Finance Durable à des lycéens de divers niveaux. Ces actions permettent aux étudiants d'acquérir une compréhension approfondie des divers aspects du secteur bancaire et financier en matière ESG. Finalement en 2024, la Banque a lancé des défis en lien avec le milieu bancaire et la durabilité auxquels 88 élèves ont participé.



Banque Raiffeisen participe activement dans les initiatives de la Fondation ABBL pour l'éducation financière.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES



L'ABBL promeut le développement de services bancaires réglementés, innovants et responsables, ainsi que de l'éducation financière et de l'inclusion sociale au Grand-Duché de Luxembourg. L'association s'efforce de promouvoir des pratiques exemplaires afin de créer un environnement propice à l'innovation de nouveaux produits, pratiques et services conformes aux normes réglementaires et de durabilité.



Active à l'échelle européenne, l'association œuvre à la promotion et à la défense du modèle bancaire coopératif auprès des institutions européennes et internationales. Elle constitue également une plateforme d'échange pour les banques coopératives, structurée en groupes de travail thématiques couvrant des domaines tels que la réglementation, la gouvernance ou encore les enjeux ESG.



Banque Raiffeisen participe aux échanges de bonnes pratiques en matière de RSE avec d'autres organisations luxembourgeoises, par exemple sur le thème de la mobilité douce. Engagée en tant que signataire de la « Charte de la Diversité Lëtzebuerg » depuis plusieurs années, Banque Raiffeisen promeut des actions en faveur de la diversité, allant au-delà des obligations légales.



L'IRU diffuse à l'échelle mondiale les principes coopératifs édictés par Friedrich Wilhelm Raiffeisen. Cette affiliation permet le partage d'expertise entre membres et l'adaptation des valeurs coopératives aux réalités économiques actuelles.



La Banque utilise les labels LuxFLAG pour assurer aux investisseurs que le produit d'investissement intègre des critères ESG tout au long du processus d'investissement.



Les UNEP FI PRB visent à aligner les pratiques bancaires sur les ODD et l'Accord de Paris, en incitant les banques signataires à intégrer les enjeux ESG dans leur stratégie, leurs risques et leurs impacts. Signataire depuis 2019, la Banque a pris la décision en 2024 de se retirer de cette initiative. Les raisons de ce choix sont expliquées à la page 9 de ce rapport.



LABELS ET CERTIFICATIONS

	La Banque opte depuis 2012 pour l'électricité 100 % renouvelable via le label Nova Naturstrom pour la majorité de sa consommation énergétique. Cette démarche soutient le développement des énergies renouvelables au Luxembourg, notamment à travers le fond alimenté par Enovos pour promouvoir ces sources d'énergie localement.	2012
	Ce label national est attribué à Banque Raiffeisen en reconnaissance de ses initiatives et de son engagement dans la gestion des déchets au niveau de ses agences et de son siège social. Sept agences de la Banque sont certifiées SDK.	2016
	Ce label est décerné pour les pratiques d'achats durables de la Banque en matière de fournitures de bureau, tant au niveau de ses agences que de son siège social.	2017
	Ce label confirme l'application des principes de la responsabilité sociale des entreprises conformément à la norme ISO 26000, mettant en lumière l'approche de la Banque en matière de RSE et son engagement envers les ODD des Nations Unies.	2024
	Banque Raiffeisen est labellisée ESR par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) depuis 2014. Ce label a été renouvelé en 2017, en 2021 et à nouveau en 2024, attestant de l'engagement constant de la Banque en matière de responsabilité sociétale et de durabilité au Luxembourg.	2024
	Attribué pour la troisième fois en 2024 à la Banque par le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (MEGA), cette relabellisation montre la reconnaissance de l'engagement continu de la Banque en faveur de l'égalité professionnelle et de la promotion de la diversité, tant en interne qu'au sein de la société. Pour plus d'informations, consultez la section dédiée à l'action positive (pages 90-91).	2024
	Banque Raiffeisen a renouvelé en 2024 le Label ESG Discretionary Mandate de LuxFLAG pour sa directive « Sustainable » de gestion discrétionnaire. Ce label assure aux investisseurs que les portefeuilles concernés soutiennent activement la transition climatique ainsi que d'autres objectifs environnementaux et sociaux alignés avec les ODD des Nations Unies.	2024
	Décerné par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, le label Green Business Events valorise l'organisation responsable d'événements. En 2024, Banque Raiffeisen l'a obtenu pour plusieurs événements internes et externes : la remise du Molconcours, la conférence Banque Privée à la Philharmonie et la fête du personnel « Love is in the R ».	2024

Consultation du Comité d'Évaluation par les Parties Prenantes Externes (CEPPE)

Dans une démarche d'amélioration continue, Banque Raiffeisen a soumis son 4^e rapport de durabilité 2023 (« Rapport ») à la consultation d'un échantillon de ses parties prenantes externes. L'objectif est de recueillir les attentes en termes de transparence vis-à-vis d'une banque responsable.

Le CEPPE est composé de membres indépendants, experts en RSE, représentant des clients, et des partenaires. Cette consultation (la 4^{ème} édition du CEPPE) avait comme vocation à rendre compte des observations et des recommandations sur la qualité et le contenu du rapport de durabilité 2023 par les parties prenantes externes.

Cette dernière s'est tenue en deux étapes :

1. Sous forme de **sondage digital** anonyme rempli par les membres du CEPPE ouvert du 24 novembre 2024 au 11 décembre 2024 ;
2. Sous forme d'un **atelier hybride** qui s'est tenu en ligne le 11 décembre 2024, animé par le cabinet de conseil spécialisé Forethix ainsi qu'en présence de Monsieur Jacques Hoffmann, Responsable ESG.

Cette démarche en deux temps a permis de créer un dialogue ouvert entre les membres du CEPPE et la Banque pour identifier les attentes et les axes de développement à considérer pour le prochain rapport.

Membres du CEPPE

au 31 décembre 2024



CZECH
FLORIAN

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL)



SIGURDARDOTTIR
MOA

Cargolux



MOULIN
STÉPHANIE

Arendt & Medernach



GRANDJEAN
ANNE-FRÉDÉRIQUE

POST Luxembourg



COLLIN
THOMAS

Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL)



Synthèses des observations et recommandations du CEPPE

Le processus d'évaluation du rapport (qui n'inclut pas la vérification des données chiffrées) par un échantillon de parties prenantes externes a porté son attention sur les critères de qualité et de contenu d'un rapport de développement durable, définis par les standards internationaux du GRI.

Alors que les attentes en matière de transparence continuent de croître, le niveau général de satisfaction connaît une légère hausse annuelle. Les membres du CEPPE mettent en avant le développement de la maturité et la qualité exemplaire de la méthode utilisée pour créer le rapport de durabilité de 2023, en alignement progressif avec les standards ESRS, et s'accorde sur les observations suivantes :

I. Points forts soulevés

1. Un modèle de gouvernance ESG détaillé et une illustration claire des actions positives menées par la Banque. Ce modèle met en valeur son implication proactive dans la transition durable, démontrant un niveau exemplaire en matière de gouvernance ESG ;
2. Une présentation transparente et structurée des informations ESG, soutenue par une organisation soignée (chapitres, titres, sous-titres) qui s'aligne aux exigences de la CSRD, facilitant la compréhension pour toutes les parties prenantes ;
3. Un renforcement de l'identité RSE de la Banque et de ses initiatives locales à impact positif sur le Luxembourg, illustrant sa proximité et son engagement envers les communautés locales ;
4. Une mise en lumière des partenariats stratégiques et des initiatives concrètes à impact positif. Une attention particulière est portée à la présentation des attentes des parties prenantes et aux interactions menées avec elles pour co-construire des solutions durables ;
5. Une intégration des préconisations de la CSSF et des normes ESRS, soutenue par un tableau de correspondance clair avec les ODD. Cela démontre l'effort constant de la Banque pour rester en conformité tout en poursuivant ses ambitions de durabilité.

NOTE OBTENUE SUR / 4

	RAPPORT 2023	RAPPORT 2022	RAPPORT 2021
Critères de contenu			
1. Prise en compte des attentes des parties prenantes.	3,67	3,50	3,50
2. Contexte de durabilité et gestion des risques ESG.	3,50	3,00	3,00
3. Pertinence des thématiques développées dans le rapport.	3,50	3,33	3,25
4. Analyse des impacts.	3,00	3,00	2,90
Satisfaction moyenne sur le contenu du rapport	3,4	3,2	3,2
Critères de qualité des informations publiées			
5. Clarté.	3,33	4,00	3,13
6. Comparabilité (dans le temps et avec les pairs).	3,00	3,33	3,00
7. Respect des délais (données à jour).	3,67	3,50	3,38
8. Objectifs de progrès SMART.	3,00	3,33	3,13
Satisfaction moyenne sur la qualité du rapport	3,3	3,4	3,2
Satisfaction générale	3,4	3,3	3,2

II. Points d'amélioration soulevés

Le CEPPE s'accorde sur les recommandations suivantes :

1. Mettre en avant la diversité des employés comme reflet du multiculturalisme luxembourgeois, et élargir la réflexion à d'autres dimensions inclusives, telles que l'équité intergénérationnelle et l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
2. Clarifier les engagements futurs de la Banque en matière de durabilité en développant des cibles mesurables, en enrichissant les informations sur les IRO et en réinstaurant les tableaux de suivi des objectifs SMART ;
3. Détailler le plan d'action pour répondre aux attentes réglementaires et stratégiques, tout en mettant en avant les progrès réalisés en matière d'accessibilité de l'information et en optimisant sa gestion pour garantir une intégration efficace dans le rapport de gestion ;
4. Renforcer la communication stratégique en illustrant les impacts positifs des initiatives ESG, en approfondissant les informations sur la chaîne de valeur ;
5. Mettre en avant la durabilité des portefeuilles d'actions pour mieux refléter les engagements de la Banque.

Témoignages

« La qualité du rapport se démarque par une structure conforme aux exigences CSRD/ESRS et une rédaction claire, qui rend les informations facilement accessibles et compréhensibles. Il s'agit d'un excellent rapport de transition vers la CSRD, combinant transparence et engagement. La mise en valeur des thématiques clés et les progrès réalisés reflètent une volonté sincère de répondre aux attentes des parties prenantes et des régulateurs. Toutefois, une présentation plus développée des données quantitatives et des plans d'action détaillés renforcerait encore son impact et sa crédibilité. »

« Bien que l'obligation de se conformer à la CSRD ne s'applique qu'en 2026, Banque Raiffeisen a pris l'initiative d'adopter dès maintenant les normes ESRS, démontrant un engagement anticipé et une volonté d'amélioration continue. »

« Le rapport dévoile les actions positives qui sont le fruit des réflexions entre parties prenantes et de la mesure des données ESG. Je pense que c'est une bonne chose que de montrer les impacts que génère l'engagement de la Banque dans le développement durable. Il faudra l'étendre peu à peu à ses produits bancaires également. »

Remerciements

Banque Raiffeisen souhaite remercier les membres du CEPPE pour ces échanges constructifs qui vont permettre d'améliorer le contenu, la qualité et la transparence des prochaines publications.

Les opinions et recommandations du CEPPE sont partagées en interne afin de construire les prochaines publications en alignement avec les attentes de nos parties prenantes.



3. Informations environnementales

3.1 Changement climatique **53**

3.1 Changement climatique

Stratégie

[E1-1] Plan de transition

La Banque a l'ambition de s'aligner progressivement avec les objectifs de décarbonation fixés au niveau européen. En intégrant ces objectifs dans sa stratégie, elle cherche à renforcer la résilience collective tout en assurant la pérennité de ses opérations à long terme.

La lutte contre le changement climatique et la réduction progressive de son empreinte carbone font partie de sa stratégie en matière de durabilité.

En 2024, la Banque a consolidé ses positions en matière de durabilité en posant les bases nécessaires à l'élaboration de son futur plan de transition climatique. Bien qu'un tel plan formel ne soit pas encore établi à ce stade, plusieurs avancées majeures réalisées durant l'exercice 2024 permettent désormais à la Banque de se doter des outils, des données et des éléments essentiels à sa préparation.

Données ESG

L'intégration des données extra-financières dans les processus internes est un prérequis afin de pouvoir prendre en compte les risques ESG, d'établir des trajectoires de décarbonation, d'intégrer l'ESG dans l'innovation autour des produits et services proposés à ses clients et d'identifier des actions concrètes et des objectifs à atteindre.

Ces travaux préliminaires étaient essentiels pour structurer les prochaines étapes de la stratégie ESG de la Banque. Consciente des défis complexes que représente la lutte contre le changement climatique pour le secteur bancaire, Banque Raiffeisen renforce ainsi les fondations méthodologiques nécessaires à une transition crédible.

Adhésion à PCAF

Parmi ces avancées, l'adhésion officielle en mars 2024 de Banque Raiffeisen à PCAF constitue un jalon déterminant. En tant que signataire de PCAF, Banque Raiffeisen renforce son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité environnementale. Cette initiative internationale volontaire permet aux institutions financières de mesurer et de divulguer de manière harmonisée les émissions de GES associées à leurs portefeuilles de prêts et d'investissements.

Pour la Banque, l'adhésion à PCAF offre plusieurs avantages : elle facilite l'accès à des méthodologies reconnues mondialement, améliore la qualité des données et la précision du reporting climatique, et soutient l'identification d'opportunités concrètes de décarbonation. En rejoignant cette communauté

d'acteurs engagés, la Banque bénéficie également d'un partage de bonnes pratiques.

L'application de cette méthodologie, désormais reconnue comme le standard dans le secteur bancaire pour le calcul des émissions de GES financées, permet à la Banque d'établir pour la première fois un bilan carbone complet. Ces calculs englobent le portefeuille propre de Banque Raiffeisen et les activités de financement, incluant le portefeuille commercial. Ce bilan carbone complet constitue la première étape essentielle dans l'élaboration du plan de transition de la Banque.

Ces analyses permettent entre autres d'offrir une vision claire des secteurs les plus émetteurs, permettant ainsi de cibler et de prioriser les efforts de décarbonation en fonction de leur impact sur les portefeuilles.

Impacts, risques et opportunités (IRO) liés au changement climatique

Banque Raiffeisen identifie et évalue les IRO liés au changement climatique, en cohérence avec sa stratégie ESG et les exigences réglementaires européennes. Ces IRO se manifestent à la fois au niveau de ses opérations propres, de ses activités de financement et d'investissement, et influencent la manière dont la Banque anticipe et accompagne la transition vers une économie durable.

La gestion des risques climatiques liés à la transition durable constitue un levier fondamental pour renforcer la résilience collective face aux défis environnementaux et économiques à venir et assurer la pérennité des activités de la Banque.

Impacts

1. Financement de projets émetteurs ou bas-carbone

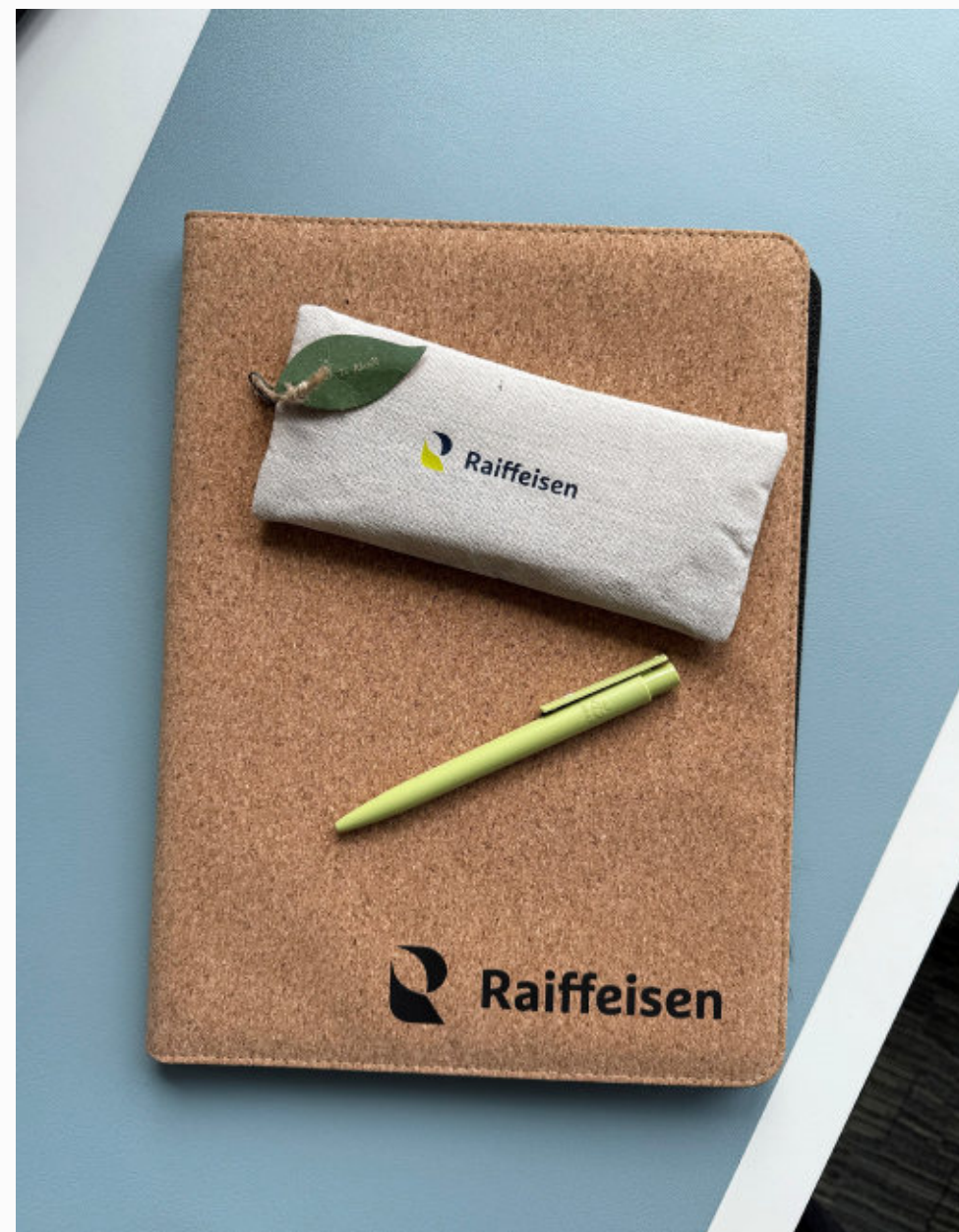
Les émissions indirectes, dites « financées », générées par les crédits octroyés, les investissements du portefeuille propre et les investissements dans des secteurs intensifs en carbone – tels que l'agriculture, la construction ou les transports – représentent l'impact climatique le plus significatif de la Banque, à l'image de l'ensemble du secteur financier.

La Banque soutient l'atténuation et la mitigation du changement climatique à travers l'offre de produits et services durables proposés à ses clients, permettant de réorienter les flux financiers vers des modèles plus responsables et bas-carbone.

2. Emissions propres liées au fonctionnement interne

Les opérations de la Banque – telles que la consommation d'énergie dans ses bâtiments, les trajets domicile-travail de ses collaborateurs ou encore la production de déchets – génèrent des émissions directes de GES.

Bien que ces émissions « propres » soient modestes en comparaison avec les émissions financées (calculées selon la méthodologie PCAF), la Banque s'engage à réduire les deux types d'empreinte carbone. Pour les émissions propres, cet engagement se traduit notamment par des achats responsables, l'électrification progressive de sa flotte de véhicules de leasing et le recours accru aux énergies renouvelables.



Risques

Banque Raiffeisen est essentiellement exposée à deux types de risques climatiques de manière indirecte (à travers ses contreparties) : **les risques de transition** liés à l'évolution vers une économie bas-carbone et **les risques physiques** chroniques et aigus résultant des changements climatiques.

La transition vers une économie bas-carbone implique l'adoption de réglementations visant à réduire les émissions (dans le cadre du Pacte Vert de l'Union Européenne avec la taxonomie Européenne, la CSRD ou encore le CRR - Pilier III ESG).

Les effets financiers anticipés pour la Banque résident dans le risque de non-adaptation des clients aux évolutions règlementaires ou technologiques pour la transition bas-carbone, particulièrement dans les secteurs intensifs en carbone, qui pourraient entraîner des risques de défaut, de solvabilité ou la dévalorisation des actifs, influant la qualité du portefeuille crédit de la Banque.

Les investissements réalisés pour le compte de nos clients peuvent être exposés aux risques climatiques, ce qui peut entraîner une diminution de la valeur des actifs et une baisse des rendements attendus.

Comme les risques climatiques et environnementaux ne peuvent être traités de manière isolée, ces derniers ont été intégrés dans l'approche globale de gestion des risques de la Banque, comme d'autres risques plus traditionnels, tels que les risques de crédits, opérationnels, de liquidité, de réputation et de marché.

Il convient toutefois de souligner que l'évaluation de ces risques repose sur des données encore en évolution, des méthodologies en cours de développement et des facteurs incertains, comme les futures orientations politiques ou les avancées technologiques.

Opportunités

La transition vers une économie bas-carbone représente des opportunités pour la Banque. En développant de nouveaux produits et services pour accompagner ses clients dans la transition — à travers le financement de projets durables (rénovation énergétique, mobilité verte, énergies renouvelables), mais également des solutions d'épargne et d'investissement responsables alignées avec les préférences ESG des clients — la Banque renforce sa contribution à une économie plus durable tout en consolidant sa relation avec ses clients et sa position sur le marché.



Gestion des IRO

[E1-2] Politiques liées à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique

À ce stade, Banque Raiffeisen n'a pas encore établi de politique globale exclusivement dédiée à la gestion des IRO liés au changement climatique. Toutefois, plusieurs politiques existantes intègrent déjà la prise en compte de ces enjeux, en cohérence avec l'approche progressive et intégrée de la Banque en matière de durabilité. La Banque intègre de manière incrémentale les considérations ESG, y compris celles relatives au changement climatique, dans ses politiques et procédures, à mesure qu'elles sont revues ou mises à jour.

Les IRO liés au changement climatique sont actuellement pris en compte de manière transversale dans plusieurs politiques existantes :

- **Politique de gestion des risques de crédit et de contrepartie** : elle intègre l'évaluation des facteurs ESG, en particulier les risques physiques liés au changement climatique, dans l'analyse globale du risque de crédit, notamment via leur intégration dans l'évaluation des biens immobiliers.
- **Politique commerciale** : elle promeut le développement d'offres de financement durable (comme les prêts R-Eco) ainsi que la mise à disposition de solutions de placement ESG, alignées avec les engagements de la Banque en matière de durabilité.
- **Politique relative aux services d'investissement et instruments financiers** : elle fait mention des critères ESG en reprenant, entre autres, l'évaluation préalable des préférences ESG des clients, conformément aux exigences de MiFID II, dans le cadre des conseils en investissement.
- **Politique de risque en matière de durabilité** : une politique spécifique liée à l'intégration des risques de durabilité au niveau des activités de la Banque Privée. Cette politique, élaborée en réponse à l'article 3 du Règlement SFDR, aligne la gestion des risques de la Banque avec les considérations ESG.

Elle expose de manière détaillée la façon dont les risques de durabilité sont identifiés, évalués et intégrés dans les processus décisionnels relatifs aux investissements et au conseil. Applicable à l'ensemble des services de la Banque en matière d'investissement et de conseil, cette politique formalise une approche rigoureuse et responsable en matière de durabilité, tout en précisant les rôles des différentes instances de gouvernance impliquées dans sa mise en œuvre. Elle est disponible publiquement sur le [site internet](#) de la Banque.

Par ailleurs, la Banque prévoit d'inscrire les critères ESG dans ses procédures d'octroi et de monitoring des crédits. Cette évolution contribuera à ancrer davantage les considérations climatiques dans l'analyse des demandes de financement.



Indicateurs, actions et cibles

Prêts « durables »

En 2024, Banque Raiffeisen poursuit l'intégration progressive des enjeux ESG dans ses activités de crédit.

Cette démarche repose en grande partie sur la disponibilité et la qualité des données, éléments sur lesquels le projet « Données ESG » a eu un impact positif. Cette initiative structurante a posé les bases d'une évolution favorable en matière d'ESG, notamment en facilitant le développement de produits et services – existants ou nouveaux – qui apportent une contribution concrète aux enjeux de durabilité, tels que le financement de la transition écologique.

Structuration des données ESG et évolution du reporting

La Banque a récemment fait évoluer sa catégorisation des prêts en adoptant une approche plus granulaire, centrée sur l'objet du financement – comme les installations photovoltaïques, les rénovations énergétiques ou la mobilité à faibles émissions. Cette nouvelle méthode permet de mieux refléter la diversité des projets soutenus et d'assurer un suivi plus précis des volumes de crédits considérés comme « durables ».

Dans cette logique, la présentation des données ESG liées aux crédits dans le présent rapport a également gagné en précision : alors que les éditions précédentes se concentraient principalement sur les véhicules électriques, cette version du rapport élargit la représentation à d'autres types de financements durables.

Concernant les prêts immobiliers, la Banque va également renforcer ses exigences en matière de données environnementales.

Initiée en 2024, la Banque va débiter, à partir du premier trimestre 2025, la collecte des certificats de performance énergétique (CPE) pour les biens immobiliers financés. Les données ESG essentielles collectées à partir de ce document clé permettront à la Banque d'optimiser l'évaluation des impacts climatiques de son portefeuille et de contribuer à affiner son bilan carbone concernant la partie PCAF.

Par ailleurs, la classe énergétique du bâtiment, le risque d'inondation ainsi que les nuisances sonores sont déjà considérés de manière systématique lors de l'évaluation des immeubles sous-jacents par les experts immobiliers de la Banque.



Offres de prêt personnel aux particuliers

L'offre de prêt personnel « durable » à destination des particuliers a évolué en 2024 avec la mise à jour du prêt personnel R-Eco, qui, en plus de couvrir la mobilité à faibles émissions, inclut également une liste de rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Ce produit permet de répondre à une demande des clients privés en matière de financement de la transition énergétique, par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur ou encore l'achat d'un véhicule électrique.

Approche ESG dans les prêts aux professionnels

L'accompagnement des entreprises chez Banque Raiffeisen repose sur une approche proactive et personnalisée, en cohérence avec l'une de ses valeurs : la proximité avec ses clients. Chaque projet fait l'objet d'une analyse individualisée, tenant compte des spécificités du métier, de la taille de l'entreprise, ainsi que des enjeux ESG qui lui sont propres. Cette approche permet d'apporter des réponses adaptées à une grande variété de besoins, qu'il s'agisse de projets liés à la transition bas-carbone, d'initiatives sociales, tels que des logements abordables, ou encore d'investissements dans les énergies renouvelables, tels que l'agrivoltaïque ou des parcs éoliens.

Pour renforcer cette dynamique d'accompagnement sur mesure de la clientèle professionnelle, la Banque a inauguré en 2024 un troisième Business Hub au Sud du pays, à Esch-sur-Alzette qui complète la présence géographique des « Hubs » déjà existants au Nord et au Centre du pays.

Ces centres d'expertise sont conçus pour offrir un service de proximité aux entreprises, en mettant à leur disposition des conseillers spécialisés pour les PME. Ces experts accompagnent les clients dans la recherche de solutions de financement adaptées, l'optimisation de leur gestion de trésorerie et l'identification d'opportunités d'investissement, tout en intégrant progressivement les dimensions ESG aux besoins exprimés.

« À travers le prêt R-Eco, nous avons voulu rendre visible et accessible un engagement fort : celui d'accompagner chacun de nos clients, qu'ils soient professionnels ou privés dans leur transition vers un mode de vie plus durable. »

Maxime Bompart

Project Manager Communication





Soutiens aux initiatives locales à impact positif

La Banque collabore avec des entreprises pour soutenir des initiatives à impact environnemental et social au Luxembourg, notamment avec la SNHBM, LIFE, la congrégation des Sœurs Franciscaines et l'entreprise Contern.

Sensibilisation des clients et montée en compétences

En complément du développement de son offre durable, Banque Raiffeisen a mené en 2024 plusieurs actions de sensibilisation internes et externes autour des enjeux ESG.

Grâce à des partenariats avec des experts externes, la Banque a renforcé la sensibilisation à la rénovation énergétique, notamment en organisant des conférences ouvertes au public sur le logement, mettant en lumière entre autres les aides publiques disponibles.

En interne, des formations ESG ont été dispensées aux collaborateurs, notamment dans le réseau commercial, portant sur les critères ESG appliqués aux crédits, les CPE, les aides étatiques et les outils de soutien à la rénovation.

Évolution des financements « durables »

En 2024, les crédits « durables » ont atteint un volume total de 77,2 millions d'EUR, contre 14,5 millions d'EUR en 2023.

Cette progression s'explique en grande partie par deux facteurs :

- Une forte demande pour des projets liés à la transition énergétique. Ainsi, les finan-

cements en faveur de l'installation de panneaux photovoltaïques ont fortement augmenté, portés par l'intérêt des clients pour l'optimisation énergétique des bâtiments et la mise à niveau des infrastructures, notamment en lien avec les dispositifs de subvention étatiques.

- Une progression au niveau des projets à dimension sociale, en particulier grâce à deux opérations majeures réalisées au cours de l'année 2024.

En outre on observe, que les prêts liés aux rénovations énergétiques ont triplé, traduisant une sensibilité croissante aux performances énergétiques des logements.

Il convient toutefois de souligner que, faute d'une masse critique suffisante — notamment en raison de la taille réduite du marché et de l'économie luxembourgeoise —, les montants liés aux financements ESG peuvent présenter de fortes variations d'une année à l'autre. En effet, un seul projet d'envergure — souvent ponctuel — peut à lui seul générer des fluctuations significatives.

FINANCEMENTS ESG		2024	2023
Installations photovoltaïques	Montant (EUR)	15.177.838	5.366.868
Mobilité à faibles émissions	Montant (EUR)	2.507.370	870.666
Rénovations écologiques (Energy efficient)	Montant (EUR)	3.376.873	1.011.530
Autres énergies renouvelables	Montant (EUR)	330.551	4.250.000
Projets socio-responsables	Montant (EUR)	55.887.186	3.022.829
Total	Montant (EUR)	77.279.818	14.521.893

Objectifs 2025 pour les crédits « durables »

Après avoir concentré ses efforts sur les clients particuliers, la Banque élargira son approche aux clients professionnels à partir de 2025. Dans cette perspective, l'accent sera mis sur le renforcement de l'accompagnement et de la sensibilisation de ces clients, afin de les orienter davantage vers des solutions de financement en lien avec la durabilité, en cohérence avec les ambitions environnementales et sociales de la Banque. En parallèle, la collecte des CPE jouera un rôle clé dans l'amélioration de la disponibilité des données à des fins d'analyse, de reporting et de développement commercial.

SNHBM – Faciliter l'accès à la propriété et à la location

Contexte

Au Luxembourg, la demande de logements abordables représente un défi majeur, avec une offre largement insuffisante pour y répondre. La montée des prix des matériaux de construction, l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt ont exacerbé cette situation, rendant l'accessibilité au logement encore plus complexe pour les ménages. Les politiques publiques, comme la nouvelle loi sur le logement abordable, visent à améliorer l'accès au logement, mais ces mesures nécessitent des acteurs solides et engagés pour être concrétisées. C'est le cas de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), avec ses projets de construction de logements abordables à travers tout le pays du Luxembourg.

À propos de SNHBM

La SNHBM est un promoteur public actif dans le secteur du logement au Luxembourg. Elle a été fondée en 1919 sur base de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. Elle est considérée comme promoteur public et bailleur social au sens de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable. Cette entité est détenue par l'État du Grand-Duché du Luxembourg, le Fonds de Compensation, la Spuerkeess, la Ville de Luxembourg, la Ville d'Esch-sur-Alzette, la Ville de Differdange et la Ville de Dudelange. Ses projets sont financés par la vente ou la location de logements à prix abordables, avec un fort accent sur la qualité et la durabilité des constructions.

Description du projet financé

La SNHBM nécessite une ligne de préfinance-ment de 40 millions d'euros pour soutenir ses projets de construction et d'infrastructures urbaines. Ce financement couvre une période de 12 mois, à partir de mi-2024, et permet de financer les dépenses liées aux projets en cours de construction et celles des projets lancés. Cette initiative vise à pallier la hausse de l'activité de la SNHBM.

Logements entamés en 2024

La SNHBM continue d'investir et de développer de nouveaux projets à travers tout le pays. Tous ces projets et efforts ont comme objectif de permettre à la SNHBM, en tant que promoteur public, de continuer à accomplir sa mission principale qui est de créer et de gérer des logements abordables accessibles à la location et à la propriété.

Impacts

En facilitant l'accès à la propriété et à la location, la SNHBM soutient la mixité sociale et améliore la qualité de vie des résidents. En dépit des défis économiques, la SNHBM maintient son engagement à fournir des logements de qualité, tout en absorbant les hausses de coûts liées aux matériaux et à la main-d'œuvre. Cette flexibilité permet de conserver des prix accessibles pour les acheteurs. À travers ce financement, Banque Raiffeisen favorise l'inclusion sociale.



SNHBM

1.092

Logements abordables en construction en 2024, dont 60 % destinés à la vente et 40 % au parc locatif

+250

Logements abordables achevés en 2024

548

Logements abordables déjà mis en location en 2024

301

Logements entamés en 2024



« Aujourd'hui, forte de presque 180 employés, dont environ 140 dans les domaines du développement (architectes, ingénieurs, etc.) et de la construction (coordinateurs de chantiers, métreurs, etc.), la SNHBM envisage l'objectif de mettre en chantier quelques 400 logements par an à partir de 2026. Nous continuons l'accélération et le développement de nos projets pour répondre au mieux à l'évolution des besoins en logements au Luxembourg. Ensemble, nous œuvrons pour offrir des logements destinés à la location et à la vente abordables, avec le meilleur rapport qualité-prix. »

Guy Entringer

Directeur Général, SNHBM

LIFE – Fournir des logements abordables pour les jeunes, les réfugiés et les familles monoparentales

Contexte

Face à la pénurie croissante de logements abordables, le gouvernement luxembourgeois a renforcé son soutien aux promoteurs sociaux en révisant les aides qui leur sont dédiées. Dans ce cadre, l'ASBL Life, avec l'appui du Ministère du Logement, a signé plusieurs compromis de vente en vue d'acquérir des maisons destinées à la location abordable. Le modèle luxembourgeois de promoteur social permet à des associations sans but lucratif comme Life ASBL de bénéficier de subventions couvrant jusqu'à 75 % des coûts d'acquisition ou de construction de logements, en faveur de publics cibles tels que les ménages à revenus modestes, les familles nombreuses, les familles monoparentales, les personnes âgées ou à mobilité réduite. Banque Raiffeisen soutient activement ce modèle en finançant des projets concrets portés par Life ASBL, contribuant ainsi à la création d'un parc locatif social pour les jeunes, des bénéficiaires de protection internationale (BPI) et des familles.

Banque Raiffeisen a financé 40 logements à loyers modérés en colocation pour des jeunes entre 18 et 26 ans, des BPI et des familles monoparentales.

À propos de LIFE ASBL

L'association sans but lucratif Life ASBL développe une approche innovante de l'inclusion sociale à travers trois axes complémentaires. En tant que bailleur social, elle incite les propriétaires à mettre à disposition leurs biens pour des projets de colocation, favorisant ainsi l'accès à un logement abordable. Elle agit également comme promoteur social en acquérant et transformant des maisons en habitats collectifs à prix réduits. Enfin, Life ASBL a mis en place un service de rénovation avec des personnes qui ont besoin du REVIS (Revenu d'Inclusion sociale) destiné à renforcer leur autonomie des résidents et à soutenir leur inclusion sur le marché du travail. Ces actions s'inscrivent dans une volonté de répondre concrètement aux défis posés par la crise du logement et l'exclusion sociale. Le soutien du gouvernement, via le Ministère du Logement, garantit la stabilité financière et l'efficacité des projets de Life ASBL, permettant ainsi de répondre à un besoin urgent de logements abordables.

« Offrir des logements partagés à prix abordable, c'est favoriser l'inclusion sociale face à la flambée des prix du logement. »

Gary Diderich, de Life
Administrateur du WG Projet

Description du projet financé

C'est dans le cadre de l'activité de promoteur social de Life ASBL que Banque Raiffeisen a financé la création de logements abordables par le biais de son projet « WG PROJET ». Life ASBL a acquis sept maisons unifamiliales destinées à être transformées en logements collectifs, pour un total de 40 hébergements à loyers modérés à destination des jeunes entre 18 et 26 ans, des BPI et des familles monoparentales.

Doté d'un budget de plus de 8 millions d'euros, le projet bénéficie d'un soutien institutionnel, avec la signature d'une convention avec le Ministère du Logement pour chaque bien, encadrant les aides financières et les loyers annuels. Cette approche vise à garantir l'accessibilité du logement à des groupes cibles vulnérables, tout en apportant une réponse concrète à la crise du logement. Le projet contribue à revitaliser certains quartiers et offre un modèle durable grâce au partenariat avec le Ministère du Logement, garantissant des loyers abordables à long terme.

Impacts

En finançant le projet « WG PROJET », qui vise à fournir des logements abordables pour les jeunes, des BPI et des familles monoparentales, Banque Raiffeisen participe à répondre à la forte demande et à la faible accessibilité au logement, particulièrement dans un contexte de flambée des prix. Ce projet favorise ainsi l'inclusion sociale, la stabilité économique des populations vulnérables et contribue au dynamisme des quartiers locaux. Par ce soutien, la Banque réaffirme son engagement en faveur d'un avenir plus équitable, durable et solidaire.



Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde – Renforcer la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables

Contexte

Si le Luxembourg bénéficie d'un des PIB par habitant les plus élevés d'Europe, il reste confronté à des inégalités marquées, accentuées par le coût élevé du logement et les situations de précarité touchant notamment les ménages monoparentaux, les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de handicap ou issues de l'immigration récente. Face aux transitions écologique et numérique, favoriser l'inclusion est indispensable pour construire un avenir durable, juste et solidaire, en ligne avec les engagements internationaux du Luxembourg en matière de droits humains et d'objectifs de développement durable. L'État, les associations et les entreprises locales déploient des actions concrètes en faveur de l'accès au logement, à la formation, à l'emploi et à l'insertion des publics les plus vulnérables, avec une attention particulière portée à la jeunesse. C'est le cas de la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde et de son projet à vocation sociale visant à créer un centre multifonctionnel sur le côté ouest de la Maison mère à Belair (Luxembourg-Ville) à travers la modernisation d'un bâtiment existant et la construction d'un nouveau site.

A propos de la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde

La Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde est une corporation religieuse jouissant des droits civils par la loi du 18 décembre 1855. Leur vision est de soutenir les personnes vulnérables.

Description du projet financé

Banque Raiffeisen a contribué à hauteur de 8 millions d'euros au financement des frais des travaux de transformation d'un bâtiment existant en centre multifonctionnel à vocation sociale, ainsi qu'à la construction du nouveau Centre Psycho-gériatrique (CPG), dans le cadre du projet « Centre Elise Dufaing », situé sur le côté ouest de la Maison mère.

Le projet d'envergure englobe, dans son intégralité, plusieurs fonctionnalités à caractères sociales. Pour les familles, sont regroupés une crèche ARCUS pouvant accueillir 54 enfants, un Spillcenter et le Service de conseil de la Maison de la Famille ARCUS (Beroodungsdingscht du Familienhaus). L'inclusion de jeunes se fait à travers la mise à disposition de 13 studios pour les jeunes en difficultés exploités par la Congrégation. En matière d'éducation, l'espace accueille également l'administration centrale, le Centre de formation ARCUS et un centre pédagogique accessibles à l'ensemble des éducateurs luxembourgeois. La construction d'un tout nouveau CPG, intégrant un Centre d'aide et de soins pour Hëllef Doheem (Aides à domicile) pour le secteur Ouest de la Ville, vient remplacer le foyer vétuste de Siweburen situé au Rollinggrund.

L'exploitant du projet, à savoir ARCUS a.s.b.l., une institution conventionnée par les autorités gouvernementales, est le locataire principal des bâtiments de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde.

Le crédit a été mis à disposition début 2024 et les équipes du Département Entreprises ont eu le plaisir d'assister à l'inauguration des bâtiments en octobre.

Impacts

Ce projet à caractère social s'inscrit parfaitement dans la stratégie ESG de la banque. Ce centre multifonctionnel, qui combine éducation, santé et inclusion sociale multigénérationnelle, contribue directement à renforcer la cohésion sociale et à améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables. En finançant ce type d'initiative, la Banque contribue indirectement au développement de solutions durables et solidaires, qui répondent aux enjeux locaux tout en incarnant pleinement ses valeurs de responsabilité sociétale.



Contern S.A. - Contribuer à la réduction des émissions de CO₂ grâce à la production locale d'énergie renouvelable

Contexte

Dans le secteur du bâtiment, la nécessité de réduire l'empreinte carbone et d'accroître l'autonomie énergétique devient de plus en plus prioritaire. Les entreprises, confrontées à la volatilité des prix de l'énergie, doivent trouver des solutions pour sécuriser leurs coûts énergétiques sur le long terme. Cette démarche est d'autant plus cruciale dans un contexte où la transition énergétique est devenue une priorité nationale, notamment dans le cadre du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC).

L'innovation dans le domaine des énergies renouvelables, telles que l'installation de panneaux photovoltaïques, constitue un levier majeur pour répondre à ces défis, tout en renforçant la stabilité financière des entreprises. En soutenant ce projet, Banque Raiffeisen joue un rôle clé dans l'accompagnement des entreprises locales dans leur transition énergétique.

À propos de Contern S.A.

Fondée en 1923, Contern S.A. (anciennement Société Anonyme des Chaux de Contern) est un acteur clé du secteur des matériaux de construction au Luxembourg. Depuis plusieurs décennies, l'entreprise s'est spécialisée dans la production de produits en béton et évolue aujourd'hui vers un modèle intégrant pleinement la durabilité, avec de nouveaux projets dans les domaines des matériaux de construction bas-carbone, de l'innovation et de l'économie circulaire. Contern – Lëtzebuurger Beton est une entreprise 100 % locale, agissant principalement dans la Grande Région, ce qui lui confère une forte légitimité et une approche intégrée du marché des matériaux de construction.

S'adapter à l'évolution réglementaire

Face à l'évolution de la réglementation européenne sur les matériaux de construction, Contern S.A. doit se positionner clairement sur le marché des produits bas-carbone. L'entreprise est en effet de plus en plus souvent confrontée à des demandes de promoteurs et de maîtres d'ouvrage à la recherche de solutions à faible impact carbone, tant pour la performance environnementale de leurs bâtiments que pour l'empreinte carbone de leur entreprise.

L'Union européenne prépare une révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, qui rendra obligatoire l'établissement de Déclarations Environnementales de Produits (EPD) à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, l'utilisation d'énergie verte produite localement sur les toitures de Contern S.A. permet d'améliorer le bilan carbone de ses produits et renforce sa position comme acteur engagé de la construction durable.

Description du projet financé

Banque Raiffeisen finance le projet d'installation de modules photovoltaïques (PV) sur les toits des sociétés Contern S.A. et Business Park Contern S.A., à travers la filiale Leiteschbaach 1 SA, à hauteur de 4,1 millions d'euros.

Ce projet d'envergure vise à répondre aux besoins énergétiques de Contern S.A. et à commercialiser l'excédent d'électricité produit, contribuant ainsi à une transition énergétique durable.

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques d'une capacité totale de 2.349,44 kWp, permettant une production annuelle d'environ 2.412.000 kWh dont la moitié sera autoconsommée et l'excédent revendu à Enovos et à des entreprises locales.

Impacts

Le projet présente des avantages environnementaux significatifs, notamment en contribuant à la réduction des émissions de CO₂ grâce à la production locale d'énergie renouvelable. Il renforce également l'indépendance énergétique de Contern S.A. et réduit sa dépendance aux énergies fossiles.

Du point de vue de la gouvernance, ce projet permet à Contern S.A. de sécuriser ses coûts énergétiques sur le long terme. En effet, il garantit un prix d'achat d'électricité stable et prévisible, ce qui renforce la stabilité financière de l'entreprise et réduit les risques liés au marché de l'électricité.



CONTERN 
Lëtzebuurger Beton



Investissements et placements

La Banque offre une alternative ESG pour chaque type de produit recommandé dans le domaine des placements. La seule exception concerne les produits structurés, pour lesquels un cadre réglementaire ESG fait encore défaut.

Dans la continuité de cette stratégie, un groupe de travail dédié a été mis en place, afin de réviser l'approche ESG à l'horizon 2025–2026, en tenant compte de l'évolution des exigences réglementaires et des meilleures pratiques du marché. Ce groupe de travail vise à renforcer l'alignement de l'approche ESG dans le cadre des exigences SFDR et MiFID II, en clarifiant la définition des investissements durables, la prise en compte des PIN (Principales Incidences Négatives) et l'alignement avec la taxonomie européenne.

Relabellisation du mandat discrétionnaire – LuxFLAG ESG Discretionary Mandate

La directive « Sustainable » de Banque Raiffeisen a été relabellisée en 2024 par le label LuxFLAG ESG Discretionary Mandate, ce qui confirme la continuité et la rigueur de son approche en matière d'investissement durable.

Dans le cadre de l'offre de gestion discrétionnaire R-Gestion, la Banque propose plusieurs directives intégrant des caractéristiques environnementales et sociales, conformément à l'article 8 du règlement SFDR. Pour les clients souhaitant une approche encore plus engagée, la directive Sustainable, classée article 9, vise explicitement un objectif d'investissement durable.

Cette directive investit exclusivement dans des fonds qui poursuivent différents objectifs environnementaux et sociaux. Elle cherche à atteindre un alignement net positif avec plusieurs ODD des Nations Unies, en considérant les effets globaux – positifs comme négatifs – des activités des entreprises en portefeuille.

Sur le plan environnemental, l'accent est mis sur l'action climatique, avec un alignement supérieur à celui de l'indice de référence sur les ODD 7 (énergie propre) et ODD 13 (climat) et sur le plan social, la directive cible plusieurs objectifs liés aux besoins fondamentaux, comme la lutte contre la pauvreté et la faim, l'accès à la santé, à l'eau potable et à un logement sûr.

L'ensemble repose sur une sélection rigoureuse de fonds appliquant des critères ESG, dans le respect des principes de bonne gouvernance et sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs durables.





Transparence de l'information

La transparence en matière ESG s'est renforcée grâce à la mise à jour des documents précontractuels, désormais plus clairs sur les caractéristiques ESG, les objectifs durables, les seuils d'allocation minimale, les méthodologies appliquées et les exclusions mises en place, disponibles sur le site web de la Banque.

Les clients bénéficient chaque trimestre d'un rapport de portefeuille incluant des indicateurs ESG clés et des commentaires spécifiques sur l'impact durable de leurs investissements. Ce dispositif est complété, une fois par an, par un rapport réglementaire conforme à l'Article 3 de SFDR.

L'intégration des préférences ESG des clients a également été affinée dans le cadre de MiFID II, afin de mieux aligner les solutions proposées avec leurs attentes en matière de durabilité.

Pour faciliter l'accès à l'information, le site internet a été enrichi, avec des contenus plus lisibles, pédagogiques et adaptés aux évolutions réglementaires.

Approche utilisée pour déterminer les encours d'investissement responsables

PRODUITS	SERVICES
Fonds d'investissement et ETF durables Fonds d'investissement et ETF sous-jacents classés comme « article 9 » (objectif d'investissement durable) au sens de la réglementation SFDR.	R-Gestion
Fonds d'investissement et ETFs ESG et durables 1. Les fonds d'investissement et ETF classés « article 9 » (avec un objectif de durabilité) selon la réglementation SFDR, ou ; 2. Les fonds d'investissement et ETF classés « article 8 » (promouvant des caractéristiques ESG) au sens de la réglementation SFDR et disposant d'un label émis par LuxFLAG (ESG, Environnement) ou Febelfin (Towards Sustainability).	R-Conseil R-Invest
Obligations vertes et sociales Les obligations ayant une dénomination « Green » ou « Social » selon la classification de l'ICMA (International Capital Market Association) ont été choisies.	R-PlanInvest

Concernant les produits structurés, la Banque adopte une stratégie prudente et ne qualifie, à ce stade, aucun d'entre eux comme produit ESG, dans l'attente de futures clarifications réglementaires.



Tendances de marché et évolution des encours ESG

L'année 2024 confirme une tendance amorcée en 2023 : Le recul de l'attrait des produits ESG auprès des investisseurs, en particulier pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable (article 9). Les investisseurs privilégient actuellement les produits offrant plus de souplesse. Dans ce contexte, l'environnement économique incertain renforce

la recherche de performance, ceci parfois au détriment des critères durables.

De nombreux fonds d'investissement Article 9 sont moins exposés aux secteurs qui contribuent fortement à la performance des marchés, comme l'énergie et la défense. Cette sous-exposition limite néanmoins leur

capacité à pleinement bénéficier des grandes tendances de marché récentes.

Enfin, de nombreux portefeuilles ont une part importante investie dans des petites et moyennes capitalisations, au détriment des grandes capitalisations technologiques qui portent une part significative de la hausse

des marchés. Cela a naturellement freiné la performance relative par rapport à d'autres stratégies plus larges.

PRODUITS & SERVICES	VALEUR (EUR) 2024	% DES EN COURS ESG ET/OU DURABLES PAR RAPPORT À LA CLASSE D'ACTIFS 2024	VALEUR (EUR) 2023	% DES EN COURS ESG ET/OU DURABLES PAR RAPPORT À LA CLASSE D'ACTIFS 2023	VALEUR (EUR) 2022	% DES EN COURS ESG ET/OU DURABLES PAR RAPPORT À LA CLASSE D'ACTIFS 2022
Fonds d'investissement et ETF ESG et/ou durables :	285.986.333	21,4 %	282.567.772	24,6 %	272.458.174	26,4 %
dont R-Gestion	163.044.663	41,5 %	165.435.723	46,4 %	152.898.288	48,3 %
dont R-PlanInvest	66.816.239	30,4 %	56.316.155	29,0 %	43.786.583	26,9 %
Obligations Vertes et Sociales	4.120.379	1,7 %	3.523.359	1,6 %	115.923	0,1 %
Encours ESG/durables total	290.106.712	14,4 %	286.091.081	15,8 %	272.547.037	16,8 %
Total encours titre	2.016.741.657		1.812.087.210		1.627.219.888	

Actions et perspectives en matière d'investissement et de placement

Du côté de la Banque Privée, les travaux réalisés en 2024 dans le cadre du projet ESG ont permis de renforcer l'approche en matière d'investissement durable. La structuration s'est concrétisée par la sélection d'un fournisseur de données ESG et une meilleure conceptualisation des critères ESG.

Plusieurs chantiers en matière de définition de l'investissement responsable vont structurer l'année 2025 comme par exemple le tri et sélection des fonds, la clarification des dénominations, et l'intégration de ces éléments dans les systèmes IT. Ces avancées permettront d'affiner l'offre ESG, sous réserve de l'évolution du marché et de la demande.

Liste d'exclusion en matière d'investissement

Dans le prolongement du projet « Données ESG », la Banque s'est dotée en 2024 d'un nouveau fournisseur de données ESG, utilisé par les différents métiers de la Banque, comme le département Banque Privée ou le département DMFT (Département Marché Financiers & Trésorerie). L'utilisation progressive de ces données permet d'enrichir les analyses, d'appliquer une notation ESG homogène sur l'ensemble des portefeuilles, et d'alimenter les réflexions en cours sur une liste d'exclusion commune.

Du côté du portefeuille titres de la Banque, certaines exclusions sectorielles sont déjà appliquées de manière non formalisée. Les

décisions d'investissement prennent désormais en compte les notations fournies par le fournisseur de données, avec un objectif de maintien d'un niveau ESG moyen prédéfini, et l'exclusion des titres présentant les notations les plus faibles.

Le développement de la liste d'exclusion formelle, dont la finalisation est désormais prévue pour 2025, se poursuit de manière approfondie. Il s'agit d'un exercice complexe en raison des différents domaines d'activité de la Banque. Ce travail vise à assurer un cadre cohérent et robuste pour l'intégration des critères d'exclusion au sein de la Banque.



Bilan carbone complet

En 2024, la Banque a réalisé pour la première fois un bilan carbone complet, couvrant l'ensemble de ses émissions de scopes 1, 2 et 3. Cette année marque un tournant méthodologique, avec l'intégration des émissions financées dans le scope 3, à savoir les émissions financées et liées au portefeuille titres propre, calculées selon la méthodologie PCAF.

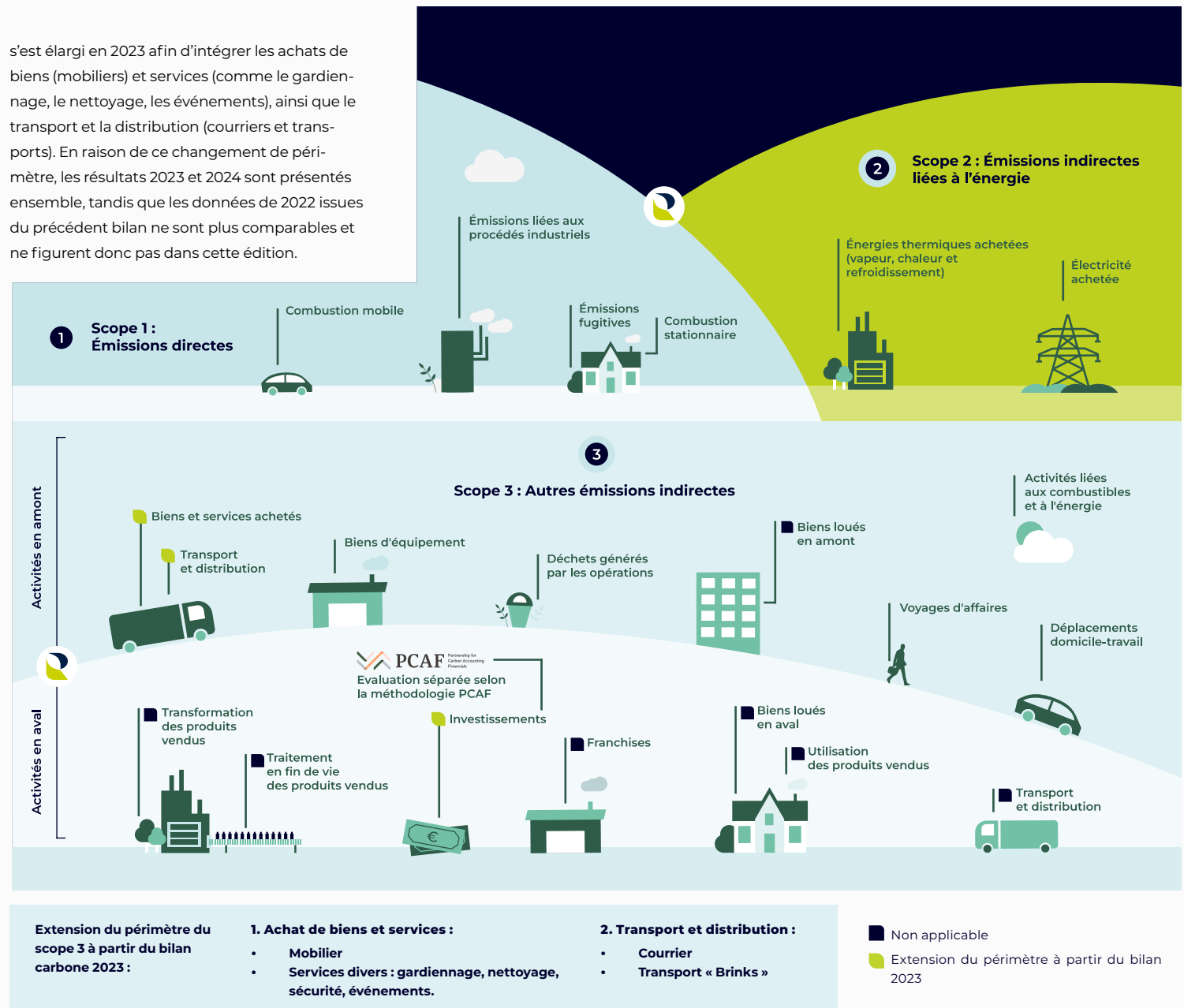
Jusqu'à présent, la Banque réalisait déjà un bilan carbone, mais celui-ci se concentrait sur ses émissions directes (scope 1), les émissions liées à la consommation d'électricité (scope 2), ainsi que certains postes du scope 3, tels que les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail, la consommation de papier et les déchets. Ce calcul est basé sur la méthode Bilan Carbone® (v8.10, 2024) et le GHG Protocol.

L'intégration des émissions financées dans le scope 3 permet désormais d'avoir une vision plus exhaustive de l'impact climatique de l'activité bancaire. Ces émissions liées à l'actif du bilan incluent principalement les financements et les investissements pour compte propre de la Banque ainsi que ses participations. Conformément aux standards du GHG Protocol, ces émissions sont comptabilisées dans le scope 3, catégorie 15.

Cette démarche permet à la Banque de prendre en compte l'impact carbone indirect de ses activités financières, en accord avec les attentes croissantes en matière de transparence et de responsabilité climatique dans le secteur bancaire.

À part les émissions de la catégorie 15, le périmètre du scope 3 des émissions opérationnelles

s'est élargi en 2023 afin d'intégrer les achats de biens (mobiliers) et services (comme le gardiennage, le nettoyage, les événements), ainsi que le transport et la distribution (courriers et transports). En raison de ce changement de périmètre, les résultats 2023 et 2024 sont présentés ensemble, tandis que les données de 2022 issues du précédent bilan ne sont plus comparables et ne figurent donc pas dans cette édition.





Bilan carbone complet

Le tableau ci-après présente l'ensemble des émissions de GES de la Banque. À l'instar des autres acteurs du secteur bancaire, les émissions financées par Banque Raiffeisen dépassent largement ses émissions opérationnelles, soulignant l'importance stratégique d'agir en priorité sur l'empreinte carbone de ses portefeuilles.

ÉMISSIONS DE GES – EN tCO ₂ e	2024	2023
Emissions opérationnelles - market-based	3.632	3.538
Scope 1 – Émissions liées à la combustion	639	799
Scope 2 – Émissions liées à l'électricité	158	119
Scope 3 – Émissions liées aux déchets, déplacements...	2.835	2.620
Émissions financées	1.004.317	887.654
Scope 3 – Catégorie 15 (périmètre clients – scopes 1 & 2)	451.366	465.357
Scope 3 – Catégorie 15 (périmètre clients – scope 3)	552.951	422.297
Total – Émissions de GES de la Banque	1.007.949	891.192



[E1-6] Emissions brutes de GES

Banque Raiffeisen a réalisé en 2024 la troisième édition de son bilan carbone, en collaboration avec un expert indépendant externe. Ce nouveau bilan couvre les émissions de GES sur les années 2023 et 2024 et reflète un élargissement significatif du périmètre par rapport aux éditions précédentes.

Les facteurs d'émission utilisés sont les suivants :

- Base Carbone V23.4 (valeurs GWP : IPCC) ;
- Électricité ;
 - Location-based : Règlement grand-ducal du 9 juin 2021 sur la performance énergétique des bâtiments ;
 - Market-based : naturstroum / nova naturstroum (analyse de cycle de vie + Base Carbone®) ;
- Chauffage urbain : Ville de Luxembourg (Kirchberg), Règlement grand-ducal (Ettelbruck / Diekirch) ;
- Déplacements :
 - Bus : Modu 2.0 ;
 - Voiture électrique et hybride rechargeable : Mobitool v2.1 / Base Carbone® ;
- Serveur externe (Cloud) : Carbon Usage Effectiveness (CUE) de Luxconnect (Datacenter DC1.1).

ELARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DU BILAN CARBONE 2023-2024

- **Mobilier**
- **Services divers : gardiennage, nettoyage, sécurité, événements.**

- **Courrier**
- **Transport « Brinks »**



Informations sur les émissions financées disponibles à la page 77.

SCOPE	CAT.	POSTES D'ÉMISSIONS	INCLUS
Scope 1	1-1	Emissions directes des sources fixes de combustion.	Consommation de gaz, de fioul domestique et de gazole.
	1-2	Emissions directes des sources mobiles de combustion.	Véhicules de service, en leasing (Partie thermique).
	1-4	Emissions directes fugitives.	Pertes de réfrigérants.
Scope 2	2-1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité.	• Consommation d'électricité ; • Véhicules en leasing (Partie électricité).
	2-2	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur.	Chauffage urbain (Ville de Luxembourg, Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck).
Scope 3	3-1	Biens et services achetés.	• Matériaux de bureau (Papier/carton, consommables de bureau, IT) ; • Matériaux de marketing (Give-aways, consommables bureautiques, papier) ; • Services Cloud ; • Télécommunications ; • Nourriture.
	3-2	Bien immobilisés.	Bâtiments.
	3-3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie.	• Émissions de combustibles (amont) ; • Électricité –pertes en ligne.
	3-4	Transport et distribution.	Frets.
	3-5	Déchets générés.	Déchets.
	3-6	Déplacements professionnels.	Déplacements professionnels en voiture privée.
	3-7	Déplacements domicile-travail.	Déplacements domicile-travail (Hors déplacements en voiture de leasing).
	3-15	Investissements.	• Émissions liées au portefeuille commercial ; • Émissions liées au portefeuille propre

Le Bilan Carbone 2023 et 2024 de Banque Raiffeisen, excluant les émissions financées (couvertes par PCAF), révèle une légère hausse des émissions indirectes (scope 2 et 3). Cette évolution s'explique principalement par la croissance économique et des effectifs de la Banque.

L'évolution des émissions entre 2023 et 2024 s'explique par certains événements ponctuels et des variations dans l'intensité des activités.

L'augmentation la plus marquante concerne les émissions liées aux biens immobilisés, passées de 7 à 115 tCO₂e entre 2023 et 2024, en lien avec l'acquisition de nouveaux biens immobiliers (les agences de Belval et Luxembourg-Gare). Cette empreinte carbone se répercute sur l'année 2024, mais ne s'inscrit pas dans le temps.

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité ont également augmenté, tant en location-based (+4 %) qu'en market-based (+34 %), en raison d'une consommation énergétique légèrement accrue et de facteurs d'émissions moins favorables. Cela est probablement lié à la

consommation des bornes de recharge dans le parking souterrain au siège à Leudelange, associée à l'électrification de la flotte de véhicules de leasing de la Banque.

Malgré cette hausse, la performance carbone par employé reste stable. Les émissions par ETP s'établissent à 7,2 tCO₂e (location-based) et 5,5 tCO₂e (market-based), un niveau constant entre 2023 et 2024, ce qui témoigne d'une gestion efficace des émissions, en parallèle à l'augmentation de l'activité et des effectifs.

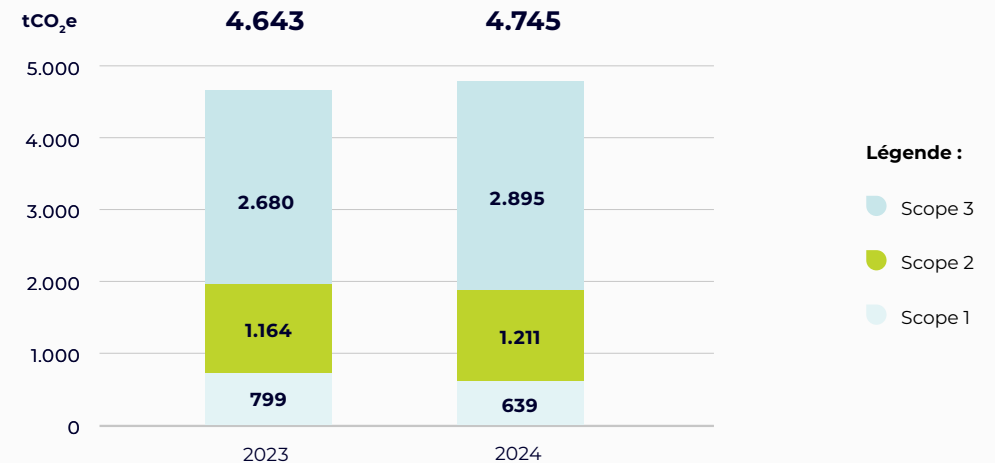
Des progrès concrets ont également été enregistrés sur plusieurs postes. Les émissions directes (scope 1) ont reculé de 20 %, confirmant l'efficacité des mesures de sobriété énergétique et l'évolution de la flotte de véhicules de leasing.

Ces résultats traduisent la dynamique engagée par la Banque : un effort continu pour maîtriser son empreinte carbone directe, tout en intégrant progressivement l'ensemble des sources d'émissions pertinentes pour refléter fidèlement l'impact de ses activités.

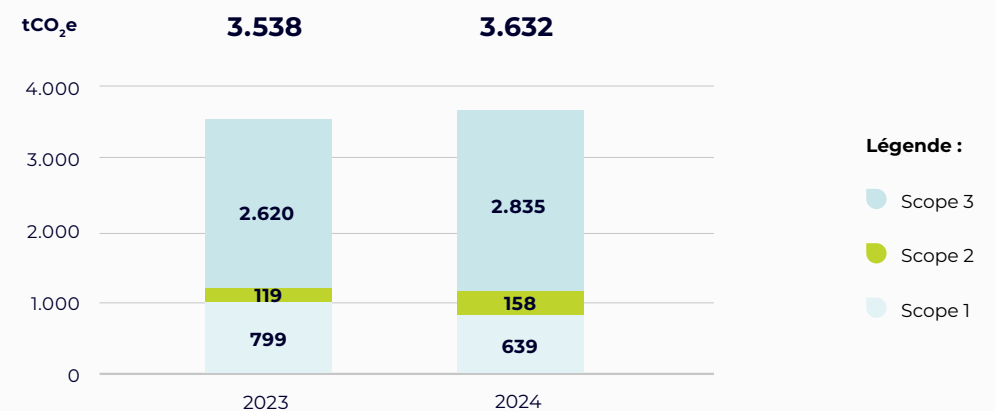


Légère hausse des émissions GES entre 2023 et 2024, notamment due à la croissance économique et à l'augmentation des effectifs de la Banque. La performance carbone par employé reste stable.

ÉMISSIONS DE GES SCOPE 1, 2 ET 3* (HORS ÉMISSIONS COUVERTES PAR PCAF) LOCATION-BASED** DE 2023 ET 2024



ÉMISSIONS DE GES SCOPE 1, 2 ET 3* (HORS ÉMISSIONS COUVERTES PAR PCAF) MARKET-BASED*** DE 2023 ET 2024



* Les données présentées sont conformes au GHG Protocol afin de répondre aux exigences des ESRS.

** Emissions calculées à partir des moyennes régionales du réseau électrique où l'énergie est consommée.

*** Émissions calculées en fonction des sources d'électricité effectivement achetées.

La Banque a structuré son analyse des émissions en trois catégories, qui constituent l'essentiel de son empreinte carbone.

1. Le bâtiment

Cette catégorie regroupe les émissions associées aux infrastructures physiques, telles que le siège et les agences. Elle couvre notamment la consommation d'énergie pour le chauffage, l'électricité, la climatisation, ainsi que les immobilisations, les déchets et l'utilisation ponctuelle du groupe électrogène. Ces postes reflètent directement l'efficacité énergétique des bâtiments et les choix d'investissement en matière d'infrastructures.

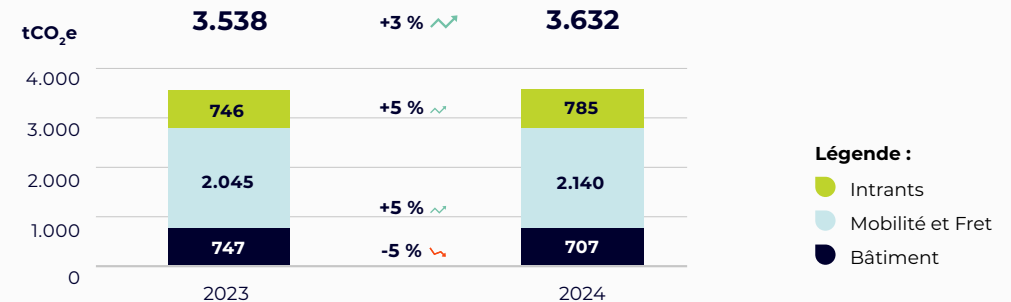
Les émissions liées au bâtiment sont en légère baisse (-5 %), grâce à la réduction de la consommation de chauffage et des déchets, et ce, malgré l'apparition d'un nouveau poste lié à l'achat de deux bâtiments.

Un plan d'action énergie, en cours d'élaboration, s'appuie sur les audits réglementaires réalisés en collaboration avec energieagence, expert indépendant en énergie. Son déploiement est prévu à partir de 2025 et comprendra notamment l'installation d'un système de monitoring énergétique en temps réel sur les sites les plus

énergivores, ainsi que la modernisation des équipements techniques. Ce plan vise à renforcer l'efficacité énergétique et l'autonomie des bâtiments, tout en alignant les opérations de la Banque avec la trajectoire de transition climatique nationale.

Les émissions liées aux déchets ont diminué de 56 %, grâce à une meilleure gestion des volumes produits et à des pratiques internes renforcées pour le tri et la réduction des déchets. Cela se traduit dans la labellisation de sept agences par le label SuperDrecksKëscht® fir Betriber qui récompense les gestes écologiques en matière de déchets. La transition vers le zéro papier (paperless) pour les clients y contribue en partie. La Banque est par ailleurs consciente des efforts de sensibilisation internes et de digitalisation à poursuivre pour diminuer sa consommation de papier.

ÉMISSIONS DE GES PAR CATÉGORIE (HORS ÉMISSIONS COUVERTES PAR PCAF) MARKET-BASED** DE 2023 ET 2024



** Émissions calculées en fonction des sources d'électricité effectivement achetées.



2. Mobilité et fret

Axée sur les déplacements professionnels et domicile-travail, cette catégorie englobe l'usage des véhicules de service et voitures en leasing, ainsi que le transport de fonds et de courrier.

Les efforts d'électrification de la flotte de véhicules se poursuivent, mais restent compensés par la hausse des déplacements domicile-travail et du transport de fret. Ces évolutions mettent en évidence des axes d'amélioration possibles sur les postes liés à la mobilité, où des efforts ciblés permettront de renforcer la trajectoire de réduction des émissions.

Concernant les trajets domicile-travail, la Banque est consciente que l'accès en transport en commun à la zone de Leudelange où se situe le siège reste difficile. La participation de la Banque à un groupe de travail sur la mobilité avec les autres acteurs du zoning de Leudelange, sous le lead de l'IMS, vise à trouver des alternatives douces à la voiture.

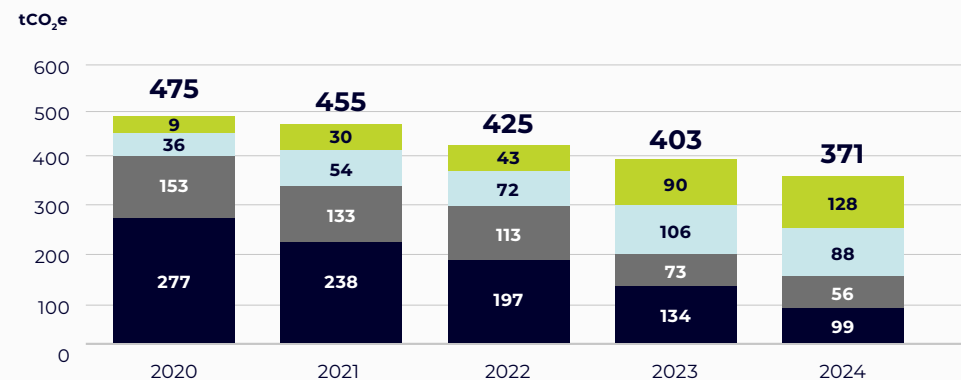


-34 %

Indicateur
kgCO₂e/km de la
flotte de véhicules
de leasing de
2020 à 2024*

*passant de 0,178 kgCO₂e/km en 2020 à 0,118 kgCO₂e/km en 2024

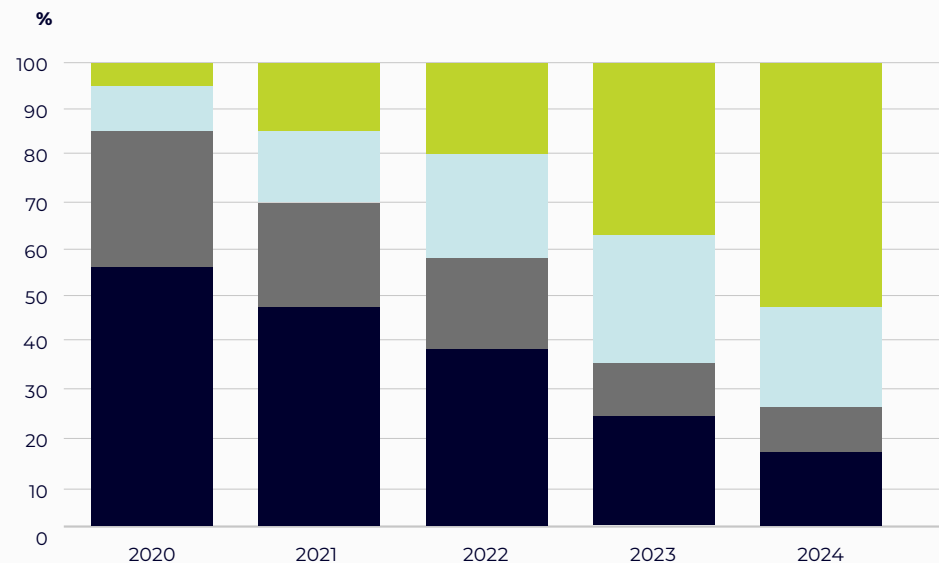
ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX VÉHICULES DE LEASING, 2020-2024



Légende :

- Voiture (électrique)
- Voiture (hybride)
- Voiture (essence)
- Voiture (gazole)

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA FLOTTE DE LEASING DE 2020-2024





3. Intrants

Les intrants correspondent aux achats nécessaires au bon fonctionnement de la Banque. Cela inclut les matériaux de bureau, les services externes, la communication institutionnelle (brochures, objets promotionnels, cadeaux) et les consommations alimentaires. Cette catégorie reflète les pratiques d'approvisionnement et les engagements pris en matière d'achats responsables et durables. La hausse de ce poste d'émission s'explique notamment par l'augmentation des achats alimentaires et de communication, tandis que les fournitures de bureau sont en recul.

La Banque étudie la possibilité de faire labelliser chacun de ses événements selon le standard Green Business Events. Toutefois, les exigences strictes de ce label en matière de durabilité ne permettent pas d'y répondre systématiquement. Par ailleurs, la Banque met en place depuis 2024 une charte d'achats responsables afin de cadrer ses achats.

« Parce que la durabilité est une valeur essentielle de notre banque, nous veillons à intégrer cette dimension dans nos événements. En respectant les critères du label Green Business Events, nous démontrons qu'il est tout à fait possible de concilier excellence et respect de l'environnement. »

Solenne Collignon

Event and Communication Officer

Objectifs 2025

La Banque prévoit de renforcer son engagement climatique en définissant une trajectoire de décarbonation pour ses émissions opérationnelles. Cette démarche s'appuie sur le plan d'action énergie, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments et à renforcer l'autonomie énergétique, mais également sur d'autres aspects comme les achats responsables et la mobilité douce.



-1 %

**Emissions liées au matériel de bureau
Entre 2023 et 2024**

**GREEN.
EVENTS**

3

**Evénements labellisés Green Business
Events en 2024**



[E1-5] Consommation d'énergie et mix énergétique

Une nouvelle étape a été franchie dans la maîtrise de la consommation énergétique grâce à la structuration progressive d'un Système de Management de l'Énergie (SME) inspiré de la norme ISO 50001, accompagnée de projets concrets en matière d'énergie renouvelable.

La stratégie énergétique repose également sur la centralisation des contrats d'approvisionnement via un nouveau contrat-cadre conclu avec Enovos, permettant de regrouper l'ensemble des entités immobilières du groupe, tout en facilitant la vente du surplus d'électricité autoproduite.

De plus, un système de suivi en temps réel de la consommation énergétique est en cours de déploiement afin de centraliser progressivement les données issues du siège et des différentes agences. Cela permettra un suivi plus précis et constituera un levier pour piloter efficacement les actions de performance énergétique.

Par ailleurs, les premières mesures de sobriété énergétique mises en place par le département Facility Management portent d'ores et déjà leurs fruits. Le plan d'action énergie actuellement en cours d'élaboration viendra renforcer cette dynamique dès l'année prochaine.

La consommation électrique demeure globalement stable dans le temps, tandis qu'une baisse de la consommation de chaleur est observée, grâce aux mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre, ainsi qu'à la rénovation – voire la fermeture – des bâtiments les plus énergivores.

Presque 60 %

de l'énergie consommée par la Banque provient d'énergies renouvelables en 2024

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

		2024	2023	2022
Consommation totale d'énergie fossile.	MWh	1.883	2.489	2.201
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie.	%	40,15 %	47,58 %	43,85 %
Consommation provenant de sources nucléaires.	MWh	-	-	-
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie.	%	0,00%	0,00%	0,00%
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse.	MWh	5	4	4
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables.	MWh	2.779	2.738	2.815
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite.	MWh	23	-	-
Consommation totale d'énergie renouvelable.	MWh	2.807	2.742	2.819
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie.	%	59,85 %	52,42 %	56,15 %
Consommation totale d'énergie.	MWh	4.690	5.231	5.020

Parmi les initiatives phares, 414 panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du siège à Leudelange en 2024, représentant une puissance de 173.88 kWc et une production estimée à 152.000 kWh par an.

Cette production, en autoconsommation, couvre environ 10 % de la consommation électrique totale du siège, soit l'équivalent de la consommation annuelle des 73 bornes de recharge installées dans le parking souterrain.

Réalisé en partenariat avec Betic, Socom et Solarcells, ce projet 100 % luxembourgeois a été soutenu par le Ministère de l'Économie et constitue une référence nationale en matière d'engagement durable.



10 %

de la consommation énergétique du siège de la Banque est couverte par de l'énergie solaire autoproduite



414

panneaux photovoltaïques installés sur le toit du siège à Leudelange



73

bornes de recharges installées dans le parking souterrain à Leudelange



Bilan Carbone : Emissions financées

[E1-6] Emissions brutes de GES

Dans le prolongement des engagements formulés dans le rapport de durabilité 2023, Banque Raiffeisen franchit une nouvelle étape en publiant pour la première fois une estimation des émissions de GES associées à ses financements. Le calcul se base sur la méthodologie PCAF.

Un premier exercice qui s'appuie sur des standards reconnus

Les émissions dites « financées » sont des émissions de GES indirectes qui correspondent aux émissions générées par les clients que la Banque finance, au prorata des encours détenus. Leur mesure repose sur des méthodologies internationales (notamment PCAF), ce standard permet d'homogénéiser les estimations entre les institutions financières. La méthodologie PCAF classifie les éléments du bilan en sept classes d'actifs, chaque classe d'actifs ayant une méthodologie de calcul propre.

CLASSES D'ACTIFS PCAF	ENCOURS* (EN M €)		ÉMISSIONS SCOPE 1&2 (tCO ₂ e)		ÉMISSIONS SCOPE 3 (tCO ₂ e)		ÉMISSIONS SCOPE 1,2 & 3 (tCO ₂ e)		SCORE QUALITÉ MOYEN		INTENSITÉ ÉCONOMIQUE tCO ₂ e/M €		TAUX DE COUVERTURE	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actions cotées et obligations (d'entreprises)	1.470	1.176	11.003	9.122	256.312	196.278	267.315	205.399	2,7	3,1	182	175	98,4 %	95,0 %
Dettes souveraines	218	150	30.731	21.213	46.709	30.676	77.440	51.889	1,0	1,0	355	346	100 %	100 %
Prêts aux entreprises	1.318	1.184	223.394	248.667	249.930	195.344	473.324	444.011	4,7	5,0	359	375	98,4 %	97,2 %
Immobilier résidentiel	4.994	5.055	74.326	70.994	-	-	74.326	79.004	5,0	5,0	15	14	99,6 %	99,6 %
Immobilier commercial	593	627	89.710	91.217	-	-	89.710	91.217	5,0	5,0	151	146	100 %	100 %
Prêts pour véhicules motorisés	146	147	22.203	24.143	-	-	22.203	24.143	5,0	5,0	153	165	100 %	100 %
TOTAL	8.739	8.338	451.366	465.357	552.951	422.297	1.004.317	887.654	4,5	4,7	115	106	99,3 %	98,5 %

* Encours pour lesquels un calcul a été réalisé (valeur nette comptable).

Vers une meilleure compréhension de l'empreinte climatique des financements

En 2024, les émissions financées de la Banque sont estimées à 1.004.317 tCO₂e, tous scopes confondus, sans grande différence avec 2023. La majeure partie de ces émissions, représentant près de 55 %, est imputable aux émissions indirectes de type scope 3, qui correspondent aux

émissions générées tout au long de la chaîne de valeur des contreparties de la Banque. Ce travail, mené pour les années 2023 et 2024, s'inscrit dans la volonté de la Banque d'agir avec transparence et responsabilité face aux enjeux climatiques. Il marque une première étape vers

une intégration renforcée des enjeux climatiques dans la stratégie commerciale de la Banque. Cette première photographie de l'empreinte carbone financée du bilan de la Banque lui permet d'identifier les secteurs les plus exposés et de structurer les actions en conséquence.

Emissions de GES financées en 2023 et 2024

Les émissions financées de la Banque, établies conformément à la classification PCAF, sont détaillées ci-dessus pour les années 2024 et 2023.



Qualité des données

Conscient de la difficulté pour l'industrie financière de disposer de données fiables, le standard propose des méthodes de calcul adaptées à la disponibilité des données en leur attribuant un score de qualité représentant le degré d'incertitude. Un score de 1 représente le plus haut degré de certitude et un score de 5 représente le niveau

de certitude le plus faible.

Le tableau ci-dessous présente les postes de bilan couverts par la méthodologie PCAF, avec les émissions associées et leur score de qualité. 76 % du bilan est couvert par la méthodologie PCAF et la moyenne pondérée des scores de qualité est de 4,5.

Le meilleur score est obtenu pour le portefeuille propre de la Banque, investi dans des titres cotés ou souverains pour lesquels la donnée « émissions de GES » est plus mature que pour les prêts aux professionnels et aux entreprises.

76 %

de couverture du bilan par la
méthodologie PCAF

EN M €	ENCOURS* DANS LE PÉRIMÈTRE DES ÉMISSIONS FINANCIÉES		ENCOURS EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE DES ÉMISSIONS FINANCIÉES		DONT SCOPE 1&2		DONT SCOPE 3		ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 & 3 (tCO ₂ e)		INTENSITÉ GES (EN tCO ₂ e/M €)		SCORE QUALITÉ PCAF MOYEN		% COUVERTURE**	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Crédits aux particuliers	4.806	4.880	216	186	119.175	121.898	5.027	4.086	124.202	125.983	26	26	5,0	5,0	95 %	96 %
Crédits aux professionnels	2.050	1.992	26	19	277.688	300.684	232.643	184.387	510.331	485.071	249	251	4,8	5,0	97 %	96 %
Crédits sur entités étatiques et assimilés	-	-	621	485	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0 %	0 %
Leasing	133	128	5	4	12.465	12.228	11.119	6.144	23.584	18.372	178	144	5,0	5,0	96 %	97 %
Placements interbancaires	-	-	1.765	1.441	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0 %	0 %
Portefeuille propre (Securities)	1.826	1.487	-	123	42.038	258.227	304.162	-	346.201	258.227	190	181	2,6	3,0	99 %	89 %
Autres (cartes de crédit et divers)	-	-	23	16	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	-	0 %	0 %
TOTAL DES ACTIFS	8.815	8.487	2.657	2.274	451.366	693.037	552.951	194.617	1.004.317	887.654	114	106	4,5	4,7		

* Valeur nette comptable ** % des encours pour lequel un calcul a été réalisé



Répartition des émissions par classe d'actifs : trois grands postes contributeurs

L'analyse des émissions financées met en évidence trois grandes sources d'impact, tant en 2023 qu'en 2024 :

Ces trois catégories concentrent l'essentiel de l'empreinte carbone financée de la Banque. Au sein du portefeuille de prêts aux entreprises, le secteur de l'agriculture se distingue comme le

1

Prêts aux entreprises
environ 473.000 tCO₂e en 2024

2

Portefeuille propre d'investissements de la Banque environ 345.000 tCO₂e en 2024

reprenant la classe d'actif «Actions cotées et obligations (d'entreprises)» et «Dettes souveraines» en 2024

3

Financement de l'immobilier résidentiel et commercial environ 163.000 tCO₂e en 2024

principal contributeur, avec près de 228.000 tCO₂e. Il est suivi par les secteurs de la construction (99.000 tCO₂e), de la production et distribution d'électricité (38.000 tCO₂e), du commerce (35.000 tCO₂e) et du transport (34.000 tCO₂e).

La prédominance de l'agriculture dans les émissions de la Banque reflète la place importante et historique de ce secteur dans le portefeuille, où les pratiques agricoles, bien que souvent familiales ou à taille humaine, restent intensives en

ressources. La construction, fortement mobilisée par les besoins en logements et infrastructures, contribue également de manière significative aux émissions, en raison de matériaux et procédés énergivores, tout comme la production d'énergie, encore largement dépendante des importations et de sources carbonées. Ces résultats illustrent les défis spécifiques du marché luxembourgeois, où la transition vers des pratiques plus durables est essentielle pour réduire l'empreinte carbone globale du portefeuille.

Les encours liés au secteur immobilier (crédits hypothécaires, immobilier commercial, construction, activités immobilières) sont significatifs et les émissions de l'ensemble du secteur représentent près de 268.000 tCO₂e, soit près de 25 % du total des émissions financées.

CLASSES D'ACTIFS PCAF	ENCOURS* (EN M €)		ÉMISSIONS SCOPE 1&2 (tCO ₂ e)		ÉMISSIONS SCOPE 3 (tCO ₂ e)		ÉMISSIONS SCOPE 1,2 & 3 (tCO ₂ e)		INTENSITÉ ÉCONOMIQUE	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Agriculture, sylviculture et pêche	163	145	148.205	182.786	79.979	68.601	228.183	251.387	1.397	1.732
Construction	342	330	12.715	10.363	86.700	70.656	99.414	81.018	291	245
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	48	54	29.695	34.671	8.889	10.379	38.584	45.050	806	827
Commerce	64	60	9.466	8.282	25.643	21.148	35.109	29.430	552	487
Transport et stockage	108	76	13.764	5.118	20.541	7.444	34.305	12.562	319	166
Industries manufacturières	45	47	6.078	2.614	15.901	6.698	21.980	9.312	493	198
Activités immobilières	368	353	964	842	3.233	2.809	4.197	3.650	11	10
Industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES SECTEURS HAUTEMENT CONTRIBUTEURS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	1.137	1.067	220.887	244.675	240.886	187.735	461.772	432.409	406	405
Autres secteurs	180	117	2.507	3.993	9.044	7.609	11.551	11.602	64	99
TOTAL CRÉDITS AUX ENTREPRISES ET AUX INDÉPENDANTS	1.318	1.184	223.394	248.667	249.930	195.344	473.323	444.011	359	375

* Valeur nette comptable

Priorités : améliorer la donnée et structurer l'action

Comme souligné dans le rapport de durabilité 2023, l'amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des données constitue une priorité stratégique. Depuis 2024, Banque Raiffeisen a déjà initié plusieurs actions visant à renforcer la qualité des données collectées lors de l'octroi de nouveaux crédits, notamment dans le secteur immobilier, avec la systématisation de la collecte des CPE. Ce renforcement du dispositif de collecte permettra de fiabiliser les estimations d'émissions et d'identifier plus précisément les leviers concrets de décarbonation.

Perspectives 2025 : vers un plan de transition structuré

L'année 2024 constitue une première étape structurante dans la démarche climatique de la Banque Raiffeisen. La Banque est maintenant dotée d'une base de référence pour pouvoir établir des projections et prendre des décisions éclairées. Dès 2025, la Banque engagera les travaux nécessaires à l'élaboration d'un plan de transition climatique couvrant l'ensemble de son portefeuille.

Ce plan visera à construire une trajectoire de décarbonation progressive, cohérente avec les évolutions réglementaires, les orientations sectorielles européennes et les scénarios de l'Accord de Paris sur le Climat visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Quatre chantiers structurent la démarche de la Banque :



[E1-7] Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

L'absorption de GES désigne le retrait de GES de l'atmosphère résultant d'activités humaines délibérées, comme le renforcement des puits biologiques de CO₂ ou le recours à des technologies d'ingénierie (par exemple, la bioénergie avec captage et stockage du carbone). Ces absorptions peuvent être « annulées » si les GES stockés sont relâchés, par exemple lors d'un incendie forestier.

À ce jour, Banque Raiffeisen n'a pas mis en œuvre de projets spécifiquement conçus pour l'absorption ou le stockage de GES, que ce soit dans le cadre de ses opérations propres ou dans sa chaîne de valeur, via des mécanismes de crédits carbone certifiés.

Cependant, la Banque soutient depuis 2021 un projet de reforestation à impact positif, en partenariat avec Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt et Friendship Luxembourg. Bien que les projets réalisés au Luxembourg (absence de méthodologie nationale de calcul d'absorption de GES) et au Bangladesh (dont la taille ne

permet pas de justifier les coûts liés à une certification) ne disposent pas de crédits carbone certifiés, ils contribuent néanmoins de manière tangible à l'atténuation des effets du changement climatique.

Au 31.12.2024, plus de 89.000 arbres ont été plantés dans le cadre de cette initiative. Même si une quantification précise des GES séquestrés n'est pas disponible, la Banque réaffirme son engagement à soutenir des projets à impact environnemental positif.

Plus d'informations concernant ces projets dans la section 4.3, « Impacts communautaires » (page 109).

[E1-8] Tarification interne du carbone

La Banque a mis en place une tarification interne du carbone, fixant un prix fictif par tonne de CO₂ équivalent. Cette tarification est utilisée à titre indicatif au sein de la Banque et ne sert pas à conditionner l'octroi de crédits ou à orienter les décisions d'investissements.





4. Informations sociales

4.1	Effectifs de la Banque	83
4.2	Consommateurs et utilisateurs finaux	100
4.3	Impacts communautaires	108

4.1 Effectifs de la Banque

Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)

Banque Raiffeisen reconnaît l'importance cruciale de développer et de maintenir des pratiques de travail qui soutiennent et valorisent son personnel, en poursuivant des politiques visant à préserver et à promouvoir le bien-être, la motivation et l'engagement de ses employés.

La Banque s'engage à favoriser un environnement de travail où chaque employé se sent valorisé et motivé, en soulignant l'importance de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité des chances. Ces initiatives s'inscrivent dans sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), visant à éliminer toute forme de discrimination et à offrir des opportunités équitables à son personnel. Ces engagements sont notamment formalisés dans des politiques.

Ces politiques sont internes à la Banque et s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble des collaborateurs. Elles sont accessibles via l'intranet assurant ainsi une transparence et une accessibilité totales.

[S1-1] Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

La Banque dispose, entre autres, des politiques suivantes :

Politique - Ressources Humaines :

Banque Raiffeisen définit un cadre structuré pour garantir une gestion responsable et équitable de ses collaborateurs, en conformité avec le Code du travail luxembourgeois. Fondée sur des principes de transparence, d'équité et de respect, cette politique encadre l'organisation interne, le recrutement, la formation et la fidélisation des talents, tout en assurant un cadre de travail sain et respectueux. Cette dernière reflète les engagements de la Banque en matière de ressources humaines, visant à créer un environnement de travail éthique et performant.

Politique – Diversité, Équité et Inclusion :

Banque Raiffeisen applique une politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) visant à promouvoir un environnement de travail inclusif, offrant à tous ses collaborateurs, indépendamment de leur genre, de leur religion, de leur origine, de leur état de santé et de leur âge, les mêmes opportunités.

La Banque affirme sa volonté de garantir une gouvernance responsable et de nourrir une culture d'entreprise fondée sur le respect mutuel et l'égalité des chances. Dans ce contexte, la discrimination, le harcèlement ou les comportements offensants sur le lieu de travail ne sont pas tolérés.

Raiffeisen est signataire de la « Charte de la Diversité » mise en place par l'IMS Luxembourg.

En plus, la Banque a défini une « Charte des Comportements », qui dresse la liste des comportements et principes de leadership positif attendus de ses collaborateurs.

En 2024, une analyse interne approfondie a confirmé l'adéquation de la politique DEI avec

les exigences actuelles et les engagements de la Banque en matière de diversité et d'égalité. Afin de renforcer davantage ces valeurs, des actions complémentaires seront mises en place, afin d'aboutir à une évolution structurée de cette politique. Ces ajustements seront finalisés et déployés en 2025, marquant une nouvelle étape dans l'engagement de Banque Raiffeisen en faveur d'un environnement de travail toujours plus inclusif et équitable.



Politique de rémunération :

À travers sa politique de rémunération, la Banque s'attache à garantir une rémunération juste et transparente, conforme aux exigences réglementaires actuelles. Mettant en avant l'équité salariale et l'égalité entre les genres, cette politique souligne l'importance d'une rémunération équitable pour un travail de valeur égale, tout en empêchant les conflits d'intérêts.

Engagement de la Banque envers les droits de l'Homme

Banque Raiffeisen s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'Homme dans ses opérations et ses activités. Elle veille à garan-

tir, entre autres, un environnement de travail éthique, équitable et sécurisé pour l'ensemble de ses collaborateurs, tout en intégrant ces principes dans ses relations avec ses parties prenantes, y compris ses fournisseurs et partenaires commerciaux.

Bien que la Banque ne dispose pas d'une politique spécifique dédiée aux droits de l'Homme, ces principes sont intégrés dans plusieurs de ses politiques internes, notamment celles relatives aux ressources humaines, à l'éthique et à la conformité, assurant ainsi leur application concrète et effective.

Toutefois, la Banque veille à aligner ses engagements avec l'évolution des meilleures pratiques et continue d'adapter ses processus afin de renforcer l'intégration des droits de l'Homme dans ses activités et relations avec ses parties prenantes.

« La durabilité en entreprise commence par des ressources humaines responsables, capables de faire grandir les talents et les préparer à affronter les défis de demain. »

Kevin Locatelli

HR Payroll and Reporting Officer



[S1-2] Processus de dialogue avec le personnel de la Banque et ses représentants au sujet des impacts

La Banque encourage activement une culture de dialogue au sein de l'organisation, en favorisant des échanges continus entre les employés et le département des Ressources Humaines, avec une participation active de la Délégation du Personnel. Cette approche de communication proactive joue un rôle clé dans l'établissement d'un climat de confiance mutuelle et dans la promotion d'une culture d'entreprise fondée sur la coopération.

Délégation du Personnel

La Délégation du Personnel au sein de la Banque occupe une place essentielle de médiateur entre la Direction et les employés. Elle intervient dans la prévention et la résolution des conflits, portant les revendications des employés à l'attention de la Direction, et veillant à l'égalité de traitement au sein de l'organisation. Elle se compose de 10 délégués effectifs et de 10 suppléants, incluant un délégué permanent ainsi que deux délégués à temps partiel, dont l'un est en charge de la santé et de la sécurité et l'autre de l'égalité.

Chaque année, la Banque organise au moins trois réunions officielles entre la Délégation du Personnel, le Directeur des Ressources Humaines (DRH) et le Comité de Direction, afin de favoriser un dialogue continu. Ces rencontres, complétées par des réunions ad hoc, ont lieu tout au long de l'année pour dis-

cuter des sujets spécifiques. Elles permettent d'échanger sur les progrès et défis rencontrés, garantissant une communication efficace et la promotion d'un environnement de travail équitable et respectueux. Cette démarche proactive vis-à-vis de la Délégation du Personnel souligne l'importance accordée à ces échanges au sein de l'institution.

Dialogue social

Le dialogue social demeure un pilier fondamental de la culture d'entreprise de la Banque. Les échanges réguliers avec la Délégation du Personnel et les syndicats assurent un climat de travail équilibré et participatif. L'accessibilité de la Direction et du département des Ressources Humaines facilite ces interactions, et la mise à disposition des procès-verbaux sur l'intranet permet à chaque employé de suivre les discussions et décisions prises.

À travers cette bonne pratique, la Banque renforce son engagement en matière de transparence et d'implication des collaborateurs, en veillant à ce que chaque voix soit entendue et prise en compte.

2024 est marquée par la tenue des élections sociales, qui ont permis d'intégrer de nouveaux membres au sein de la Délégation du Personnel. Ce renouvellement contribue à

dynamiser la représentation des salariés et à assurer une continuité dans le dialogue avec la Direction, garantissant une communication fluide et efficace.

Consultation et engagement des employés

La Banque interagit avec ses collaborateurs à travers divers canaux de communication afin d'assurer un dialogue continu et structuré. Cette interaction repose sur plusieurs dispositifs, notamment les entretiens annuels et individuels.

En complément, les équipes des Ressources Humaines organisent des échanges avec les collaborateurs pour recueillir leurs retours et adapter les stratégies de gestion des talents.

Par ailleurs, la Banque mène des enquêtes de satisfaction, à la fois ciblées et globales, afin de mieux comprendre les attentes des employés et d'identifier les tendances émergentes. Ces enquêtes couvrent des thématiques variées, allant de la qualité de vie au travail à des aspects plus spécifiques, tels que la mobilité ou l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

En 2024, la Banque a modernisé son approche pour mesurer l'engagement de ses collaborateurs, notamment à travers l'introduction de l'outil Supermood, qui permet la réalisa-

tion d'enquêtes digitales de manière efficace et ludique à la fois. Outre la satisfaction des employés, cette analyse intègre désormais l'évaluation de l'engagement de ses collaborateurs. L'objectif est d'aller au-delà des attentes de base et de mieux comprendre dans quelle mesure les collaborateurs s'identifient aux valeurs de la Banque et se projettent sur le long terme.

Les actions mises en place concernant l'évaluation de l'engagement sont détaillées à la suite à la page 87.

[S1-3] Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de la Banque de faire part de leurs préoccupations

Le département des Ressources Humaines joue un rôle central dans l'identification et la gestion des impacts négatifs potentiels sur les collaborateurs de Banque Raiffeisen. Fidèle à ses valeurs coopératives, la Banque accorde une très haute importance à l'humain et veille à créer un environnement de travail bienveillant et respectueux, où chaque collaborateur se sent écouté et soutenu. Des mécanismes adaptés sont mis en place pour assurer un environnement de travail sain et équilibré. Cette approche repose sur divers dispositifs facilitant l'expression des préoccupations des employés et permettant de mettre en œuvre des solutions adaptées en réponse aux problématiques identifiées.

Canaux et gestion des préoccupations

Afin de garantir une communication ouverte et transparente, la Banque offre plusieurs canaux permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations. Parmi ceux-ci figurent :

- Les entretiens bi-annuels et individuels, qui permettent d'aborder les besoins spécifiques de chaque employé, ses aspirations professionnelles et son bien-être général ;
- L'intranet et la boîte à suggestions, où les collaborateurs peuvent soumettre des propositions ou exprimer des préoccupations de manière anonyme ;

- Le guichet des Ressources Humaines, qui reste un point de contact direct pour toutes les questions liées aux conditions de travail et à l'environnement professionnel.

En plus, les échanges réguliers avec la Délégation du Personnel, favorisent une prise en compte collective des problématiques rencontrées.

Identification et réparation des impacts négatifs

En complément des canaux de communication mis à disposition, la Banque mène des enquêtes internes, combinant sondages de satisfaction et évaluations d'engagement, afin d'identifier les impacts sur les collaborateurs et cibler les axes d'amélioration.

Ces actions aident à détecter les sources de mécontentement et à optimiser l'environnement de travail. Chaque enquête fait l'objet d'un suivi rigoureux, permettant d'adapter les actions en fonction des retours des employés. Une équipe dédiée analyse ces résultats et met en place des plans d'action ciblés pour améliorer continuellement les conditions de travail. Une attention particulière est accordée à la cohésion d'équipe à travers des ateliers de co-développement qui favorisent la collaboration entre les différents départements et les employés du siège et des agences.

Lutte contre le harcèlement moral et sexuel

Dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre le harcèlement moral et sexuel, la Banque implémente un processus de signalement structuré ainsi qu'un dispositif d'aide et de recours accessibles aux employés. Les collaborateurs peuvent signaler toute situation préoccupante à la Direction des Ressources Humaines et/ou au Président de la Délégation du Personnel.

Chaque signalement fait l'objet d'un traitement rigoureux :

- La Délégation du Personnel est informée de tout dossier et un rapport est établi ;
- Une commission d'évaluation, composée de membres de la Direction des Ressources Humaines et de deux représentants du personnel, examine chaque plainte.

Toutes les plaintes sont traitées de manière impartiale, garantissant discrétion, confidentialité et respect pour toutes les parties impliquées. À l'issue de l'évaluation, une analyse interne est menée pour prendre les mesures nécessaires. Le plaignant peut également solliciter un soutien externe auprès de ASTF (Association pour la Santé au travail des secteurs Tertiaire et Financier) ou l'ITM (Inspection du Travail et des Mines).

Whistleblowing (lanceur d'alerte)

La Banque a mis en place une procédure interne de signalement permettant à ses collaborateurs de dénoncer en toute sécurité et confidentialité tout acte répréhensible, faute professionnelle ou négligence. Ce mécanisme interne vise à garantir un environnement de travail éthique et respectueux.

Les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection complète contre toute forme de représailles et d'une confidentialité absolue de leur identité.

Pour plus d'informations sur la procédure de lanceur d'alerte interne et externe, veuillez consulter la section « Informations en matière de gouvernance » à la page 117.

[S1-4] Gestion efficace des risques et des opportunités liés aux effectifs de la Banque : Approches et actions

Chez Banque Raiffeisen, le bien-être et la valorisation des collaborateurs sont au cœur de ses priorités, jouant un rôle crucial dans l'efficacité et la prospérité. Face aux risques de stress et de burn-out, la Banque déploie des mesures proactives pour préserver la santé mentale et physique du personnel. Des programmes de soutien dédiés aux employés sont organisés régulièrement. Ces initiatives sont essentielles pour maintenir une ambiance positive et productive, ce qui contribue directement à la performance globale de la Banque.

Évaluations continues de l'engagement des collaborateurs

En 2024, Banque Raiffeisen a consolidé son approche d'évaluation de l'engagement des employés en allant au-delà de la simple satisfaction. La nouvelle méthodologie prend désormais en compte des dimensions telles que la loyauté et l'identification aux valeurs de la Banque, permettant une compréhension plus fine des attentes de l'engagement et de la projection des collaborateurs.

Dans cette optique, la Banque a mis en place Supermood, un outil d'enquête permettant d'évaluer régulièrement l'engagement des employés tout en offrant une comparaison avec des benchmarks nationaux et internationaux. Les premiers résultats sont très positifs, avec un Employee Net Promoter Score (eNPS) supérieur à la moyenne internationale,

témoignant d'une forte recommandation de la Banque en tant qu'employeur et d'une progression notable de l'engagement global.

Toutefois, l'analyse des résultats met en évidence certains axes d'amélioration, conduisant à l'élaboration d'un plan d'action ciblé :

- Renforcement de la communication interne pour fluidifier les échanges et améliorer la transparence ;
- Mise en place d'actions spécifiques par département, adaptées aux problématiques locales et visant à améliorer le bien-être des équipes ;
- Suivi régulier via des mini-sondages et enquêtes ciblées, permettant d'évaluer l'impact des mesures instaurées et d'apporter des ajustements en fonction des retours des collaborateurs.

Ces initiatives ont été partagées avec l'ensemble des collaborateurs et discutées lors de présentations en collaboration avec les différents chefs de département.

+19

Employee Net Promoter Score (eNPS)



Horaires mobiles et « Quality Time »

Dans le cadre de son engagement pour le bien-être de ses collaborateurs, Banque Raiffeisen maintient son initiative « Quality Time », permettant à chaque employé de bénéficier de huit heures de temps libre par mois, en plus des congés officiels, ceci sans impact sur la rémunération ou les avantages extra-légaux. La flexibilité est également assurée par un système d'horaires mobile, sans plages horaires fixes. Cela permet aux collaborateurs d'organiser leurs besoins personnels et individuels, afin de mieux concilier vie-professionnelle et vie-privée.

Amicale Sportive & Culturelle a.s.b.l.

L'Amicale Sportive & Culturelle a.s.b.l., (association sans but lucratif), est une organisation interne composée d'employés volontaires de la Banque et bénéficiant du soutien financier de celle-ci. Depuis plus de 30 ans, l'Amicale organise diverses activités pour les collaborateurs, couvrant des domaines allant du sport à la culture dans une optique de convivialité, de bien-être et de cohésion.

Elle comprend plusieurs sections, telles que le cyclisme, la course à pied, le football, le golf, le ski, le beachvolley, les sports de raquette (incluant le padel, le badminton, le tennis, le tennis de table, et le squash), la pétanque, le yoga et l'œnologie.



Formation

La Banque a fait évoluer son approche en matière de développement des compétences afin de renforcer son agilité professionnelle face aux transformations du secteur. L'accent n'est plus uniquement mis sur la formation, mais sur une démarche plus globale, intégrée dans l'accompagnement des collaborateurs tout au long de ce cycle professionnel. Les détails de cette évolution sont présentés aux pages 96 et 97 dédiées à la formation et au développement des compétences. Dans cette optique, la R-Academy a évolué vers le service HR People Development au sein du département RH.

En 2024, 177 employés ont participé à au moins une des 22 activités proposées. Parmi ces activités, plusieurs équipes de la Banque ont participé à des compétitions inter-entreprises dans des disciplines collectives comme le football et le beachvolley. Des afterworks pétanque à Leudelange, diverses courses à pied organisées en groupe, un séjour au ski ainsi que des dégustations œnologiques ont complété le programme.

Ces activités permettent de renforcer les liens entre les collaborateurs et favorisent le bien-être au-delà du cadre professionnel.

Bureaux satellites

Dans une démarche visant à améliorer les conditions de travail, à réduire la distance des trajets domicile-travail et à favoriser la flexibilité, Banque Raiffeisen met à disposition de ses collaborateurs cinq bureaux satellites répartis sur le territoire luxembourgeois et situés à Mondorf-les-Bains, Kayl, Differdange, Steinfort et Niederfeulen. Ces espaces modernes et ergonomiques offrent un total de 80 places et permettent aux employés d'accéder à un environnement de travail optimisé tout en réduisant leurs déplacements.

Un système de réservation structuré et un règlement interne garantissent une utilisation efficace de ces espaces, qui s'inscrivent dans une politique de travail hybride harmonisée. Ainsi, tous les collaborateurs peuvent bénéficier de jusqu'à 100 jours de travail décentralisé par an, assurant ainsi une équité entre résidents et non-résidents.



#TGIM

En 2024, le TGIM reste toujours d'actualité, à savoir le détournement de l'expression populaire « #TGIF - Thank God It's Friday » par Banque Raiffeisen en « #TGIM - Thank God It's Monday », pour illustrer l'enthousiasme et le bien-être ressentis par les employés à l'idée de commencer leur semaine de travail. Dans le cadre de cette initiative, chaque premier lundi du mois, les collaborateurs bénéficient d'une attention spéciale sous forme de cadeaux, jeux concours ou autres surprises. Cette démarche vise à renforcer une culture d'entreprise positive et accueillante, tout en remerciant les collaborateurs pour leur engagement et les efforts qu'ils fournissent. L'initiative est portée par une Happiness Officer, chargée de contribuer au bien-être au travail et de s'assurer que la culture de travail est positive.

Santé au travail

Banque Raiffeisen s'engage activement en faveur de la santé au travail qui se manifeste par une panoplie d'actions et d'opportunités offertes aux employés, dans une optique de prévention et de santé.

La possibilité de se faire vacciner gratuitement contre la grippe saisonnière dans les locaux de la Banque est notamment devenu depuis des années un rendez-vous fixe pour un grand nombre des employés.

La Banque propose également à tous ses collaborateurs en CDI âgés de plus de 30 ans un check-up santé, réalisé par un médecin de l'Association pour la Santé au Travail des Secteurs Tertiaire et Financier (ASTF). Ce bilan permet d'obtenir des conseils personnalisés pour améliorer son hygiène de vie.

En octobre et novembre 2024, Optical Center s'est déplacé au siège de la Banque ainsi que devant certaines agences pour proposer un test de vue et un test auditif gratuits, permettant aux collaborateurs d'évaluer leur santé visuelle et auditive.

Dans le cadre des initiatives #TGIM, Raiffeisen a organisé, lors de trois lundis du mois d'avril 2024, une série de conférences destinées à aider les employés à améliorer leur bien-être au quotidien. Ces sessions ont abordé des thématiques essentielles pour mieux se sentir au travail et dans la vie de tous les jours : « Installe du boost dans ta semaine de manière naturelle » ; « Les clés d'une alimentation saine pour une énergie au top ! » ; « Les essentiels pour prendre soin de ton sommeil et avoir la pêche toute la journée ». 363 employés au total ont participé aux différentes conférences.

123

collaborateurs ont reçu un test de vue
et/ou un test auditif gratuits en 2024



Actions positives

En 2024, Banque Raiffeisen a renouvelé sa labellisation « Actions Positives » pour la troisième fois, après des évaluations en 2015 et 2019, confirmant ainsi son engagement de longue date en faveur de l'égalité des genres et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



- Un maximum de 100 jours de travail décentralisé par an via les bureaux satellites et le télétravail ;
- L'initiative « Quality Time », offrant une journée de temps libre par mois pour prendre du temps pour soi, à chaque collaborateur ;

Ce programme, piloté par le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (MEGA), repose sur une analyse approfondie des progrès réalisés sur l'égalité des genres, la conciliation vie privée-vie professionnelle et une comparaison des performances de la Banque par rapport aux années précédentes.

Un impact positif des mesures mises en place

Le programme « Actions Positives » évalue les initiatives mises en place en matière de conciliation entre vie privée et professionnelle, ainsi que la promotion de l'égalité dans le recrutement et l'évolution de carrière.

L'évaluation a permis de recueillir des retours sur les actions mises en œuvre et d'identifier des pistes d'amélioration sur certains aspects spécifiques.

Parmi les mesures phares qui ont contribué à ces progrès, on retrouve :

- Des horaires de travail flexibles pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle ;

- Un référentiel de compétences garantissant des processus de recrutement et de promotion transparents et équitables.

Une reconnaissance officielle du Ministère

Dans un communiqué officiel, le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a salué la re-labellisation de Banque Raiffeisen en 2024, mettant en avant son engagement durable en faveur de l'égalité et de la diversité.

« Banque Raiffeisen, déjà labellisée en 2015 et relabellisée une deuxième fois en 2019, se démarque par son engagement continu. En obtenant son troisième label en 2024, elle illustre avec force comment l'égalité et la diversité peuvent être durablement intégrées dans une stratégie d'entreprise à long terme. »

Citation reprise d'un communiqué de presse du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité



Indicateurs et cibles

[S1-16] Indicateurs de rémunération

Banque Raiffeisen a mené ensemble avec le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité (MEGA) et un consultant externe, une analyse approfondie des écarts salariaux entre les femmes et les hommes, en utilisant l'outil LO-GIB-LUX. Les calculs réalisés lors de cette étude reposent sur une approche ajustée, permettant de comparer les salaires de manière plus objective en prenant en compte différents critères.

Méthodologie d'analyse

L'étude se base sur les données de référence de décembre 2023, incluant uniquement les contrats de travail réguliers (excluant stagiaires, expatriés et apprentis). L'objectif est d'éviter une simple comparaison brute entre hommes et femmes, et de comprendre les facteurs explicatifs des différences de rémunération.

L'analyse prend en compte les caractéristiques contextuelles suivantes :

- Les caractéristiques personnelles :
 - Années de formation ;
 - Années de vie active ;
 - Années de service au sein de la Banque.

- Les caractéristiques liées au poste occupé :
 - Niveau de compétences requis ;
 - Années de vie active ;
 - Position professionnelle.

Cette approche permet de mesurer l'écart salarial à caractéristiques égales, en isolant l'effet du genre des autres facteurs structurels. Elle évite ainsi les comparaisons simplistes, en tenant compte de caractéristiques contextuelles

Des avancées notables en matière d'égalité salariale

L'écart de rémunération brut non ajusté entre les hommes et les femmes s'élève à 15,5 %, indiquant qu'en moyenne, un homme perçoit une rémunération de 15,5 % supérieure à celle d'une femme. Toutefois, cet écart brut non ajusté ne reflète pas une inégalité salariale à poste équivalent. En effet, celui-ci ne prend pas en compte des facteurs structurels qui influencent fortement ce résultat, comme :

- Une sous-représentation des femmes dans les niveaux de formation universitaire ;
- Une présence moindre des femmes dans la catégorie des salariés ayant plus de 19 ans d'expérience ;
- Une proportion plus faible de femmes aux postes de cadres supérieurs.

Ces éléments influencent la structure globale des salaires et expliquent en partie l'écart brut observé.

L'analyse a révélé que, après ajustement, la variable « genre » n'explique plus qu'un écart résiduel de 0,5 % en faveur des hommes. Cela signifie que, à caractéristiques comparables, les femmes gagnent en moyenne 0,5 % de moins que les hommes, un écart qualifié de très faible et statistiquement non significatif.

L'analyse confirme que l'égalité salariale est globalement respectée à Banque Raiffeisen, avec un écart ajusté très faible. Toutefois, la Banque reste engagée à réduire encore l'écart non ajusté, en poursuivant ses efforts pour favoriser l'accès des femmes à des postes de direction et garantir une équité salariale durable.

0,5 %

écart de rémunération ajustée entre hommes et femmes à la Banque Raiffeisen



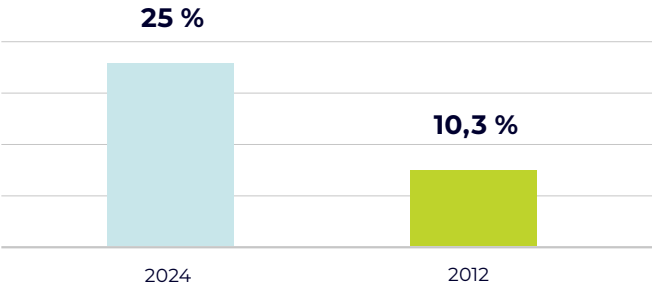
[S1-9] Indicateurs de diversité

Au sein de la Banque, la catégorie des cadres est clairement définie par une classification interne, qui comprend les niveaux HC, C1, C2, C3, et C4. Selon cette classification, la Direction est constituée des membres du Comité de Direction, des Directeurs et des Membre de la Direction (jusqu'au niveau C2). En termes de diversité, 26 salariés parmi les 712 de l'effectif de 2024 exercent une profession d'encadrement supérieur, parmi lesquels 22 sont des hommes (84,6 %) et 4 sont des femmes (15,4 %).

La proportion de femmes occupant les fonctions d'encadrement (regroupant les niveaux HC, C1, C2, C3 et C4) est passée de 10,3 % en 2012 à 25 % en 2024, illustrant une progression significative en matière de représentation féminine mais indiquant également l'existence d'une potentielle progression. L'initiative « Actions Positives » a également montré une meilleure perception de l'égalité au sein de l'institution, ainsi qu'une hausse de la satisfaction des collaborateurs concernant le soutien aux politiques d'égalité et de diversité.

DIVERSITÉ AU SEIN DE L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR		2024	2023
Nombre de salariés au niveau de l'encadrement supérieur - homme	Nombre	22	-
	%	84,6 %	-
Nombre de salariés au niveau de l'encadrement supérieur - femme	Nombre	4	-
	%	15,4 %	-
NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR TANCHE D'ÂGE		2024	2023
Moins de 30 ans	Nombre	101	109
	%	14 %	16 %
Entre 30 et 50 ans	Nombre	408	381
	%	57 %	56 %
Plus de 50 ans	Nombre	203	193
	%	29 %	28 %

Proportion de femmes occupant la fonction d'encadrement



[S1-5] Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels

Reconnaissant les défis du marché du travail luxembourgeois et les attentes croissantes en matière de conditions de travail flexibles, la Banque a défini des objectifs clairs pour améliorer la gestion des Ressources Humaines.

Recrutement adéquat

Face aux défis de recrutement au Luxembourg, notamment la difficulté à trouver des profils qui allient compétences techniques, connaissances adéquates du secteur et adhésion à la culture d'entreprise, la Banque vise à perfectionner ses stratégies de recrutement. L'objectif est d'attirer des talents capables de s'intégrer et de contribuer efficacement à ses objectifs stratégiques.

Rétention et fidélisation des collaborateurs

Dans un contexte de forte concurrence et de perte d'attractivité du marché luxembourgeois par rapport aux pays limitrophes, il est primordial d'offrir un cadre de travail valorisant pour fidéliser les collaborateurs. Banque Raiffeisen se concentre sur le développement d'un environnement de travail enrichissant qui encourage la rétention et la loyauté des employés.

Employabilité et développement de carrière

Banque Raiffeisen investit dans la formation continue pour préparer ses collaborateurs aux évolutions des métiers, aux nouvelles réglementations et à la digitalisation du secteur bancaire. L'objectif est d'assurer une employabilité durable et une adaptation efficace aux transformations du secteur.

En 2025, la Banque intensifiera ses efforts en mettant l'accent sur la formation, l'inclusion et le suivi de la satisfaction des employés pour assurer leur évolution professionnelle.

Pour plus de détails sur les initiatives de formation, veuillez consulter les pages 96 et 97.

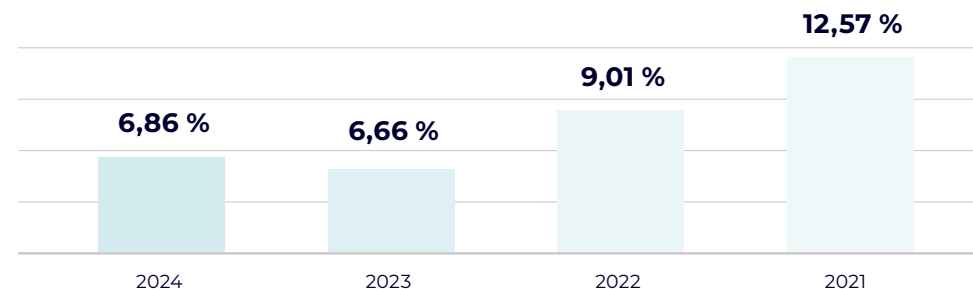
Conformité réglementaire

Banque Raiffeisen s'engage à respecter toutes les réglementations applicables au secteur bancaire et au droit du travail luxembourgeois, incluant les normes du droit du travail.

Cette conformité constitue une base solide pour assurer un environnement de travail éthique et légalement conforme.

Les efforts déployés par Banque Raiffeisen pour atteindre ces objectifs se traduisent concrètement par des résultats positifs, comme un taux de rotation du personnel stable et relativement bas qui s'est presque divisé par deux depuis 2021.

Taux de rotation du personnel



Pendant cette période, Banque Raiffeisen a observé le départ de 48 salariés (dont 20 départs à la retraite), ce qui correspond à un taux de rotation de 6,86 % calculé en prenant en compte le nombre de départs par rapport à l'effectif total moyen sur la même période.



[S1-6] Caractéristiques des salariés de l'entreprise

À la fin de l'année 2024, Banque Raiffeisen affiche un effectif total de 712 collaborateurs, illustrant une diversité de genre avec 45,23 % de femmes et 54,78 % d'hommes parmi son personnel.

Pour établir une vue d'ensemble précise et représentative de sa structure de main-d'œuvre, Banque Raiffeisen procède au calcul des effectifs, et non en équivalent temps plein (ETP), en prenant en compte l'intégralité de ses salariés, qu'ils soient engagés sous contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD).

La méthode de calcul adoptée pour déterminer le nombre moyen de salariés, intègre une révision mensuelle des effectifs, effectuée scrupuleusement au dernier jour de chaque mois. Ce processus permet d'assurer une compréhension approfondie des variations de l'effectif, facilitant ainsi l'analyse des tendances d'emploi au sein de l'organisation sur l'ensemble de l'année.

DESCRIPTION		2024	2023	2022
Nombre total de salariés.	Homme	390	383	372
	Femme	322	300	290
	Total	712	683	662
Nombre total moyen de salarié.	Homme	386,58	378,58	N/A
	Femme	312,08	293,00	N/A
	Total	698,66	671,58	N/A
Nombre de salariés permanents (ayant un contrat de travail à durée indéterminée - CDI).	Homme	389	382	372
	Femme	318	297	288
	Total	707	679	660
Nombre de salariés temporaires (ayant un contrat de travail à durée déterminée - CDD).	Homme	1	1	0
	Femme	4	3	2
	Total	5	4	2
Nombre de salariés à temps plein.	Homme	355	N/A	N/A
	Femme	202	N/A	N/A
	Total	557	N/A	N/A
Nombre de salariés à temps partiel.	Homme	35	N/A	N/A
	Femme	120	N/A	N/A
	Total	155	N/A	N/A

[S1-7] Caractéristiques des travailleurs non-salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Banque Raiffeisen reconnaît l'importance cruciale des travailleurs non-salariés dans des secteurs essentiels tels que l'IT, le nettoyage, la sécurité, la maintenance et le catering. Bien qu'ils ne soient pas employés directement, ces collaborateurs sont indispensables au fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Les travailleurs non-salariés incluent à la fois les indépendants et ceux mis à disposition par des entreprises spécialisées en ressources humaines.

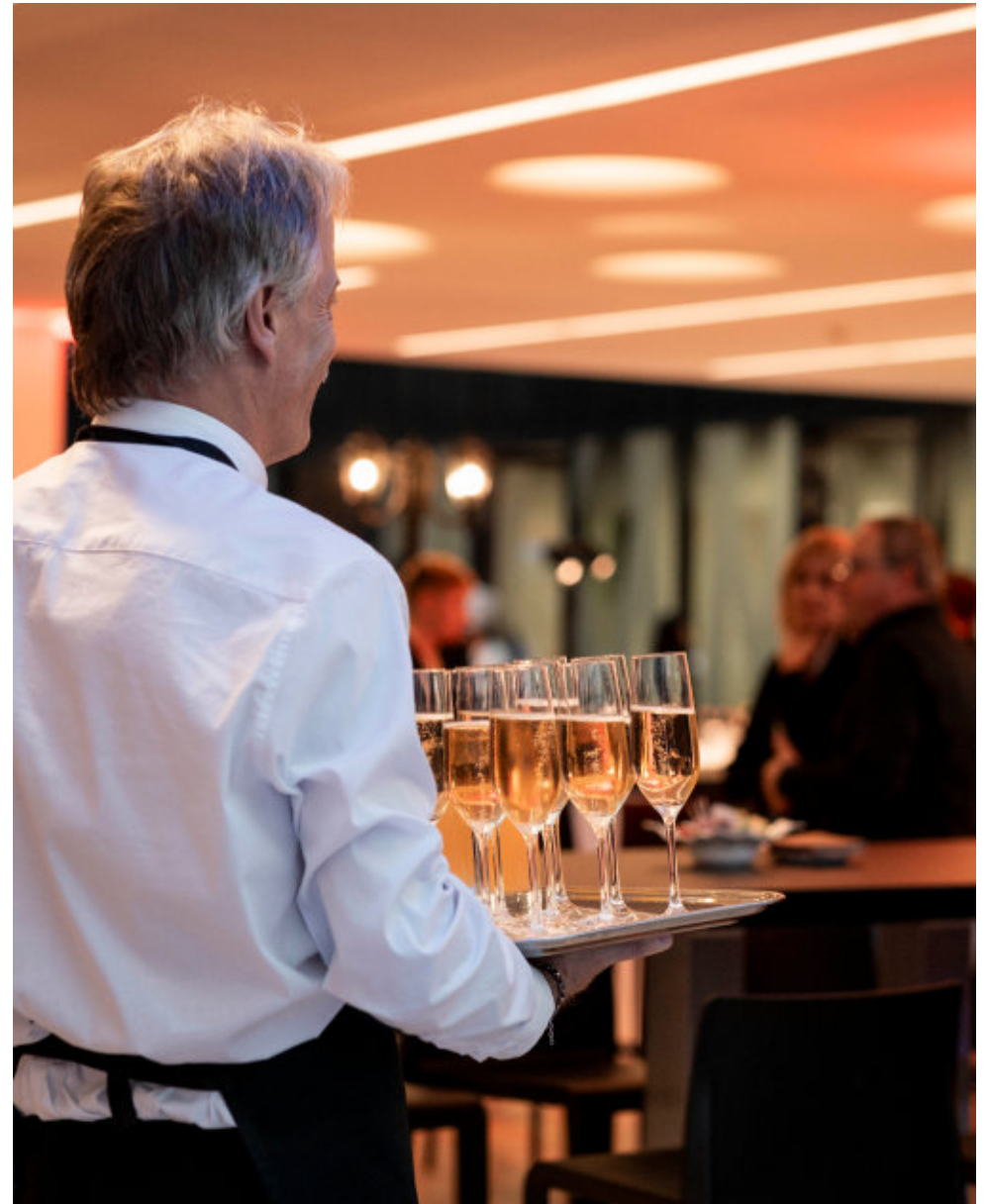
La comptabilisation s'effectue par l'analyse des contrats actifs au 31 décembre 2024, ce qui permet une évaluation précise et à jour de notre main-d'œuvre étendue. Cette méthode simplifie l'appréciation de la contribution de chaque travailleur non salarié, sans distinction entre effectifs et ETP, assurant ainsi une approche cohérente et transparente.

Dans cette optique, Banque Raiffeisen souhaite que ses fournisseurs et sous-traitants respectent les mêmes standards éthiques que ceux appliqués à ses employés, incluant le droit au travail et le respect de notre code de conduite.

En 2024, cette proportion de travailleurs a été moins importante qu'en 2023, avec 89 travailleurs externes contre 197 précédemment. Cette différence s'explique principalement par la finalisation d'un projet IT d'envergure qui, en 2023, avait nécessité un recours à des consultants externes.

89

personnes travaillent pour Banque Raiffeisen sans en être employées



[S1-8] Couverture des négociations collectives et dialogue social

Banque Raiffeisen, opérant exclusivement au Luxembourg, respecte strictement les exigences légales et réglementaires nationales relatives aux conditions de travail et d'emploi. Cette conformité garantit l'adhésion de la Banque aux normes établies.

Les employés non couverts par la convention collective, notamment les cadres et les fonctions supérieures, bénéficient de conditions adaptées. Le salarié cadre continu toutefois de bénéficier du paiement du 13^{ème} mois et conserve les jours de congés et de repos de la convention collective. La présence d'une Délégation du Personnel au sein de l'entreprise adressée à l'ensemble des salariés met en évidence l'importance accordée au dialogue social, assurant une représentation efficace des employés.

100 %

Tous les salariés bénéficient de la représentation de la Délégation du Personnel

73 %

des salariés sont couverts par la convention collective

[S1-10] Rémunération et avantages extra-légaux

Banque Raiffeisen garantit à tous ses employés un salaire décent, supérieur au salaire minimum national, en accord avec les conventions collectives luxembourgeoises. Les cadres, bien que non couverts par ces conventions, bénéficient de conditions généralement plus favorables.

Au-delà d'une rémunération compétitive, la Banque propose divers avantages extra-légaux :

- Une contribution significative à un régime de pension complémentaire ;
- Des chèques-repas pour les employés des agences ;
- Un restaurant d'entreprise subventionné au siège ;
- La carte Sympass offerte à tous les employés qui comporte une multitude d'avantages ;
- Des offres exclusives auprès de partenaires stratégiques comme POST ou Foyer ;
- Une reconnaissance régulière des collaborateurs via des cadeaux et primes ;
- Des conditions préférentielles sur les produits bancaires, incluant des taux avantageux sur les prêts logement.

[S1-11] Protection sociale

Banque Raiffeisen offre à tous ses employés une couverture de protection sociale complète, garantissant une sécurité financière en cas de pertes de revenus liées à des événements majeurs tels que la maladie, le chômage ou les accidents du travail élémentaires.

[S1-12] Personnes handicapées

Banque Raiffeisen accorde une grande importance à la diversité et à l'inclusion, y compris en étant ouverte à l'emploi des personnes en situation de handicap, et en veillant à garantir leur accès à l'entreprise dans la mesure du possible.

Actuellement, 0,14 % du personnel de la Banque sont officiellement reconnus comme personne en situation de handicap, une donnée établie à partir des justificatifs fournis par les employés concernés.

[S1-13] Formation et développement des compétences

La formation est un levier incontournable pour accompagner l'évolution des compétences des collaborateurs de Banque Raiffeisen. Qu'il s'agisse de formations dédiées aux nouveaux produits, de sessions de sensibilisation aux enjeux réglementaires ou encore d'un accompagnement au développement professionnel, la Banque met un point d'honneur à proposer des parcours adaptés aux besoins de chacun.

Face aux transformations du secteur bancaire et aux exigences croissantes en matière de dura-

bilité, d'innovation et de conformité, l'accent est mis sur une approche dynamique et proactive du développement des compétences.

De « R-Academy » à « People Development »

Initié en 2024 et lancé dès 2025, « R-Academy » a évolué pour devenir « People Development », un service du département RH désormais dédié non seulement à la formation, mais également à l'accompagnement du développement de carrière et au renforcement de l'agilité des collaborateurs face aux enjeux émergents.

L'approche se veut plus agile et proactive, intégrant l'ensemble du cycle de vie des employés, depuis la définition des descriptions de postes jusqu'à l'anticipation des besoins de la Banque en compétences. Cette transformation permet d'aligner les compétences internes avec les évolutions du secteur bancaire et l'émergence de nouveaux métiers.

Dans cette optique, un programme « GROW » a été lancé en 2024 pour accompagner les collaborateurs à fort potentiel. Cette première édition a permis à 20 employés d'être identifiés et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, incluant un plan de développement individuel sur mesure.

100 %

des collaborateurs ont participé à des formations pour développer leurs compétences



Une formation ESG pour tous les collaborateurs

L'ESG est un enjeu stratégique pour Banque Raiffeisen, et son intégration passe par un renforcement des formations dédiées.

En 2024, un e-learning ESG obligatoire a été déployé, en complément d'une formation ESG destinée à l'ensemble des employés. Cette dernière se poursuivra en 2025 afin d'assurer une couverture complète.

Ce cycle de formation ESG vise à :

- Impliquer l'ensemble des équipes dans les évolutions règlementaires et stratégiques ;
- Sensibiliser les collaborateurs aux initiatives ESG de la Banque et à leur impact opérationnel ;
- Ancrer la culture ESG au sein de la Banque.

Bien que le volume d'heures de formation ait légèrement diminué de manière générale, un plus grand nombre de collaborateurs a été formé en 2024, élargissant significativement la portée de la sensibilisation ESG au sein de la Banque.

En intégrant ces formations, Banque Raiffeisen s'assure que ses collaborateurs disposent des connaissances et des outils nécessaires pour répondre aux défis de la finance durable et aux attentes croissantes des clients et des régulateurs.

Axes prioritaires pour 2025

L'évolution des formations se poursuivra en 2025, avec un accent mis sur plusieurs thématiques stratégiques et actuelles :

- **Diversité, équité et inclusion (DEI)** : Après les premières initiatives lancées en 2024, la Banque renforcera les formations pour favoriser un environnement de travail inclusif et équitable ;
- **Intelligence Artificielle (IA)** : Les formations sur l'IA seront développées, couvrant l'usage des nouveaux outils ainsi que leur impact global sur le secteur bancaire. Cette technologie émergente est perçue par la Banque comme un levier stratégique, et ces formations permettront aux collaborateurs de gagner en efficacité et en maîtrise des nouvelles technologies.

Avec cette approche, Banque Raiffeisen anticipe les transformations du secteur bancaire et renforce sa capacité à doter ses équipes des compétences nécessaires pour relever les défis de demain, tout en consolidant son attractivité et sa compétitivité.

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR NIVEAU DE CADRE		2024
Cadres HC	heures	26
Cadres C1	heures	36
Cadres C2	heures	35
Cadres C3 & C4	heures	35

		2024	2023	2022
Nombre moyen d'heures de formation				
Homme	heures	33	41	31
Femme	heures	37	35	29
Total	heures	35	38	30
Nombre moyen d'heures de formation dédié à la finance durable et à l'ESG				
Homme	heures	3	4	5
Femme	heures	2	3	3
Total	heures	2,5	3,5	4,0



[S1-14] Santé et sécurité

Banque Raiffeisen place la santé et la sécurité de ses employés au centre des priorités, en proposant dès l'arrivée des nouvelles recrues une formation dédiée à ces enjeux. Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs est couvert par le système de gestion de la santé et de la sécurité conformément aux exigences légales en la matière.

En 2024, 12 accidents relatifs au travail ont été comptabilisés, comprenant notamment des accidents de trajet et donnant lieu à 7 jours d'arrêt de travail.

SANTÉ ET SÉCURITÉ		2024	2023
Effectifs couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité.	%	100	100
Décès dus à des accidents et maladies professionnels des salariés de l'entreprise.	nombre	0	0
Décès dus à des accidents et maladies professionnels d'autres travailleurs travaillant sur le site de l'entreprise.	nombre	0	0
Accidents du travail comptabilisables.	nombre	12	0
Cas de maladies professionnelles comptabilisables pour les salariés de la Banque.	nombre	0	0
Jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à ces problèmes de santé.	nombre	7	0

[S1-15] Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée constitue un avantage concurrentiel distinctif pour la Banque, illustré notamment par des actions qui vont au-delà du simple respect du droit aux congés familiaux, conformément à la convention collective bancaire.

Ce droit, accordé à tous les employés sans exception, souligne l'engagement de la Banque envers le bien-être familial et personnel des équipes. En 2024, 11 % d'entre eux en ont fait usage, parmi lesquels 45 % sont des hommes et 55 % des femmes.

COLLABORATEURS AYANT PRIS DES CONGÉS FAMILIAUX :		2024	2023
Homme	%	4,91	5,71
Femme	%	5,90	6,44
Total	%	10,81	12,15

En outre, la Banque met en œuvre un programme ambitieux et volontaire pour améliorer l'harmonie entre vie professionnelle et vie privée dans l'optique d'accroître l'efficacité de ses employés.

Parmi les mesures adoptées figurent le dispositif « Quality Time » et la suppression des plages horaires fixes, visant à offrir davantage de flexibilité aux collaborateurs dans l'organisation de leur temps. Une grande flexibilité dans les demandes de temps partiel et les aménagements de plans de travail est offerte, permettant à chaque collaborateur de trouver un arrangement qui répond à ses besoins personnels et professionnels sans

être au détriment de la productivité et du fonctionnement de la Banque.

En 2024, l'initiative « Quality Time » a été utilisée à hauteur de 72 % par l'ensemble des collaborateurs. Le taux d'utilisation s'élève à 75 % chez les non-cadres et à 62 % chez les cadres.

Suite à l'utilisation régulière des dispositifs, la Banque a notamment constaté comme effet positif sur les taux l'absentéisme et d'absences pour maladie, favorisant ainsi le bien-être au travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.



[S1-17] Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'Homme

Un signalement relatif à un potentiel cas de discrimination a été traité conformément à la procédure formelle définie par la Banque (voir page 86). Une enquête interne a été immédiatement déclenchée, menée conjointement par le département des Ressources Humaines et la Délégation du Personnel. La commission d'évaluation, après avoir auditionné les personnes concernées (plaignant et personne mise en cause), a conclu à l'unanimité que le cas de discrimination n'était pas avéré.

Aucun autre incident n'a été rapporté ni par les canaux internes mis à disposition des employés, ni auprès des Points de Contact Nationaux (PCN) de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Par ailleurs, aucune amende, sanction, ni indemnisation n'a été infligée à la Banque en lien avec des faits de discrimination, de harcèlement ou de violations des droits humains.

Ces résultats traduisent l'efficacité des politiques internes de prévention, la rigueur des mécanismes de signalement, ainsi que l'engagement de la Banque en faveur d'un environnement de travail inclusif, éthique et respectueux des droits fondamentaux.

INCIDENTS LIÉS AUX PERSONNES ET EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME		2024	2023
Total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement.	nombre	1	0
Plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux mis à disposition.	nombre	0	0
Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes de discrimination, y compris harcèlement.	EUR	0	0
Incidents graves en matière de droits de l'Homme.	nombre	0	0
Montant total des amendes, sanctions et indemnisations résultant des cas de non respect des droits de l'Homme.	EUR	0	0

4.2 Consommateurs et utilisateurs finaux

Gestion des impacts, risques et opportunités

[S4-1] Politiques liées aux consommateurs et utilisateurs finaux

Pour Banque Raiffeisen, les consommateurs et les utilisateurs finaux sont des parties prenantes essentielles. La Banque s'engage à offrir des services responsables, transparents et conformes aux meilleures pratiques du secteur bancaire. Afin d'assurer la satisfaction et la confiance de ses clients, la Banque a mis en place plusieurs politiques couvrant la gestion des réclamations, la protection des données, les risques de crédit et de contrepartie, ainsi que les risques en matière de durabilité. Ces politiques sont régulièrement mises à jour pour garantir leur alignement avec les évolutions réglementaires et les attentes des parties prenantes.

Politique de gestion des réclamations des clients

La politique de gestion des réclamations de Banque Raiffeisen a été revue en 2024 afin de s'assurer qu'elle demeure conforme aux meilleures pratiques et aux exigences réglementaires. Elle définit les modalités applicables lors du traitement des réclamations et veille à ce que chaque demande soit traitée avec rapidité, efficacité et transparence. Cette politique s'applique à toutes les réclamations formulées par les clients concernant les produits et services de la Banque, couvrant ainsi l'ensemble des interactions en agence, en ligne ou via d'autres canaux.

La mise en œuvre de cette politique est sous la responsabilité de la fonction Compliance, qui assure la surveillance et l'application des procé-

dures définies. Afin de garantir un traitement homogène et efficace, des formations régulières sont dispensées aux collaborateurs de la Banque, afin qu'ils maîtrisent pleinement les processus à suivre. La politique repose sur un cadre structuré permettant d'identifier et de résoudre les problématiques rencontrées par les clients, tout en favorisant une amélioration continue des services.

Banque Raiffeisen applique cette politique à tous les niveaux de l'organisation et s'engage à maintenir un dialogue ouvert avec ses clients en assurant un accès simple et rapide aux dispositifs de réclamation. Bien que ce document soit interne, il est conçu pour garantir que chaque réclamation soit traitée de manière équitable et conforme aux standards du secteur bancaire.

Politique de protection des données

Comme acteur du secteur financier, la protection des données personnelles constitue un enjeu fondamental pour Banque Raiffeisen, qui met tout en œuvre pour garantir la confidentialité et la sécurité des informations de ses clients. La politique de protection des données a été mise à jour en 2024 afin d'intégrer les évolutions réglementaires et les ajustements organisationnels liés à la gouvernance des données. Depuis cette date, la la gestion de la protection des données personnelles est intégrée à la fonction Compliance, qui comprend également le Délégué à la Protection des Données (DPO), garantissant ainsi une super-

vision renforcée.

Cette politique s'applique à tous les traitements de données personnelles effectués par la Banque, qu'ils concernent les clients, les employés ou les partenaires externes. Elle définit les principes de traitement des données, ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les réglementations luxembourgeoises applicables. L'objectif est d'assurer un traitement éthique et sécurisé des données, en limitant les risques de violation et en garantissant la transparence vis-à-vis des personnes concernées.

Dans le cadre de cette politique, Banque Raiffeisen fournit à ses clients et partenaires des notices d'information détaillant de manière claire, les traitements de leurs données personnelles. Ces informations sont disponibles sur le site internet de la Banque, dans la section dédiée à la protection des données personnelles : [Protection des données](#)

La Banque veille également à former ses collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de protection des données afin de minimiser les risques. Pour plus d'informations concernant la sécurité de l'information, veuillez consulter la section dédiée à la page 119.

Politique de gestion des risques de crédit et de contrepartie

La gestion des risques de crédit est essentielle pour assurer la stabilité financière d'un institut financier et protéger à la fois la Banque et ses clients contre les risques liés aux engagements financiers. En 2024, cette politique a été revue afin d'intégrer les nouveaux enjeux du marché et de garantir qu'elle demeure adaptée aux évolutions réglementaires et aux attentes des parties prenantes. Cette dernière définit les règles et principes applicables à l'activité de crédit, couvrant aussi bien la clientèle particulière et professionnelle que les opérations réalisées pour compte propre.

La mise en œuvre de cette politique relève de la fonction Risk Management, qui est responsable de son application et de son suivi au sein de la Banque. Elle repose sur une évaluation prudente

de la capacité de remboursement des emprunteurs, une analyse approfondie des garanties fournies et une gestion rigoureuse des risques associés aux crédits accordés. La politique est également conforme aux circulaires de la CSSF, garantissant ainsi une conformité avec les standards de surveillance financière.

Afin de prévenir les risques d'endettement excessif, la Banque met en place des mécanismes de suivi et de contrôle, tout en veillant à aligner son offre de financement avec sa stratégie de risque. Cette politique est destinée à tous les collaborateurs impliqués dans l'activité de crédit et est intégrée dans les procédures internes de la Banque.

Politique de risque en matière de durabilité

Banque Raiffeisen reconnaît l'importance croissante des risques liés à la durabilité et intègre ces considérations dans son cadre global de gestion des risques. La politique de risque en matière de durabilité, publiée en mai 2023, demeure en vigueur en 2024 sans modification. Elle est conforme aux exigences de l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) et s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion des risques ESG de la Banque.

Cette politique a été élaborée conjointement par la Banque Privée et la fonction Compliance dans le cadre de la mise en conformité avec les obligations réglementaires de SFDR. Elle précise comment les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les processus de prise de décision en matière d'investissement.

L'approche retenue vise à identifier et évaluer, dans les choix d'investissement, les risques de durabilité susceptibles d'avoir un impact négatif important sur la valeur des investissements. Elle permet ainsi de concilier les objectifs de performance financière avec une meilleure prise en compte des enjeux ESG.

Cette politique fait actuellement l'objet d'un travail d'amélioration. L'intégration récente d'un fournisseur de données ESG permet désormais à la Banque de renforcer son approche, notamment par la mise en place de contrôles plus structurés visant à assurer une meilleure prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

[S4-2] Processus de dialogue avec les clients

L'efficacité des interactions avec les clients est cruciale pour ses opérations. Ainsi, la Banque a mis en place des processus d'interaction spécifiques afin d'optimiser l'impact des échanges avec cette partie prenante clé. Ces interactions sont essentielles, car elles permettent de maintenir un niveau de service élevé. En tant que société coopérative, Banque Raiffeisen accorde une importance particulière à ces échanges, se distinguant des autres banques par sa proximité et sa disponibilité envers ses clients. Ainsi, les retours des clients sont intégrés dans les processus internes de la Banque afin de répondre au mieux à leurs besoins et attentes.

Dialogue et participation client

Banque Raiffeisen maintient de nombreux canaux pour dialoguer avec ses clients et encourager leur participation, tels que le Beirat, les médias sociaux, les interactions directes en agence, ainsi que lors de conférences, événements, ateliers et via des sondages réguliers.

Le Beirat, représentant la communauté des membres, illustre l'engagement de la Banque envers un modèle de gouvernance participatif. En intégrant activement les clients dans le processus décisionnel, cette instance, composée de membres issus de divers segments de la clientèle, se réunit trois fois par an pour aborder des thématiques essentielles telles que les initiatives ESG et la responsabilité sociale. Ces réunions permettent aux représentants des clients d'influencer directement la stratégie de la Banque,

renforçant ainsi la transparence et la proximité avec les clients, piliers du modèle coopératif.

En outre, la Banque utilise activement des plateformes de médias sociaux comme Facebook, Instagram et LinkedIn pour communiquer avec ses clients. Ces outils facilitent un dialogue continu en ligne et permettent une diffusion rapide des informations pertinentes.

Communication et transparence des produits et services

Banque Raiffeisen s'engage à fournir des informations claires et accessibles sur la tarification de ses produits et services. Des fiches produit détaillées sont disponibles à la fois en ligne sur son site internet et dans ses agences, permettant aux clients de comprendre précisément les offres.

En outre, les conseillers de la Banque jouent un rôle essentiel en fournissant une communication directe, claire et personnalisée, aidant ainsi les clients à mieux comprendre les options disponibles et à prendre des décisions éclairées.

Proximité et accessibilité

En tant que banque coopérative, Banque Raiffeisen met un point d'honneur à rester proche de ses clients, un engagement profondément ancré dans son ADN pour répondre efficacement à leurs besoins.

Le réseau d'agences de la Banque, dont 27 sur 29 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), renforce ce contact humain vital. Parallèlement, Raiffeisen propose des solutions numériques et à distance, telles que la banque en ligne R-Net et l'Agence Online, pour simplifier les transactions courantes.

Les conseillers en agence, qui possèdent des compétences multilingues, offrent un service quotidien et personnalisé, répondant ainsi aux besoins variés des clients Raiffeisen. Les agences demeurent ainsi un point de contact crucial pour ceux qui privilégient une interaction directe avec la Banque.





[S4-3] Gestion des réclamations

Banque Raiffeisen accorde une grande importance à la satisfaction client, considérant cet aspect comme essentiel pour développer et maintenir des relations de confiance.

En cas d'insatisfaction éventuelle, les clients peuvent en informer la Banque qui veillera à clarifier la situation et, le cas échéant, à prendre toutes les mesures correctives afin de restaurer une relation de confiance à la hauteur des attentes des clients.

À ce titre, la Banque a développé un système multi-niveaux pour la gestion des réclamations afin d'écouter et de traiter efficacement les préoccupations de ses clients.

Canaux de réclamation

Les clients peuvent soumettre leurs réclamations via trois canaux principaux :

1. Directement auprès de leur conseiller en agence ;
2. Par courrier adressé à la Direction de la Banque ;
3. Auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

À cette fin, des informations sont disponibles sur le site internet de Banque Raiffeisen, précisant les modalités pratiques et le processus de gestion des réclamations.

Banque Raiffeisen met tout en œuvre afin de fournir une réponse complète et adéquate dans les meilleurs délais. Si la Banque n'est pas en mesure de fournir une réponse endéans les 10 jours ouvrables, un accusé de réception est envoyé au client, indiquant l'état de suivi de sa demande et les coordonnées de la personne en charge de la réclamation.

Gestion et suivi des réclamations

Depuis 2022, toutes les réclamations sont enregistrées dans un système informatique dédié, permettant un suivi structuré par la fonction Risk Management.

Des réunions régulières entre le Chief Compliance Officer (CCO) et Risk Management permettent d'évaluer les réclamations reçues, leurs impacts et les mesures correctrices mises en place.

Les réclamations fondées sont analysées par le Comité de Contrôle Interne des Risques Opérationnels (CCIRO) afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements, des erreurs individuelles ou des situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés. Le cas échéant, des mesures correctrices sont mises en œuvre. Ce processus s'inscrit dans la démarche d'engagement pris par la Banque vis-à-vis de sa clientèle.

Reporting et amélioration continue

Le CCO établit un rapport de synthèse validé par le Comité de Direction et transmis à la CSSF sur base annuelle.

Le suivi des réclamations par le Comité de Contrôle Interne des Risques Opérationnels (CCIRO) permet d'identifier des tendances et d'ajuster les processus internes.

Enfin, un reporting périodique est présenté au Comité de Direction et au Conseil d'Administration, assurant une amélioration continue et une transparence renforcée.

En 2024, toutes les réclamations ont été traitées dans les délais imposés par la réglementation. Les indemnisations, remboursements ou gestes commerciaux effectués par Banque Raiffeisen sont restés à un niveau relativement faible et comparable aux années précédentes.

RÉCLAMATIONS		2024	2023	2022
Totales	nombre	71	54	54
Fondées	nombre	13	18	20

[S4-4] Stratégies et efficacité des actions relatives aux impacts, risques et opportunités significatifs pour les consommateurs et utilisateurs finaux

En accord avec sa stratégie, Banque Raiffeisen s'engage à promouvoir l'inclusion financière et à garantir un accès équitable aux services bancaires. L'accent est mis sur l'éducation financière, l'amélioration de l'accessibilité et l'engagement environnemental, à travers une série d'actions et d'initiatives ciblées.

Amélioration de la digitalisation et de l'accessibilité

L'accessibilité aux services bancaires et la digitalisation demeurent importantes pour le secteur bancaire. Banque Raiffeisen poursuit le développement de ses services digitaux pour optimiser l'accessibilité et l'expérience client. En 2024, la réception de paiements instantanés est rendue possible sur tous les comptes éligibles aux transactions SEPA, facilitant ainsi les opérations des particuliers et professionnels.

La Banque en ligne R-Net s'est enrichie avec l'ajout de l'importation de pièces jointes, simplifiant les échanges entre les clients et la Banque.

L'outil R-Vision, utilisé lors des rendez-vous clients, a également été amélioré avec un simulateur de crédits optimisé et un comparateur de cartes bancaires mis à jour.

Pratiques responsables et prévention du surendettement

Banque Raiffeisen veille à prévenir l'endettement en accompagnant ses clients vers une gestion financière saine. Elle propose des conseils fiscaux et des solutions adaptées. La Banque s'engage également à maintenir des pratiques de vente responsables.



Promotion de l'éducation financière

L'éducation financière est essentielle pour favoriser l'inclusion sociale et économique non seulement des clients Banque Raiffeisen, mais également d'autres membres de notre société, comme les élèves, les lycéens et les étudiants. Banque Raiffeisen poursuit son engagement à travers plusieurs initiatives ciblées.

- **Raiffeisen School** : Ce programme éducatif accueille des élèves de lycée pour leur présenter le fonctionnement de la Banque, les défis du secteur bancaire et l'importance de l'épargne. En 2024, de nombreuses classes ont participé à ces matinées éducatives organisées au siège de la Banque ;
- **ECG Challenge** : La Banque a renouvelé sa participation aux challenges organisés avec l'École de Commerce et de Gestion (ECG). En 2024, 88 élèves ont travaillé sur des projets d'analyse financière, accompagnés par des collaborateurs de la Banque, avec une restitution finale devant un jury composé notamment de membres de la Direction ;
- **dayCARE** : En 2024, dans le cadre de la 15ème édition du dayCARE organisée par CARE Luxembourg a.s.b.l., des jeunes de 16 à 18 ans ont pu découvrir le monde du travail à travers une immersion dans les départements Banque Privée, Marketing & Communication et IT, leur offrant un premier aperçu des opportunités de carrière dans le secteur financier;
- **Money Week** : En 2024, Banque Raiffeisen a poursuivi son engagement dans la Money Week – « Woch vun de Suen », organisée par la Fondation ABBL, aux côtés d'autres acteurs du secteur financier. Ensemble, ils ont contribué activement aux échanges sur la gestion de l'argent et la consommation responsable, renforçant ainsi la sensibilisation et l'éducation financière, notamment auprès des jeunes générations ;
- **BTS Sustainable Finance à l'ECG** : Depuis l'année scolaire 2023-2024, la Banque contribue activement dans la formation des futures générations, notamment en mettant à disposition de l'ECG un expert en ESG pour donner des cours au BTS – Sustainable Finance ;
- **Fit4Life de Jonk Entrepreneurs Lëtzebuerg (JEL)** : Raiffeisen encourage ses employés à partager leur savoir avec les étudiants, en leur permettant de participer comme volontaire au programme Fit4Life de JEL. Ces séances de sensibilisation à l'éducation financière de base sont données à des lycéens de 15-16 ans dans différents lycées au Luxembourg. En 2024, par exemple, des élèves du Lycée Technique d'Ettelbruck ont pu bénéficier de ce programme ;



- Start Smart** : Pour renforcer sa proximité avec les jeunes clients et non-clients âgés de 18 à 30 ans, la Banque a également lancé la première édition de Start Smart, un événement dédié à l'éducation financière. Cette première conférence, tenue en septembre au siège de la Banque, portait sur l'investissement et a réuni des experts internes et externes. Fort de ce succès, un nouvel événement Start Smart est prévu en 2025, consacré au financement du premier logement, afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets immobiliers ;



- Housing Talk** : Banque Raiffeisen a poursuivi l'organisation de ses conférences Housing Talk au Hub of Home au Kirchberg, permettant aux clients d'approfondir leur compréhension du marché immobilier. Trois conférences ont été organisées, portant sur la rénovation énergétique, l'immobilier du futur et l'accès au logement abordable. Ces sessions, animées par des experts internes et externes, ont apporté des informations concrètes et adaptées aux besoins des participants.



Métriques et cibles

[S4-5] Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités majeurs

Banque Raiffeisen poursuit son engagement en faveur de l'amélioration continue de la satisfaction client, du renforcement de la digitalisation et de l'accessibilité, ainsi que de l'élargissement de son offre de produits et de services ESG. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche visant à offrir des solutions adaptées aux besoins de ses clients et à accompagner la transition vers une finance plus responsable.

Digitalisation et accessibilité

Face à l'essor des technologies et aux exigences croissantes en matière d'accessibilité, Banque Raiffeisen poursuit ses efforts pour offrir des services bancaires plus fluides, accessibles et inclusifs.

En 2024, Banque Raiffeisen a initié un projet visant à améliorer l'accessibilité et l'inclusivité de ses services, tant sur le plan de la communication que du numérique. Dans ce cadre, une charte rédactionnelle est élaborée afin de simplifier et rendre plus accessibles les documents bancaires, garantissant une meilleure compréhension des informations, notamment

pour les personnes en situation d'handicap. En parallèle, la Banque travaille sur l'optimisation de la banque en ligne R-Net, avec une version améliorée prévue pour 2025, conforme aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité aux produits et services.

Maintien de la satisfaction client

Banque Raiffeisen a pour ambition de se maintenir parmi les trois premières banques universelles au Luxembourg en matière de satisfaction client.

Afin de renforcer la satisfaction de ses clients, la Banque prévoit un nouvel outil de satisfaction client. Ce projet vise à recueillir des retours clients plus rapidement et à améliorer l'analyse des interactions entre la Banque et ses clients. Grâce à une meilleure visibilité sur ces échanges, la Banque pourra affiner ses services et répondre de manière plus proactive aux attentes de sa clientèle. Ce projet s'inscrit en complément de l'amélioration des outils digitaux, garantissant une expérience client toujours plus efficace et personnalisée.

Innovation des produits et des services « durables »

Consciente de l'importance croissante de la finance durable, Banque Raiffeisen continue d'adapter et d'élargir son offre de produits et de services alignés sur les principes ESG. En 2024, la Banque a revu son prêt personnel R-Eco, destiné au financement de la mobilité plus durable, comme les voitures à faibles émissions et à la rénovation énergétique, afin d'encourager ses clients à entreprendre des projets de transformation durable de leurs logements.

La Banque réfléchit actuellement à étendre cette offre aux entreprises, afin de leur proposer des solutions de financement adaptées à leurs besoins en matière de transition vers une économie bas-carbone et d'efficacité énergétique. Pour plus de détails sur l'offre de produits et services, consulter la section « Produits & services » à la page 27.

Éducation financière

Banque Raiffeisen reste engagée dans la promotion de l'éducation financière afin de favoriser l'inclusion et de garantir un accès équitable aux services bancaires. En 2024, la Banque a poursuivi le développement et l'expansion de ses initiatives éducatives en collaboration avec des partenaires de confiance tels que la Fondation ABBL, et continuera dans cette direction pour les années à venir.

4.3 Impacts communautaires

Animée par ses principes coopératifs, Banque Raiffeisen s'investit activement dans l'accompagnement de projets ayant un impact bénéfique sur la société et l'environnement, au-delà de ses activités principales, à savoir l'octroi de crédits. Cette implication se concrétise par des actions de dons, de sponsoring et de mécénat rigoureusement choisies. La Banque veille à aligner ces

engagements sur ses valeurs fondamentales et les ODD.

Depuis l'établissement de sa stratégie de dons et sponsoring en 2021, la Banque s'appuie sur quatre axes thématiques majeurs qui guident ses choix et son action : **Durabilité / Sport / Art & Culture / Social & Humanitaire**

EN 2024, LA BANQUE A VERSÉ :

136.275
EUR

Durabilité

Événements à caractère « durable »
en phase avec l'approche de la Banque

101.413
EUR

Sport

Sports d'équipe pour intensifier
l'esprit coopératif

103.402
EUR

**Social &
Humanitaire**

Soutien à des associations caritatives

148.164
EUR

Art & Culture

Grands événements à caractère
culturel ou ludique et local

AU TOTAL
489.254
EUR

ont été versés à des associations en 2024 pour les dons, le sponsoring, le mécénat et le financement de la plantation d'arbres



« Le sponsoring durable et local crée des liens forts, tout en investissant dans un avenir plus respectueux de l'environnement et de la communauté. »

Maria Alonso
Sponsoring and Communication Officer

Durabilité : Fidèle à ses engagements, Banque Raiffeisen a soutenu en 2024 plusieurs événements et initiatives favorisant la sensibilisation environnementale, notamment divers Green Events organisés à travers le pays.

- **IMS :** La Banque a par exemple sponsorisé le Sustainability Forum organisé par l'IMS Luxembourg – Inspiring More Sustainability, événements réunissant différents acteurs engagés dans la transition durable.
- **Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt et Friendship Luxembourg :**

Les cartes de crédit qui plantent des arbres

Depuis 2021, Banque Raiffeisen est engagée dans la protection des écosystèmes à travers un partenariat avec Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt au Luxembourg et Friendship Luxembourg au Bangladesh. Ensemble, ces deux organisations permettent de soutenir des projets de reforestation et de restauration naturelle dans des zones particulièrement vulnérables.

Ces projets, tant au Luxembourg qu'au Bangladesh, sont conçus sur le long terme, avec un focus particulier sur la qualité des travaux et la durabilité des plantations, des critères essentiels pour la Banque pour avoir un réel impact positif.

Fin 2024, plus de **89.000 arbres** ont été plantés. L'objectif du 100.000^{ème} arbre planté sera atteint au cours de l'année 2025.

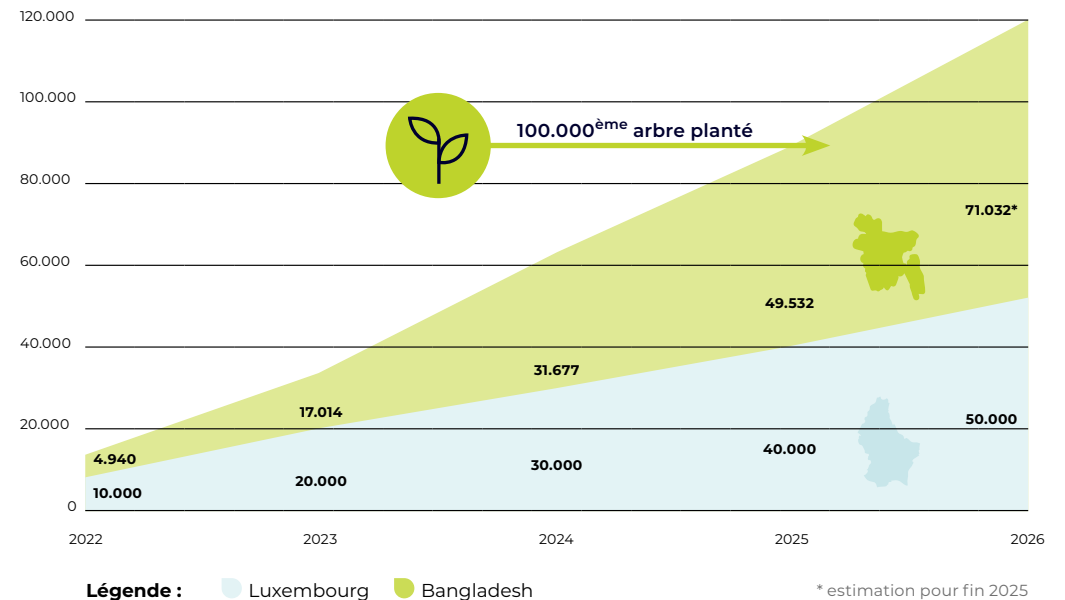
27.855

arbres plantés en 2024 au Luxembourg et au Bangladesh

+89.000

arbres plantés grâce aux transactions réalisées depuis le lancement en mars 2021

EVOLUTION DES ARBRES FINANCÉS - CARTES DE CRÉDIT



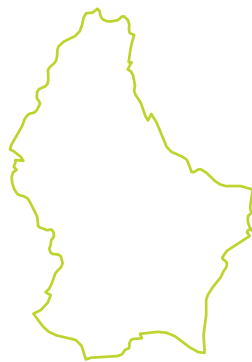
Un impact local

Banque Raiffeisen continue son soutien à la reforestation au Luxembourg, qui permet de lutter, entre autres, contre les dégâts causés par le bostryche, insecte parasite provoquant la mort des arbres. Replanter et assurer une diversité d'arbres est nécessaire pour restaurer les forêts luxembourgeoises, préserver la biodiversité et capter les émissions de CO₂.

Fondation Hëllef fir d'Natur restaure des forêts touchées par le changement climatique en replantant des essences variées, afin de renforcer la biodiversité et les écosystèmes.

Dans le cadre de ce projet, la Banque organise régulièrement, en collaboration avec l'équipe de Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt, des actions de plantation d'arbres au Luxembourg, auxquelles participent des employés volontaires de Banque Raiffeisen.

En mars 2024, les collaborateurs ont ainsi planté les arbres financés en 2023, lors d'une journée organisée à proximité de Kautenbach. En mars 2025, une nouvelle action de plantation a été menée près du village de Bivisch où la Banque a prévu de planter 10.000 arbres au total, afin de favoriser le développement de la végétation en lisière de forêt. Ces journées sur le terrain, durant lesquelles plus de 500 arbres sont plantés directement par les employés de la Banque, permettent aux collaborateurs de constater l'impact concret de leur engagement.



Un impact pour les communautés au Bangladesh

Au Bangladesh, Banque Raiffeisen soutient la reforestation de mangroves dans le delta du Gange aux côtés de Friendship Luxembourg. Cette initiative contribue à la lutte contre l'érosion des sols, à la captation de GES, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité locale. Sur les deux zones attribuées à la Banque – West Patakhali et South Jhapa – cinq variétés de mangroves différentes ont été plantées.

Au-delà de son impact environnemental, le projet revêt une forte dimension sociale, en impliquant activement les communautés locales dans les efforts de reboisement. Pour assurer une participation durable des habitants, cinq groupes communautaires ont été constitués dans les villages voisins (deux à West Patakhali et trois à South Jhapa). Formés aux techniques de plantation et sensibilisés aux bénéfices écologiques des mangroves, ces groupes restent mobilisés tout au long des cinq années prévues pour le projet. Grâce à des discussions et des sessions de sensibilisation, les membres des communautés améliorent leur compréhension sur toute une série de questions relatives aux mangroves, renforcent leur coopération (gestion collective d'un bien commun) et, in fine, se sentent plus concernés par le projet et y adhèrent ce qui, à terme, assure la conservation des zones nouvellement boisées.

Le bon déroulement de l'initiative repose également sur une collaboration étroite avec le département des forêts et les autorités locales. Des réunions régulières permettent d'aborder divers sujets techniques et réglementaires : gestion des pépinières, collecte de graines, techniques

de semis, plantation en bord de route, législation forestière, lutte contre les parasites, ainsi que l'implication des communautés locales dans la préservation des zones reboisées.

Afin d'assurer la pérennité et le développement des plantations, les partenaires de la Banque, Fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt et Friendship Luxembourg, réalisent des visites régulières sur site.

750

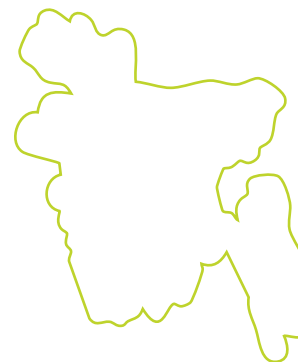
bénéficiaires directs du projet

150

participants au projet dont 104 femmes qui pourront accroître leurs revenus et leurs capacités d'adaptation au dérèglement climatique



 **FRIENDSHIP**
LUXEMBOURG



Sport

La Banque soutient de nombreuses initiatives locales qui encouragent la pratique sportive à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'événements amateurs ou de compétitions de haut niveau, contribuant ainsi à dynamiser la scène sportive nationale et à offrir des opportunités à un large public.

A cet égard, l'année 2024 a été particulièrement marquée par le nouveau partenariat avec le LPC.

- **Luxembourg Paralympic Committee a.s.b.l. (LPC)**

En 2024, Banque Raiffeisen devient le partenaire officiel du LPC. Ce partenariat témoigne d'une volonté de promouvoir l'accessibilité au sport pour tous, en soutenant des athlètes en situation d'handicap et en valorisant le mouvement paralympique luxembourgeois.

Depuis sa création en 1973, le LPC travaille activement à faciliter l'accès des personnes en situation d'handicap à diverses disciplines sportives, qu'il s'agisse d'une pratique récréative ou de compétitions internationales. En améliorant

les infrastructures, en proposant des formations pour les encadrants et en sensibilisant le public, l'association contribue à une société plus inclusive.

Le soutien de Banque Raiffeisen permet au LPC d'accompagner les sportifs dans leur préparation aux grandes compétitions internationales, notamment les Jeux Paralympiques de Paris 2024, où deux athlètes luxembourgeois ont représenté le pays.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la po-

litique de sponsoring de la Banque, qui veille à soutenir des projets alignés avec ses valeurs de solidarité, d'engagement citoyen et d'équité.



LUXEMBOURG
PARALYMPIC COMMITTEE



« ... En tant que banque coopérative appartenant à ses membres et clients, et banque citoyenne, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de soutenir des organismes et des associations tels que le Luxembourg Paralympic Committee, qui effectue un travail remarquable en faveur des sportifs handicapés. Ce partenariat cadre parfaitement avec les valeurs de la Banque. Ainsi, nous attachons une grande importance à la poursuite du partenariat avec l'ASBL afin de l'aider à atteindre ses objectifs et continuer à aider les personnes handicapées à s'épanouir grâce au sport...».

Laurent Zahles

Président du Comité de Direction de Banque Raiffeisen

Social & humanitaire

En s'appuyant sur la générosité de ses membres et l'engagement collectif incarné par le programme OPERA, Banque Raiffeisen poursuit avec dévouement son soutien financier aux diverses associations caritatives luxembourgeoises. En 2024, ces donations ont été généreusement attribuées à six associations :

• Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal :

Grâce à une approche holistique et à des partenariats solides, principalement en Inde et au Népal, cette association accompagne les communautés marginalisées vers une plus grande autonomie. Elle s'attache également à sensibiliser aux interdépendances entre le Nord et le Sud afin de favoriser une prise de conscience collective ;

• **Fondation Autisme Luxembourg** : Cette association œuvre pour la défense et la promotion des droits des personnes autistes au Luxembourg. En collaboration avec les services publics et le secteur associatif, elle s'engage à favoriser leur inclusion sociale et à améliorer leur qualité de vie, afin de rompre leur isolement ;

• Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf :

Active depuis plusieurs décennies, cette fondation s'engage en faveur des droits et du bien-être des enfants au Luxembourg. Elle offre un accompagnement global aux jeunes en situation de vulnérabilité à travers des structures d'accueil, des services éducatifs et psychologiques, ainsi que des programmes

favorisant leur développement personnel et leur intégration sociale. Soucieuse d'un soutien familial renforcé, la fondation propose également des aides aux familles confrontées à des difficultés, dans une approche bienveillante et inclusive ;

• Philippines - Luxembourg Society a.s.b.l. :

Renforçant les échanges culturels entre le Luxembourg et les Philippines, les actions de cette association s'articulent autour de l'aide humanitaire, un programme de bourses et le soutien aux personnes en situation de précarité dues en partie à des catastrophes naturelles, avec un accent particulier sur la jeunesse et l'éducation ;

• **Stand Speak Rise Up!** : Cette association apporte un soutien aux survivantes de violences sexuelles dans les zones sensibles. Elle œuvre également pour sensibiliser à la situation et à l'avenir des enfants nés de viols en temps de guerre, tout en accompagnant les survivantes dans leur parcours de reconstruction ;

• **Trauerwee a.s.b.l.** : Cette association se consacre à l'accompagnement des enfants et des adolescents touchés par la perte d'un proche. Elle met en place des espaces de soutien collectif pour les jeunes et leurs familles, propose un suivi individuel personnalisé, offre des consultations spécialisées en traumatologie et dispense des formations dédiées à la prise en charge du deuil.



- Giving Payroll** : Pour la deuxième année consécutive, l'initiative « Giving Payroll » permet aux salariés volontaires, appelés les « Payroll Givers », d'arrondir leur salaire net mensuel en reversant les centimes d'euros au profit d'une association choisie par les employés, les impliquant pleinement dans les initiatives solidaires et caritatives émanant de la culture d'entreprise de Banque Raiffeisen.

En sus de ces quelques exemples, la Banque soutient également plus de 60 autres associations au Luxembourg.

Ces diverses actions philanthropiques incarnent l'essence même de Banque Raiffeisen, illustrant sa détermination à soutenir ceux qui sont dans le besoin. Malgré la diversité de leurs missions, toutes ces associations partagent un engagement indéfectible à prodiguer aide et assistance à ceux qui sollicitent leur soutien.

1.800 EUR

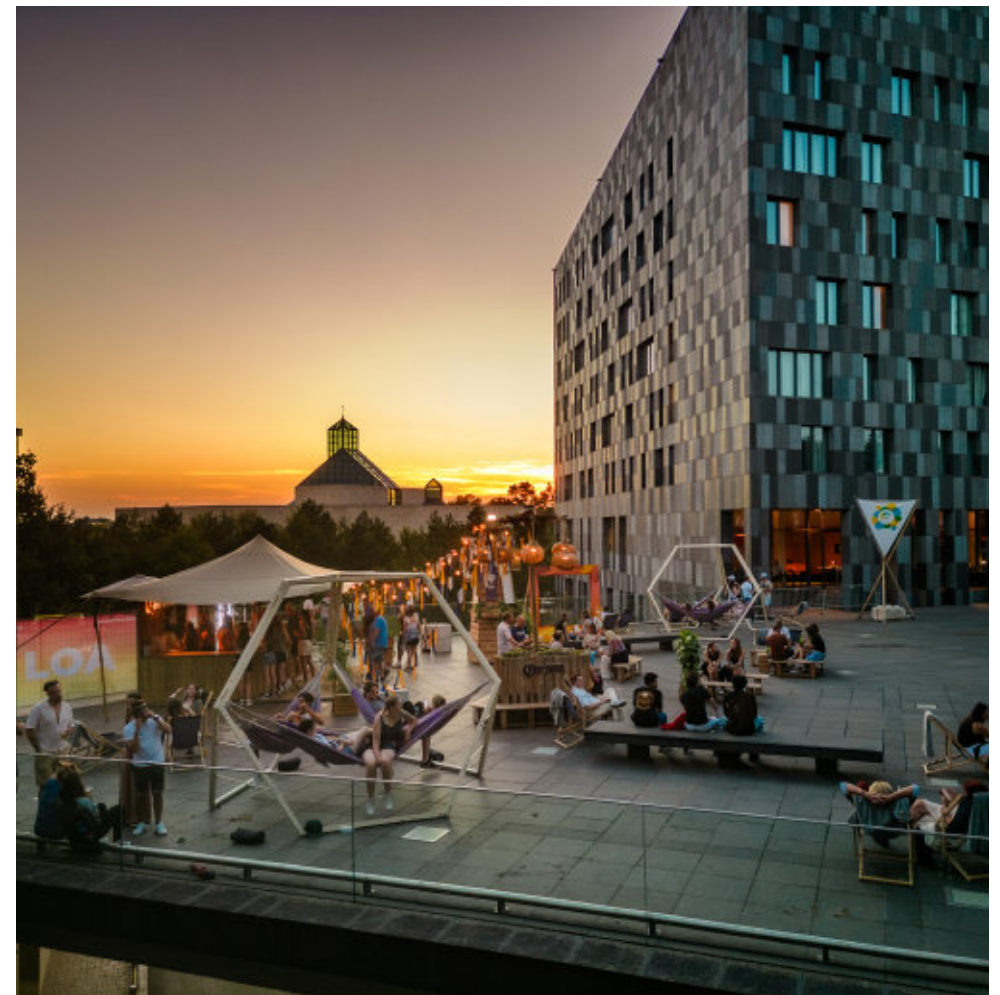
récoltés en plus en 2024 grâce au programme « Giving Payroll », au profit de la Fondation Kannerschlass



Art & Culture

En soutenant divers événements artistiques et initiatives culturelles, la Banque participe activement à l'enrichissement du paysage culturel et à la promotion de la créativité au sein de la communauté.

Parmi les actions soutenues figurent des concerts de gala, le LOA Festival ou encore le Concours Jeunes Solistes de l'UGDA, autant d'initiatives qui participent à la valorisation culturelle. La Banque a également accompagné des événements à forte dimension régionale tels que le Landjugenddag, Lënster Plage ou la soirée de l'agriculture.

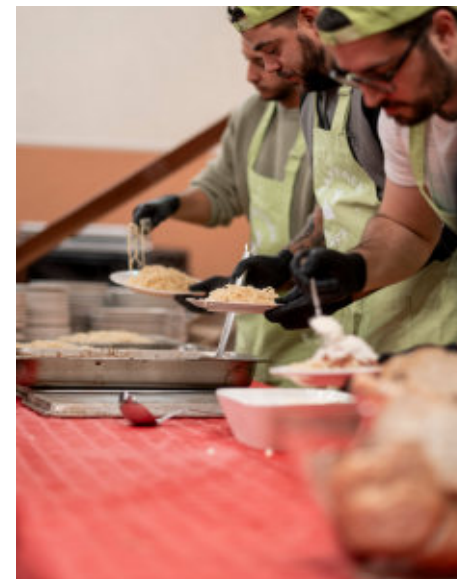


Actions solidaires internes

En complément de ses engagements externes, la Banque encourage également les initiatives solidaires au sein de ses équipes. Voici quelques exemples d'actions menées en 2024 :

- **Teambuilding solidaires** : Chaque année, les responsables de département disposent d'un budget dédié à l'organisation de team-buildings pour leurs équipes. En 2024, deux départements ont choisi de donner une dimension solidaire à leur événement en transformant leur teambuilding en action caritative. L'équipe Risk Management a participé à une opération de ramassage de déchets, en collaboration avec Natur & Umwelt et les équipes des agences de Bettembourg et Dudelange ont préparé un menu complet pour les personnes dans le besoin, en partenariat avec la Communauté du Sacré-Cœur Lux Gare – ASBL Jean Heinisch ;

- **Octobre Rose** : Durant le mois d'octobre, les collaborateurs ont été invités à porter une touche de rose afin de témoigner leur soutien à la lutte contre le cancer du sein. Cette action de sensibilisation, relayée en interne et sur les réseaux, renforce la mobilisation autour de cette cause importante ;
- **« Movember »** : Dans le cadre de la sensibilisation à la santé masculine, une action solidaire a été organisée durant le mois de novembre. Les collaborateurs ont été invités à se laisser pousser la moustache ou à participer via des photos partagées en interne. Pour chaque photo reçue, un don a été versé à une association dédiée à la santé des hommes.





5. Informations en matière de gouvernance

5.1 Conduite des affaires 117

5.1 Conduite des affaires

Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)

[G1-1] Culture d'entreprise et politique en matière de conduite des affaires

Banque Raiffeisen promeut une culture d'entreprise fondée sur des valeurs coopératives, caractérisée par le dialogue, la transparence et le respect. Chaque collaborateur est tenu d'adopter une conduite responsable et professionnelle avec l'ensemble des clients, des partenaires d'affaires, des collaborateurs et des fournisseurs de la Banque, en accord avec ces principes fondamentaux. La Charte des Comportements ainsi que le Code de Déontologie et de Bonne Conduite de la Banque ne sont pas de simples documents, mais des engagements concrets visant à garantir l'intégrité et la loyauté, essentielles à la confiance des clients et des collaborateurs de la Banque. Tout manquement à ces principes est traité avec rigueur, pouvant entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites judiciaires si nécessaire.

La politique de Compliance, révisée en septembre 2024, encadre la conduite éthique et responsable au sein de la Banque, garantissant le respect des exigences réglementaires. Accessible à tous les collaborateurs via l'intranet, elle définit les rôles et domaines d'intervention de la fonction Compliance, notamment la prévention des fraudes, le traitement des réclamations, la gestion des conflits d'intérêt, la protection des données client ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La Banque évalue régulièrement l'engagement de ses employés et leur adhésion à la culture d'entreprise grâce notamment à l'enquête d'en-

gagement mise en place en 2024. Ces évaluations permettent de mesurer les comportements organisationnels et individuels, et d'orienter les actions visant à renforcer la culture de l'entreprise et les principes éthiques de la Banque.

Les résultats obtenus servent à développer des formations ciblées, consolidant ces valeurs au sein de l'organisation. À cet effet, chaque nouveau collaborateur reçoit une lettre détaillant les principes clés de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts et suit une formation spécifique incluant les pratiques anti-blanchiment d'argent (LBC). Ils sont également tenus de signer et respecter le Code de Déontologie et le Code de Bonne Conduite, garantissant ainsi l'alignement avec les valeurs fondamentales de la Banque.

Pour plus de détails sur l'évaluation de la culture d'entreprise et l'engagement des collaborateurs, veuillez consulter la page 87.

Protection des lanceurs d'alerte (whistle-blowing) – procédures interne et externe

Au Luxembourg, la protection des lanceurs d'alerte est régie par la loi du 16 mai 2023 portant transposition de la Directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union.

La protection des lanceurs d'alerte, en garantissant la stricte confidentialité de leur identité et une protection totale contre toute forme de représailles,

demeure une priorité majeure pour la Banque. Dans ce contexte, la procédure de lanceur d'alerte de la Banque est conçue pour protéger toute partie prenante signalant des violations, en veillant à ce qu'elles soient à l'abri de toute discrimination, menace ou tout traitement défavorable.

La protection des lanceurs d'alerte est assurée par des procédures internes rigoureuses offrant ainsi aux collaborateurs un mécanisme sûr et confidentiel pour signaler toute forme d'actes répréhensibles, de fautes professionnelles ou de négligences. La procédure ainsi que toutes les informations nécessaires sont accessibles via l'intranet de la Banque.

Ce dispositif favorise la remontée d'informations relatives à toute irrégularité constatée dans le cadre des fonctions des collaborateurs, leur permettant ainsi de contribuer activement au maintien de l'intégrité et des standards éthiques de l'institution financière.

Le lanceur d'alerte peut directement s'adresser :

- au Chief Compliance Officer (CCO) ;
- au Président du Comité de Direction de la Banque ;
- au Président du Conseil d'Administration de la Banque.

Les lanceurs d'alerte peuvent également recourir

directement à la CSSF, qui met à disposition sur son site web, un canal de whistleblowing dédié.

Le CCO assure le suivi et rapporte annuellement au Conseil d'Administration, en alignement avec les directives de la CSSF.

En 2025, la procédure des lanceurs d'alerte sera mise à jour afin de garantir sa conformité avec les nouvelles exigences réglementaires et d'améliorer l'efficacité du traitement des signalements.

[G1-3] Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin avérés

Banque Raiffeisen s'engage à respecter les normes les plus élevées de gouvernance interne et d'éthique pour combattre la corruption et gérer les conflits d'intérêts.

Prévention des conflits d'intérêts

Dans le cadre de la gestion de son dispositif de gouvernance interne, Banque Raiffeisen a élaboré une politique complète pour la prévention, la détection et la gestion des conflits d'intérêts, supervisée par la fonction Compliance. Cette politique est soutenue par un registre des conflits d'intérêts en annexe et fait l'objet d'une révision annuelle, approuvée par le Conseil d'Administration sur la recommandation du Comité d'Audit-Risques (CAR). Durant cette révision, ces deux instances examinent toutes les situations de conflits d'intérêts, qu'elles soient potentielles ou avérées, et évaluent les mesures d'atténuation et de gestion des risques actuellement en vigueur au sein de la Banque.

En plus du cadre général mentionné précédemment, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, collectivement appelés les « Organes de Direction », s'engagent à ne pas favoriser, directement ou indirectement, leurs propres intérêts personnels ou professionnels, ni ceux de toute partie liée. Les « Parties Liées » incluent les conjoints, les partenaires enregistrés conformément au droit national applicable, les enfants, les parents, ainsi que les entités commerciales dans lesquelles un administrateur ou une partie liée détient une participation significative. Cela concerne toute participation représentant au moins 10 % du

capital ou des droits de vote, tout poste où ils peuvent exercer une influence notable, ou toute fonction au sein de la direction autorisée ou des Organes de Direction de ces entités.

Dans ce contexte, la Banque collecte périodiquement certaines données essentielles, notamment pour (i) documenter les détails des prêts accordés aux membres des Organes de Direction et à leurs Parties Liées, ainsi que pour (ii) identifier toute transaction impliquant un membre de l'Organe de Direction ou/et une Partie Liée, ou tout changement significatif lié à cette transaction.

Sur le plan décisionnel, il incombe aux membres des Organes de Direction d'informer le Président des organes concernés en cas de conflits d'intérêts potentiels dès leur apparition et de s'abstenir de participer aux délibérations ou de voter sur les sujets concernés.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Banque Raiffeisen respecte strictement les réglementations luxembourgeoises et européennes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), ainsi que les procédures de connaissance du client (KYC).

La politique LBC/FT, qui est régulièrement mise à jour et validée par le Conseil d'Administration, comprend des protocoles rigoureux d'identification et de vérification des clients et bénéficiaires effectifs, basés sur des sources fiables et

indépendantes. Cette politique est appliquée à travers des procédures et instructions opérationnelles claires.

La Banque déploie également des systèmes de contrôle interne robustes permettant de surveiller les transactions et de détecter toute activité suspecte. La fonction Compliance joue un rôle clé dans l'enquête et le suivi indépendant des cas identifiés.

Formation et sensibilisation à la criminalité financière

En collaboration avec le département des Ressources Humaines et R-Academy, Banque Raiffeisen déploie un programme de formation continue pour renforcer la conformité et la culture d'intégrité. Ce programme inclut, dès le premier jour de chaque nouveau collaborateur, une sensibilisation obligatoire, portant sur la conformité, l'éthique et la protection des données. Cette formation initiale est complétée par un dispositif de formation continue, combinant e-learning, ateliers pratiques et sessions de mise à jour régulières, garantissant un ancrage durable de ces principes dans la culture d'entreprise.

Les employés occupant des postes à risque bénéficient de formations spécifiques en lien avec la fraude, la lutte contre le blanchiment d'argent et la cybersécurité. En 2024, 97 % des employés exerçant des fonctions à risque ont suivi une formation dédiée afin de renforcer leur compréhension des obligations réglementaires et leur vigilance face aux menaces potentielles.

[G1-4] Cas confirmés de corruption ou de versement de pots-de-vin

Tout comme en 2023, la Banque confirme qu'aucun cas de corruption ou de versement de pots-de-vin n'a été rapporté au sein de l'organisation pour l'année 2024.

97 %

des fonctions à risque couvertes par les programmes de formation

[Volontaire] Cybersécurité et sécurité de l'information

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide des technologies et la multiplication des menaces numériques, Banque Raiffeisen s'engage à garantir un haut niveau de sécurité pour ses systèmes d'information, ses données et ses utilisateurs.

Politique de gestion des risques des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la sécurité de l'information

La Banque, via sa politique, établit des exigences fondamentales permettant de prévenir et de gérer les risques susceptibles de porter atteinte à la confidentialité, à l'intégrité, à la disponibilité et à l'authenticité des données traitées ou stockées, tant en interne que chez des prestataires externes. Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs ainsi que partenaires et fournisseurs utilisant les systèmes d'information de la Banque.

L'objectif est de maîtriser les risques liés à l'information, d'assurer la stabilité des systèmes et de protéger l'ensemble des actifs informationnels de la Banque.

La politique couvre toutes les données ainsi que les processus métiers et les moyens techniques associés. Le ICT and Security Risk Committee (ISRC) a la responsabilité de la mise en place du cadre de la gestion des risques TIC ainsi que de la mise à jour régulière des politiques et procédures liées à la sécurité de l'information.

Procédure de gestion de la sécurité informatique

En complément de cette politique, la Banque encadre la protection des systèmes des données et des processus de la Banque via sa procédure alignée sur le NIST (National Institute of Standards and Technology) Cybersecurity Framework, reconnu internationalement pour sa rigueur et sa robustesse. Le département Informatique est responsable de la mise en œuvre des dispositifs de protection de premier niveau, en assurant l'application des contrôles et le suivi des mesures de sécurité.

Afin de coordonner les actions en matière de sécurité de l'information, la Banque a mis en place un Comité de Sécurité Opérationnelle. Ce comité favorise la coopération entre les équipes techniques et les instances de gouvernance. Il assure également le suivi des actions via la présentation régulière d'indicateurs de performance et d'efficacité en matière de cybersécurité.

Sensibilisation et formation des collaborateurs

La Banque place également un fort accent sur la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de cybersécurité. Des formations régulières sont dispensées afin de renforcer la compréhension des menaces actuelles, tel que le phishing, ainsi que des risques émergents comme les deep-fakes. Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation sont menées en interne : des e-mails factices, élaborés par l'équipe informatique, sont adressés à l'ensemble des collaborateurs afin d'évaluer leurs réactions face à des tentatives de phishing simulées dans un environnement sécurisé et fictif. Un débriefing des résultats est

ensuite organisé pour sensibiliser l'ensemble des équipes à ces risques concrets et renforcer la vigilance collective face aux cybermenaces.

Ces formations, combinées aux campagnes de sensibilisation, visent à renforcer les bons réflexes des collaborateurs et à réduire les risques liés à la cybercriminalité.

En parallèle, la Banque diffuse des alertes et communications interne via l'intranet, notamment lors de campagnes de phishing ciblées ou d'événements spécifiques, afin de sensibiliser et informer les collaborateurs sur les comportements à adopter.

[G1-5] Influence politique et activités de lobbying

Banque Raiffeisen, exclusivement focalisée sur le marché luxembourgeois, interagit proactivement et régulièrement avec diverses institutions et associations sectorielles locales pour garantir la conformité.

La Banque est membre actif de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et participe activement à son Conseil d'Administration, aux divers comités et groupes de travail. L'ABBL joue un rôle clé dans la promotion du développement de services bancaires réglementés, innovants et responsables. Cette adhésion permet à la Banque de collaborer étroitement avec ses pairs, partageant analyses et retours d'expérience sur des sujets essentiels qui influencent l'évolution du secteur bancaire. Collectivement, les membres de l'ABBL œuvrent

pour le développement d'une place financière prospère, en assurant le respect des normes et des pratiques éthiques.

Au niveau européen, Banque Raiffeisen s'implique activement dans les travaux de l'European Association of Co-operative Banks (EACB) et de l'International Raiffeisen Union (IRU), en participant à des groupes de travail tels que le Working Group on Sustainable Finance et le Cooperative Identity Forum, afin de défendre les intérêts de son modèle bancaire coopératif.

Ces collaborations enrichissent l'expérience de la Banque, lui permettant de promouvoir la spécificité et les avantages du modèle coopératif à un niveau européen et international, et de nouer des liens avec d'autres institutions coopératives majeures.

En outre, en tant qu'entité réglementée, Banque Raiffeisen maintient des relations de transparence et de confiance réciproques avec les autorités de contrôle, garantissant ainsi la protection des intérêts, des dépôts et des avoirs de sa clientèle.

Conformément à sa responsabilité sociétale et à son engagement local, la Banque apporte des contributions financières et des sponsorings à un large éventail de causes et d'organisations luxembourgeoises. Pour de plus amples informations sur le sponsoring, veuillez vous référer à la page 108.

Aucun des dons, sponsorings, adhésions ou octrois de crédits n'est motivé par une volonté d'exercer une influence politique quelconque.



[G1-2] Gestion des relations avec les fournisseurs

Les achats de biens et de services sont progressivement organisés pour mieux répondre aux enjeux opérationnels et responsables. Dans ce cadre, le **service Procurement** de Banque Raiffeisen :

- Supervise les achats de biens et de services nécessaires pour le bon fonctionnement opérationnel de la Banque. Cette supervision inclut la recherche, l'évaluation et le suivi des fournisseurs, la négociation des conditions d'achats, la gestion des contrats, la surveillance des dépenses, ainsi que le maintien des relations avec toutes les parties prenantes impliquées dans le bon déroulement du processus achats ;
- Assure la conformité réglementaire du dispositif, de la gouvernance et des politiques relatives aux achats et à l'externalisation ;
- Agit comme point de contact privilégié pour garantir des politiques d'achats cohérentes, durables et alignées avec les engagements de la Banque ;
- Le renforcement des effectifs du service Procurement en Q3 2024 illustre la volonté affirmée de Banque Raiffeisen de centraliser la gestion de ses relations fournisseurs.

Dans ce contexte, la **Politique Achats de biens et de services**, publiée en interne en Q3 2024, constitue un élément clé, visant à encadrer l'ensemble des acquisitions de biens et de services de la Banque. Cette politique intègre des critères de conformité ESG, en complément d'autres critères d'évaluation, afin d'assurer une sélection

stratégique des fournisseurs, alignée avec les engagements de la Banque en matière de durabilité. Cette politique sera opérationnalisée, dès 2025, par la **Procédure Achats de biens et de services** couvrant en détail les différentes étapes du processus « Procure-to-Pay », y inclus les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués.

Dans une démarche de transparence et d'inclusion de ses parties prenantes internes et externes, Banque Raiffeisen prévoit de mettre à disposition, dès 2025, deux documents additionnels sur son site internet, attestant de ses engagements en matière d'achats responsables :

- **Charte Achats Responsables ;**
- **Conditions Générales Achats (CGA).**

Par ailleurs, Banque Raiffeisen travaille à la mise en œuvre, durant 2025, d'une gestion centralisée des fournisseurs (**KYS « know your supplier »**). Cette approche renforcera l'évaluation et la sélection des fournisseurs, garantissant une plus grande rigueur en matière de conformité et de responsabilité sociétale.

Dans cette logique, Banque Raiffeisen privilégie une approche de **proximité**, veillant à ce que ses achats soutiennent le dynamisme économique régional tout en consolidant des relations durables avec ses partenaires locaux de la Grande Région.

Le déploiement de ces processus s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, et est mis en œuvre par le service Procurement, en étroite

collaboration avec toutes les parties prenantes internes et externes, garantissant ainsi une transition fluide et efficace vers un **cadre d'achats responsables**.

[G1-6] Pratiques en matière de paiement

Dans son engagement envers des pratiques commerciales responsables et éthiques, Banque Raiffeisen s'assure de maintenir des standards élevés en réglant ses créanciers (sans distinction) dans des délais raisonnables. En règle générale, une facture doit être réglée dans les 15 jours qui suivent sa saisie en interne. Ce traitement rapide des paiements témoigne de la volonté de la Banque de traiter tous ses partenaires avec équité, indépendamment de leur taille ou de leur importance stratégique.

Pour assurer le respect de ce délai, des contrôles internes sont effectués, permettant de prévenir toute infraction aux délais de paiement. Un suivi hebdomadaire des factures non réglées est en place, avec un rappel systématique des gestionnaires concernés pour un suivi du paiement des factures ouvertes.

PRATIQUES DE PAIEMENT	UNITÉ	2024
Nombre moyen de jours de délai de paiement.	jours	7
Pourcentage des paiements conformes aux conditions de paiement standard.	%	88
Procédures judiciaires pour retards de paiement.	nombre	0



6. Annexes

6.1	Exigences en matière de divulgation et incorporation par référence	122
6.2	Points de données ESRS provenant d'autres législations de l'UE	125
6.3	Glossaire	134



6.1 Exigences en matière de divulgation (IRO-2)

ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES	PAGE	ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE	PAGE
BP-1 : Bases générales de préparation	9	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	53
BP-2 : Circonstances spécifiques	9	E1-2 : Politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	56
GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	10-19	E1-3 : Actions et ressources liées aux politiques de lutte contre le changement climatique	57-67
GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de la Banque et questions de durabilité traitées par ces organes	20	E1-4 : Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	57-67
GOV-3 : Intégrations des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	20	E1-5 : Consommation d'énergie et mix	75-76, 80
GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	21	E1-6 : Emissions brutes de GES de périmètre 1, 2, 3 et émissions totales de GES	68-74, 77-80
GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	22	E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	81
SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	23-34, 39	E1-8 : Tarification interne du carbone	81
SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	43-54	E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants liés au changement climatique	22
SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importantes et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	36-40, 54-55		
IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités importantes	41		
IRO-2 : Exigences de publication au titres des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	122-124		



ESRS S1 – MAIN-D'ŒUVRE PROPRE	PAGE	ESRS S1 – MAIN-D'ŒUVRE PROPRE	PAGE
S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	83-84	S1-11 : Protection sociale	96
S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	85	S1-12 : Personnes handicapées	96
S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	86	S1-13 : Indicateurs de formation et du développement des compétences	96-97
S1-4 : Actions concernant les impacts matériels, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	87-90	S1-14 : Indicateurs de santé et sécurité	98
S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels	93	S1-15 : Indicateurs d'équilibre vie professionnelle et vie privée	98
S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	94	S1-16 : Indicateurs de rémunération	91
S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés	95	S1-17 : Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'Homme	99
S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	96		
S1-9 : Indicateurs de diversité	92		
S1-10 : Salaires décents	96		



ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	PAGE	ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES	PAGE
S4-1 : Politiques liées aux consommateurs et utilisateurs finaux	100-101	G1-1 : Culture d'entreprise et politique en matière de conduite des affaires	117
S4-2 : Processus d'interaction concernant les impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux	102	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	120
S4-3 : Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux de communication pour les préoccupations des consommateurs et utilisateurs finaux	103	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin avérés	118
S4-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	104-106	G1-4 : Cas confirmés de corruption ou de versement de pots-de-vin	118
S4-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités majeurs	107	G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	119
		G1-6 : Pratiques en matière de paiement	120



6.2 Points de données ESRS provenant d'autres législations de l'UE

EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS 2-GOV-1	21 (d)	Mixité au sein des organes de gouvernance	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		12, 15
ESRS 2-GOV-1	21 (e)	Pourcentage d'administrateurs indépendants			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		12-13
ESRS 2-GOV-4	30	Déclaration sur la diligence raisonnable	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				21
ESRS 2-SBM-1	40 (d) i	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non-matériel
ESRS 2-SBM-1	40 (d) ii	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non-matériel
ESRS 2-SBM-1	40 (d) iii	Participation à des activités liées à des armes controversées	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non-matériel
ESRS 2-SBM-1	40 (d) iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non-matériel



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119		n.a.
	16 (g)	Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel
ESRS E1-4	34	Objectifs de réduction des émissions de GES	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		80
ESRS E1-5	38	Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat)	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				75
ESRS E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				75
ESRS E1-5	40 à 43	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non-matériel



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS E1-6	44	Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau n° annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		69
ESRS E1-6	53 à 55	Intensité des émissions de GES brutes	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		n.a.
ESRS E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	n.a.



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS E1-9	66	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		n.a.
ESRS E1-9	66 (a)	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique			n.a.
ESRS E1-9	66 (c)	Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			n.a.
ESRS E1-9	67 (c)	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés			n.a.
ESRS E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		n.a.



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS E2-4	28	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E3-1	9	Ressources aquatiques et marines	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E3-1	13	Politique en la matière	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E3-1	14	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E3-4	28 (c)	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E3-4	29	Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS 2-IRO 1-E4	16 (a) i	Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Non-matériel
ESRS 2-IRO 1-E4	16 (b)	Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS 2-IRO 1-E4	16 (c)	Localisation des biens importants exposés à un risque physique significatif	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E4-2	24 (b)	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E4-2	24 (c)	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non-matériel



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS E4-2	24 (d)	Politiques de lutte contre la déforestation	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E5-5	37 (d)	Déchets non recyclés	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Non-matériel
ESRS E5-5	39	Déchets dangereux et déchets radioactifs	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Non-matériel
ESRS 2-SBM3 - S1	14 (f)	Risque de travail forcé	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS 2-SBM3 - S1	14 (g)	Risque d'exploitation d'enfants par le travail	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS S1-1	20	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				84
ESRS S1-1	21	Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'OIT			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		83
ESRS S1-1	22	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS S1-1	23	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				n.a.
ESRS S1-3	32 (c)	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				86
ESRS S1-14	88 (b) et (c)	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		98



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS S1-14	88 (e)	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				98
ESRS S1-16	97 (a)	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		91
ESRS S1-16	97 (b)	Ratio de rémunération excessif du directeur général	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				n.a.
ESRS S1-17	103 (a)	Cas de discrimination	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				99
ESRS S1-17	104 (a)	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		99
ESRS 2-SBM3 - S2	11 (b)	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS S2-1	17	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non-matériel
ESRS S2-1	18	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS S2-1	19	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS S2-1	19	Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'OIT			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non-matériel
ESRS S2-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS S3-1	16	Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non-matériel
ESRS S3-1	17	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel
ESRS S3-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS S4-1	16	Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				100-101
ESRS S4-1	17	Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel
ESRS S4-4	35	Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non-matériel
ESRS G1-1	10 (b)	Convention des Nations Unies contre la corruption	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				117



EXIGENCE DE PUBLICATION	POINT DE DONNÉE RELATIF	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE (3)	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT (4)	PAGE
ESRS G1-1	10 (d)	Protection des lanceurs d'alerte	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				117
ESRS G1-4	24 (a)	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		118
ESRS G1-4	24 (b)	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				118



6.3 Glossaire

ABBL	Association des banques et banquiers, Luxembourg
ASTF	Association pour la Santé au travail des secteurs Tertiaire et Financier
CAR	Comité d'Audit-Risques
CCIRO	Comité de Contrôle Interne des Risques Opérationnels
CCO	Chief Compliance Officer
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CE	Commission européenne
CEPPE	Comité d'Évaluation des Parties Prenantes Externes
CESG	Comité ESG
CGA	Conditions Générales d'Achat
Circulaire CSSF 21/773	Gestion des risques liés au climat et à l'environnement
COCE	Comité Consultatif ESG
COP	Conférence des Parties
CPE	Certificat de Performance Énergétique
CPI	Comité des Produits d'Investissement
CSO	Chief Sustainability Officer
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier
CTF	Counter Terrorist Financing
DEI	Diversité, Équité et Inclusion
DMFT	Département Marchés Financiers & Trésorerie
DORA	Digital Operational Resilience Act
DPO	Data Protection Officer
DRH	Directeur des Ressources Humaines
EACB	European Association of Co-operative Banks
ECG	École de Commerce et de Gestion

EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
ESRS	European Sustainability Reporting Standards
ETF	Exchange-Traded Fund
ETP	Équivalent Temps Plein
GAR	Green Asset Ratio
GES	Gaz à Effet de Serre
GHG Protocol	Greenhouse Gas Protocol
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GRI	Global Reporting Initiative
IA	Intelligence Artificielle
ICMA	International Capital Markets Association
ICT	Information Communication Technology
IMS	Inspiring More Sustainability
INDR	Institut National pour le Développement Durable et la RSE
IRO	Impacts, Risques et Opportunités
IRU	International Raiffeisen Union
IT	Information Technology
JEL	Jonk Entrepreneuren Luxembourg
KYC	Know your Customer
KRI	Key Risk Indicator
KYS	Know Your Supplier
LBC	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
LPC	Luxembourg Paralympic Committee
MEGA	Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

MICA	Markets in Crypto-Assets Regulation
MiFID	Markets in Financial Instruments Directive
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
NIST	National Institute of Standards and Technology
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
PCN	Points de Contact Nationaux
PEP	Politically Exposed Person
PIN	Principales Incidences Négatives
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PNEC	Plan National Énergie-Climat
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
SICAV	Société d'Investissement À Capital Variable
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini
SME	Système de Management de l'Énergie
SNCI	Société Nationale de Crédit et d'Investissement
SNHBM	Société Nationale des Habitations à Bon Marché
Taxonomie européenne	Système de classification ESG
UE	Union Européenne
UNEP FI PRB	United Nations Environment Programme Finance Initiative Principles of Responsible Banking



Banque Raiffeisen Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

